



**Commune des Avanchers
Valmorel**

Plan Local d'Urbanisme

**Pièce 1.2 :Annexe au rapport
de présentation : Diagnostic**

**Approuvé le 9 décembre
2019**



Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE	2
1.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	2
1.2. LE CADRE ADMINISTRATIF ET INSTITUTIONNEL.....	5
1.3. L'HISTOIRE DU TERRITOIRE.....	7
2. Les documents supra-communaux.....	9
2.1. LES DOCUMENTS AVEC LEQUEL LE PLU DOIT ETRE COMPATIBLE	9
2.1.1. <i>Le Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise Vanoise.....</i>	<i>9</i>
2.1.2. <i>Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Rhône Méditerranée</i>	<i>12</i>
2.2. LES DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE	13
2.2.1. <i>Les documents régionaux.....</i>	<i>13</i>
2.2.2. <i>Les documents départementaux</i>	<i>14</i>
2.3. DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ZONES DE MONTAGNE.....	15
2.3.1. <i>Loi Montagne</i>	<i>15</i>
2.3.2. <i>Chalets d'alpage.....</i>	<i>16</i>
3. LA POPULATION	17
3.1. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI STAGNE DU A UN SOLDE MIGRATOIRE NEGATIF	17
3.2. UNE FORTE ATTRACTIVITE POUR DES MENAGES EXTERIEURS A LA REGION	20
3.3. UN VIEILLISSEMENT PLUS PRONONCE DE LA POPULATION	20
3.4. DES MENAGES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX ET DE PLUS EN PLUS PETITS	21
3.5. DES NIVEAUX DE RESSOURCES DES MENAGES SUPERIEURS A LA MOYENNE	22
3.6. LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE AU NIVEAU DEMOGRAPHIQUE	23
3.7. LES PRINCIPAUX ENJEUX CONCERNANT LA POPULATION	23
4. L'HABITAT	24
4.1. UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION ET DOMINE PAR LES RESIDENCES SECONDAIRES	24
4.2. UN PARC DE LOGEMENTS RECENT ET UNE PROPORTION IMPORTANTE D'APPARTEMENTS	26
4.3. UNE MAJORITE DE GRANDS LOGEMENTS EN RESIDENCES PRINCIPALES	27
4.4. UNE MAJORITE DE PROPRIETAIRES EN RESIDENCES PRINCIPALES	28
4.5. UN PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX LIMITE MAIS PEU DE DEMANDES NON SATISFAITES.....	30
4.5.1. <i>L'offre</i>	<i>30</i>
4.5.2. <i>La demande locative sociale.....</i>	<i>31</i>
4.6. UNE OFFRE SUFFISANTE DE LOGEMENTS POUR LES ACTIFS SAISONNIERS	32
4.7. AUCUN HEBERGEMENT SPECIFIQUE AUX PERSONNES AGEES MALGRE LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	33
4.8. UN CONTEXTE FONCIER CONTRAINT ET UNE ACCESSION A LA PROPRIETE DE PLUS EN PLUS DIFFICILE	33
4.9. UNE BAISSSE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS CES DERNIERES ANNEES	34
4.9.1. <i>En Tarentaise et sur la CCVA</i>	<i>34</i>
4.9.2. <i>Sur la commune des Avanchers-Valmorel</i>	<i>35</i>
4.10. L'EVALUATION DES BESOINS EN LOGEMENTS NEUFS PERMANENTS ET DES SURFACES NECESSAIRES A ECHEANCE 2030	43
4.11. L'EVALUATION DES SURFACES DISPONIBLES	45
4.12. LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE EN MATIERE D'HABITAT	46
4.13. LES PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIERE D'HABITAT	47
5. L'EMPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	48
5.1. DONNEES GENERALES.....	48
5.1.1. <i>Une baisse du nombre d'actifs et de chômeurs.....</i>	<i>48</i>
5.1.2. <i>Une majorité d'employés et d'ouvriers.....</i>	<i>49</i>

Les Avanchers Valmorel
Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Annexe Diagnostic
PLU arrêté le 8 avril 2019

5.1.3.	<i>Une majorité d'actifs travaillent sur la commune ou aux environs</i>	<i>50</i>
5.1.4.	<i>Un nombre d'établissements en augmentation</i>	<i>50</i>
5.1.5.	<i>Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'emploi</i>	<i>52</i>
5.1.6.	<i>Les principaux enjeux au niveau de l'emploi</i>	<i>52</i>
5.2.	LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE	52
5.2.1.	<i>L'offre sur la commune.....</i>	<i>52</i>
5.2.2.	<i>Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'activité commerciale et des services de proximité.....</i>	<i>53</i>
5.2.3.	<i>Les principaux enjeux au niveau de l'activité commerciale</i>	<i>54</i>
5.3.	L'ARTISANAT ET LES ENTREPRISES DU BATIMENT.....	54
5.3.1.	<i>L'offre sur la commune.....</i>	<i>54</i>
5.3.2.	<i>Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'activité artisanale</i>	<i>54</i>
5.3.3.	<i>Les principaux enjeux au niveau de l'activité artisanale</i>	<i>54</i>
5.4.	L'ACTIVITE AGRICOLE.....	55
5.4.1.	<i>Les caractéristiques des exploitations agricoles sur la commune</i>	<i>55</i>
5.4.2.	<i>La prise en compte des enjeux agricoles dans le SCOT Tarentaise</i>	<i>59</i>
5.4.3.	<i>Les atouts et faiblesses du territoire au niveau agricole</i>	<i>61</i>
5.4.4.	<i>Les principaux enjeux au niveau agricole</i>	<i>62</i>
5.5.	L'ACTIVITE TOURISTIQUE	62
5.5.1.	<i>La station de Valmorel.....</i>	<i>62</i>
5.5.2.	<i>Les hébergements touristiques.....</i>	<i>66</i>
5.5.3.	<i>Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'hébergements touristiques</i>	<i>82</i>
5.5.4.	<i>Les principaux enjeux en matière d'hébergements touristiques</i>	<i>83</i>
5.5.5.	<i>Le domaine skiable</i>	<i>84</i>
5.5.6.	<i>Les atouts et faiblesses du territoire en matière de domaine skiable</i>	<i>95</i>
5.5.7.	<i>Les principaux enjeux concernant le domaine skiable.....</i>	<i>96</i>
5.5.8.	<i>Les autres équipements touristiques.....</i>	<i>97</i>
5.5.9.	<i>Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'équipements touristiques (autres que le domaine skiable).....</i>	<i>100</i>
5.5.10.	<i>Les principaux enjeux en matière d'équipements touristiques (autres que domaine skiable)</i>	<i>101</i>
6.	LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF	102
6.1.	LES EQUIPEMENTS PUBLICS.....	102
6.2.	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	102
6.3.	LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE	102
6.4.	LES AUTRES EQUIPEMENTS	103
6.5.	LES ASSOCIATIONS	103
6.6.	LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE AU NIVEAU DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DU MONDE ASSOCIATIF	105
6.7.	LES PRINCIPAUX ENJEUX AU NIVEAU DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DU MONDE ASSOCIATIF	105
7.	LES DEPLACEMENTS ET LES MOYENS DE TRANSPORT.....	106
7.1.	LA TRAME VIAIRE ET LA CIRCULATION	106
7.2.	LES TRANSPORTS EN COMMUN	109
7.3.	LES MODES DOUX (VELOS, PIETONS).....	109
7.4.	LE STATIONNEMENT	110
7.4.1.	<i>Au niveau des Villages.....</i>	<i>110</i>
7.4.2.	<i>Au niveau de la station de Valmorel.....</i>	<i>110</i>
7.5.	LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE EN MATIERE DE MOBILITE.....	111
7.6.	LES PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIERE DE MOBILITE.....	112

Liste des Figures

Figure 1 : Evolution de la population entre 1968 et 2015 (sans double comptes)	17
Figure 2 : Evolution des soldes de population aux Avanchers-Valmorel	18
Figure 3 : Taux de variation démographique annuel des Avanchers Valmorel, de la CCVA, du Canton de Moutiers et du département de la Savoie	19
Figure 4 : Population par grandes tranches d'âges en 1999, 2010 et 2015 aux Avanchers-Valmorel	21
Figure 5 : Évolution de la taille des ménages.....	22
Figure 6 : Part de foyers fiscaux imposables et revenu fiscal moyen	22
Figure 7 : Evolution du nombre de logements par catégorie aux Avanchers-Valmorel	25
Figure 8 : Structure du parc de logements aux Avanchers-Valmorel, à la CCVA et dans le département de Savoie	25
Figure 9 : Types de logements aux Avanchers-Valmorel, à la CCVA et dans le département de Savoie	26
Figure 10 : Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces sur les Avanchers-Valmorel	27
Figure 11 : Taille des résidences principales aux Avanchers-Valmorel, à la CCVA et dans le département de Savoie	28
Figure 12 : Evolution du statut d'occupation des résidences principales entre 2006, 2010 et 2015 aux Avanchers-Valmorel	29
Figure 13 : Représentativité du parc de logements aidés aux Avanchers-Valmorel, à la CCVA et dans le département de Savoie et dans le Canton de Moutiers	30
Figure 14 : Le parc locatif social en service en 2009 en Savoie.....	30
Figure 15 : Evolution de la surface consommée par an pour la construction de tous les types de logements entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	35
Figure 16 : Nombre de logements individuels construits par an entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	36
Figure 17 : Part de l'habitat individuel par rapport au nombre de logements total entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel.....	36
Figure 18 : Evolution de la surface consommée par an pour la construction de maisons individuelles entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	37
Figure 19 : Evolution de la surface consommée par logement individuel construit entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel.....	37
Figure 20 : Nombre de logements accolés construits par an entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	38
Figure 21 : Part de logements accolés par rapport au nombre de logements total entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel.....	38
Figure 22 : Evolution de la surface consommée par an pour la construction de maisons accolées entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	39
Figure 23 : Evolution de la surface consommée par logement accolé construit entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	39
Figure 24 : Nombre de logements collectifs construits par an entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	40
Figure 25 : Part de logements collectifs par rapport au nombre de logements total entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel.....	40
Figure 26 : Evolution de la surface consommée par an pour la construction de logements collectifs entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	41
Figure 27 : Evolution de la surface consommée par logement collectif construit entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	41
Figure 28 : Evolution de la surface consommée par logement construit (tout type de logement) entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel	42
Figure 29 : Population active par catégorie professionnelle aux Avanchers-Valmorel	49

Les Avanchers Valmorel
Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Annexe Diagnostic
PLU arrêté le 8 avril 2019

Figure 30 : Emplois sur la commune des Avanchers-Valmorel selon la catégorie socioprofessionnelle.....	50
Figure 31 : Localisation des prairies naturelles sur le territoire communal.....	58
Figure 32 : Foncier agricole et les enjeux aux Avanchers-Valmorel - Source : SCOT Tarentaise	60
Figure 33 : Localisation des hébergements marchands aux Avanchers-Valmorel.....	78
Figure 34 : Comparatif de l'offre de lits touristiques, de lits marchands et de lits diffus entre 2010 et 2018.....	79
Figure 35 : Répartition des remontées mécaniques du domaine skiable de Valmorel	91
Figure 36 : Nombres de passages effectués au cours des dernières saisons à Valmorel	92
Figure 37 : Répartition des pistes du domaine skiable de Valmorel.....	93
Figure 38 : Plan des itinéraires skis de fond, raquettes, piétons et traineaux de Valmorel	94
Figure 39 : Chemins de randonnée sur les Avanchers-Valmorel et les communes voisines	98
Figure 40 : itinéraire VTT « Rochat Bike »	99
Figure 41 et Figure 42 : Localisation des principaux équipements et/ou services sur Valmorel en été et en hiver.....	104

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population entre 1990 et 2015 des Avanchers Valmorel, de la CCVA, du Canton de Moutiers et du département de la Savoie	19
Tableau 2 : Demandes en instance sans doubles comptes au 28 février 2011	31
Tableau 3 : Profils des ménages demandeurs de logements locatifs sociaux en février 2011	31
Tableau 4 : Evolution de la production de logements (permanents et touristiques) entre 2005 et 2012 sur la Tarentaise et la CCVA - Source : Sitadel DREAL.....	35
Tableau 5 : Evolution de la production de logements individuels permanents et secondaires et des surfaces consommées depuis 2005 sur la commune	38
Tableau 6 : Evolution de la production de logements accolés permanents et des surfaces consommées depuis 2005 sur la commune	39
Tableau 7 : Evolution de la production de logements collectifs permanents et des surfaces consommées depuis 2005 sur la commune aux Avanchers-Valmorel	41
Tableau 8 : Récapitulatif de l'évolution de la production de logements permanents et secondaires et des surfaces consommées depuis 2005 sur la commune	42
Tableau 9 : Prospectives au niveau démographique aux Avanchers-Valmorel	43
Tableau 10 : Niveau de construction souhaité (habitat permanent hors touristique et hors foyers saisonniers) - Source : SCOT	44
Tableau 11 : Foncier nécessaire à l'évolution démographique des Avanchers-Valmorel - Source : SCOT	44
Tableau 12 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité aux Avanchers-Valmorel	48
Tableau 13 : Population active par type d'activité en 2011 des 15 – 64 ans – Comparatif Avanchers-Valmorel / Savoie	48
Tableau 14 : Etablissements actifs par secteur d'activité en 2015 aux Avanchers-Valmorel	50
Tableau 15 : Créations d'établissements par secteur d'activité en 2016 aux Avanchers-Valmorel	51
Tableau 16 : Evolution de la surface agricole utile aux Avanchers-Valmorel	55
Tableau 17 : Evolution du nombre d'exploitants agricoles aux Avanchers-Valmorel.....	56
Tableau 18 : Evolution de l'offre en hébergements marchands entre 2010 et 2017	67
Tableau 19 : Offre en Hôtels / Auberges aux Avanchers-Valmorel	68
Tableau 20 : Offre en Gîtes et chambres d'hôtes aux Avanchers-Valmorel	69
Tableau 21 : Offre en villages et clubs de vacances aux Avanchers-Valmorel.....	71
Tableau 22 : Offre en centres de vacances et en maisons familiales aux Avanchers-Valmorel	72
Tableau 23 : Offre en résidences de tourisme aux Avanchers-Valmorel	75
Tableau 24 : Offre des Tours operators aux Avanchers-Valmorel	77
Tableau 25 : Offre en agences immobilières aux Avanchers-Valmorel	77
Tableau 26 : Caractéristiques des domaines skiables de la Tarentaise	84

Liste des Photographies

Photo 1 : Station de Valmorel en été.....	64
Photo 2, Photo 3 et Photo 4 : Hôtels et Auberges	68
Photo 5, Photo 6 et Photo 7 : Gîtes	69
Photo 8, Photo 9 et Photo 10 : Villages et clubs vacances	70
Photo 11 : Vue aérienne sur le Club Med de Valmorel	71
Photo 12, Photo 13 : Centres de vacances	72
Photo 14, Photo 15, Photo 16 et Photo 17 : Résidences de tourisme - Source : office de tourisme de Valmorel	73
Photo 18 : Résidence MGM	74
Photo 19 : Résidence MGM « Anitéa » Source : Ski Planet	74
Photo 20 : Tours opérateurs Source : office du tourisme de Valmorel	75
Photo 21 : Tours opérateurs	76

Liste des Cartes

Carte 1 : Plan de situation de la commune	4
Carte 2 : Périmètre de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV)	5
Carte 3 : Périmètres administratifs – Source : Antea Group.....	6
Carte 4 : Périmètres administratifs du SCOT Tarentaise et de la CCVA – Source : SCOT Tarentaise	10
Carte 5 : Enveloppe des domaines skiables de Tarentaise	87
Carte 6 : Plan des pistes du Grand Domaine.....	89
Carte 7 : Limites du domaine skiable de Valmorel	90
Carte 8 : Réseau viaire des Avanchers-Valmorel	108

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. La situation géographique et administrative

La commune des Avanchers-Valmorel se situe dans le département de la Savoie, dans la vallée de la Tarentaise. D'une superficie de 2 193 hectares, la commune compte 766 habitants (recensement de l'INSEE 2015).

La desserte de la commune des Avanchers-Valmorel, est assurée par la voie rapide RN 90.

La commune se situe à des distances proches de :

- 9 km d'Aigueblanche, soit 0h15 de trajet ;
- 12 km de Moûtiers, soit 0h20 de trajet ;
- 33 km d'Albertville, soit 0h38 de trajet ;
- 83 km de Chambéry, soit 1h00 de trajet ;
- 77 km d'Annecy, soit 1h30 de trajet ;
- 110 km de Grenoble, soit 1h20 de trajet ;
- 120 km de Genève, soit 2h05 de trajet ;
- 167 km de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, soit 1h55 de trajet ;
- 180 km de Lyon, soit 2h10 de trajet ;
- 220 km de Turin, soit 2h50 de trajet.

Proche du Col de la Madeleine et de la Chaîne de la Lauzière, située au pied du Cheval Noir et du Nielard, Les Avanchers-Valmorel est une commune composée de 13 villages éparpillés séparés par le torrent du Morel. À l'ouest du torrent du Morel, on trouve les villages du Meiller, de Quarante Planes et de Lancheverne, à l'est ceux du Fey-dessous, du Fey-dessus, de La Grange, du Cornet, du Chef-lieu, de la Vernaz, de la Charmette, du Pré, du Crey et la station de Valmorel.

Le chef-lieu de la commune est à 1 100 m d'altitude et la station de Valmorel à 1 320 m d'altitude. Les principaux sommets sont le Crève Tête (2 342 m), le Niélard (2 559 m) et le Cheval Noir (2 832 m).

Sur le territoire communal, se trouve la station de ski de Valmorel qui se situe à 1 320 mètres d'altitude, au centre du territoire communal. Le Grand Domaine est exploité par le « Domaine Skiable de Valmorel » (DSV).

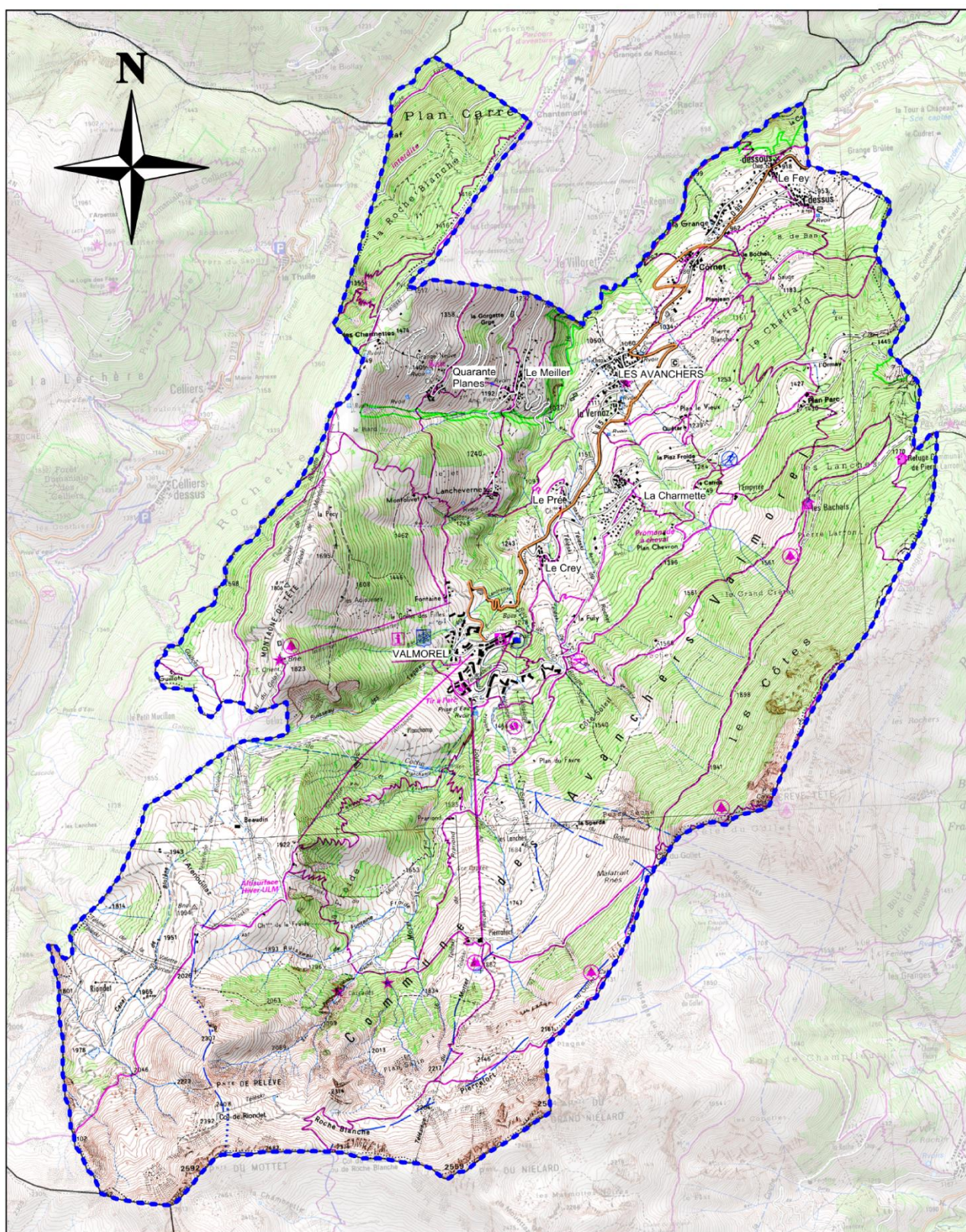
La station de Valmorel bénéficie d'une liaison directe avec la station de Saint-François-Longchamp en Maurienne, via le col de la Madeleine, ainsi qu'avec la station de Doucy-Combelouvière.

C'est une station dite de 4^e génération, de taille moyenne, construite après les grandes réalisations des années 1960.

Le Grand Domaine, situé entre 1 270 m et 2 550 m d'altitude, est constituée de près de 165 km de pistes de ski alpin dont 93 km sur le domaine skiable de Valmorel, et de 20 km de pistes de ski nordique. L'ensemble est assuré par 50 remontées mécaniques, dont 32 sur le domaine skiable de Valmorel.

En été, de multiples activités sont possibles, notamment la randonnée pédestre, le VTT, le parapente et les ballades en gyropode.

Les Avanchers Valmorel
 Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Annexe Diagnostic
 PLU arrêté le 8 avril 2019



 Périmètre communal

0  2 km

Carte 1 : Plan de situation de la commune

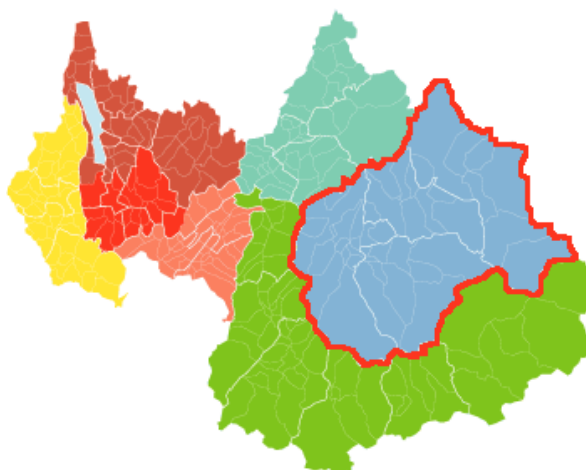
1.2. Le cadre administratif et institutionnel

La commune des Avanchers-Valmorel appartient à l'arrondissement d'Albertville, sous-préfecture du département de la Savoie et au **canton de Moûtiers** qui regroupe 23 communes : Aigueblanche, Le Bois, Bonneval-Tarentaise, Feissons-sur-Isère, Fontaine-le-Puits, Hautecour, La Léchère, Moûtiers, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Marcel, Saint-Jean et Saint-Martin-de-Belleville, Saint-Oyen, Salins-les-Thermes, Villarlurin et Les Avanchers-Valmorel.

Elle appartient également à la **Communauté des Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)** dont les compétences sont celles de l'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets, la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et touristique, équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire. L'intercommunalité regroupe les 7 communes suivantes : Aigueblanche, La Léchère, Les Avanchers-Valmorel, Saint-Oyen, Bonneval, Le Bois et Feissons-sur-Isère.

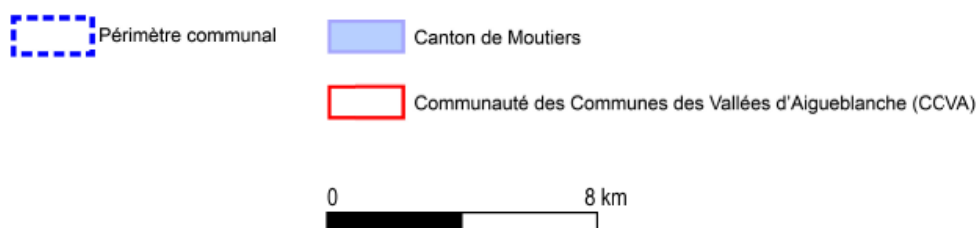
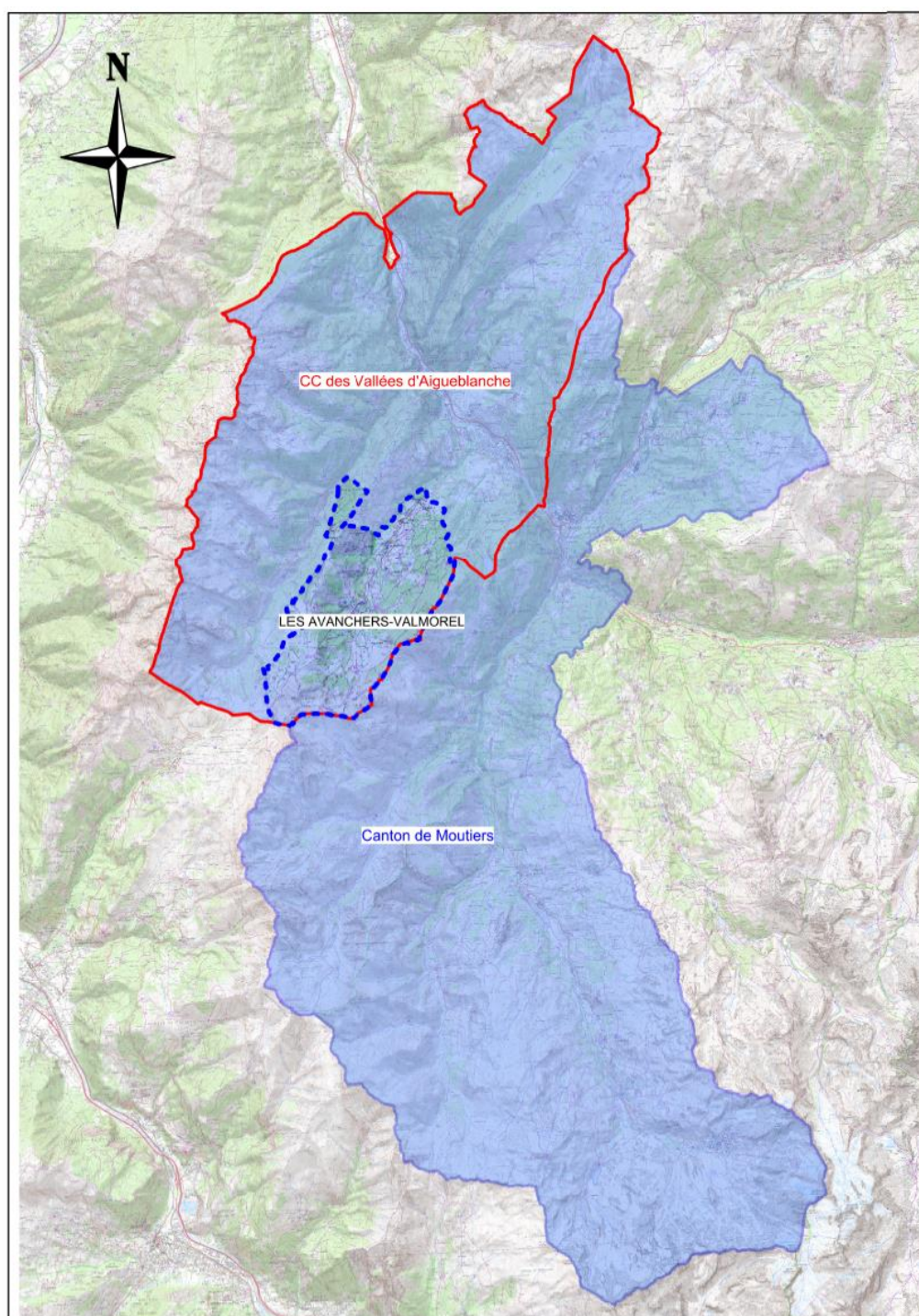
La commune appartient en outre depuis le 4 mars 2005 à l'**Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV)**. Syndicat mixte regroupant les 36 communes de la vallée, réparties sur 4 cantons (Moûtiers, Bozel, Aime, et Bourg Saint Maurice), c'est un outil de réflexion et de programmation permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Définir un projet de territoire commun ;
- Organiser les réflexions et projets de dimension « Tarentaise » ;
- Rationaliser les démarches ;
- Mobiliser les financements.



Carte 2 : Périmètre de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV)
 Source : site internet de l'APTIV

Concrètement, l'APTIV assure l'animation et les réflexions préalables à la définition d'un projet de territoire. Certaines procédures contractuelles (et financières) proposées notamment par la Région, le Département ou l'Etat permettront la mise en œuvre de certains programmes d'actions. L'APTIV peut aussi mener et financer des études concernant l'ensemble du territoire de Tarentaise-Vanoise. Les communes, les intercommunalités mais aussi les associations ou divers partenaires pourront être les maîtres d'ouvrage d'actions définies dans le cadre du projet de territoire.



Carte 3 : Périmètres administratifs – Source : Antea Group

1.3. L'histoire du territoire

Sources : sites internet des Avanchers-Valmorel et Valmorel-montagne.com

La première trace écrite de la commune date de 1258 où l'on trouve "Avancheria, Saliceta" : oseraie et saulaie.

Mais l'ancienneté du pays remonte bien au-delà ; de l'âge du bronze, on retrouva une tombe en 1875 "au pied de ville" chez Santon, dans les pommiers. Ossements dispersés, deux bracelets en bronze en forme de serpents se mordant la queue et fondus en sonnettes par les magnins et un petit vase en pierre calcaire, avec des signes d'écriture. Ces objets avaient été importés. Le site témoigne de la colonisation romaine par une abondance de nom de lieux venus du latin, intercalés entre des dérivés du ceutron. De cette époque ligure, on retrouve quelques noms de lieux.

Après le passage des Sarrasins, les Avancherains revinrent se faire protéger par les seigneurs de Briançon. Les Avanchers devaient perdre, à la fin du XII^e siècle, leur caractère de franc-alleu, pour devenir un fief, accordé par l'empereur aux Briançons. Et ceux-ci s'empressèrent alors de faire constater leurs droits par cette colonne, qu'ils érigèrent à l'entrée du chef-lieu.

En 1269, il y eut une transaction au sujet des dîmes de "Recula" avec le seigneur d'Aigueblanche, de la même famille. Mais ce n'est qu'en 1287 que l'on trouve enfin le nom de paroisse "Avancheriorum", "de Avanchoriis" en 1283 et "de Avanchors" en 1344.

En 1568, les Avanchers sont réunis à la baronnie du Bois, appartenant à Philibert de la Villiane, qui acquit du duc Emmanuel-Philibert les quatre paroisses de la vallée du Morel, Tout en s'empressant de forcer les serfs à racheter leurs tailles pour 2000 écus d'or. Mais par suite des imbrications entre le civil et le religieux, la paroisse est tenue à verser la dîme à l'Archevêque de Tarentaise, et ce, jusqu'à la Révolution française. D'autre part, pour s'affranchir des droits envers le Baron du Bois, la commune devra vendre la montagne de "Pierrafort".

Au crépuscule du 18^{ème} siècle, la commune rejoint les destinées de la République française sous le vocable de « département du Mont Blanc » suite aux tourmentes révolutionnaires. En septembre 1792, les armées françaises pénétrèrent en Tarentaise.

Dès 1815 et la fin de l'empire napoléonien qui sonna le retour au giron Piémontais, la commune vit dans le quotidien de la campagne.

Héritière d'une longue tradition agro-pastorale, la commune des Avanchers découvre le ski au début du 20^{ème} siècle, dès 1935. En 1938 l'ouverture de l'hôtel de Rocheblanche attire une clientèle huppée et se crée alors le Grand Prix de Rocheblanche avec l'arrivée au Rocher. Les années passent, quel que soit la discipline pratiquée le damage se fait au pied et on remonte au sommet des pistes avec les skis sur l'épaule. Jusqu'au jour où ...Le désir de créer une remontée mécanique se fait jour avant 1939 et la concrétisation se fera après la guerre.

Dès 1946, il y a création de la Société pour l'Équipement Sportif des Avanchers, et après maintes péripéties, le 24 décembre 1947 on assiste à la toute première mise en marche d'un remonte-pente sur la commune. Le remonte-pente (vers le cimetière) est né, il a 350 m de longueur pour 85 m de dénivelé. Quelques hivers sans neige furent fatals dans la gestion de l'appareil et en 1952 l'exploitation cessa. En souvenir de cette première installation, la commune a conservé la poulie motrice à proximité de l'emplacement de la gare de départ.

En octobre 1962, Antoine Jacquemard nouveau propriétaire de l'hôtel Rocheblanche s'implique avec Michel Vorger puis bon nombre d'actionnaires, et c'est le début du Télési du Rocher, départ à 1250 m, arrivée à 1425 m et 790 m de longueur.

Puis en 1974, les communes d'Aigueblanche et de La Léchère s'associent pour former le « District du Bassin d'Aigueblanche ». L'un des projets à l'origine de cette association communale est la création d'une station de sports d'hiver pour lutter contre l'exode rural qui frappe la vallée du Morel. Les deux communes profitent des retombées fiscales des usines d'électrochimie et d'électrometallurgie se trouvant sur leur territoire. La station de Valmorel voit le jour en 1976.

Dans le cadre du Plan neige, on fait appel à l'architecte-urbaniste Michel Bezançon afin de créer un nouveau village de type montagnard, une « station-village », dite de 4^e génération. Michel Bezançon est déjà à l'origine de la station-village de Montchavin-les-Coches (1972-1973).

En 1988, la station est détachée des deux communes pour former une nouvelle entité indépendante Les Avanchers-Valmorel.

La station de Valmorel, bientôt reliée à celle de Saint-François-Longchamp et à Doucy, connaît un succès mérité. Mais 30 ans après sa création, on observe une certaine stagnation.

La gestion de la station est reprise par la commune des Avanchers et par la suite, la station est choisie pour la création d'un établissement « nouvelle génération » du Club Méditerranée (4 tridents avec un espace 5 Tridents et 24 suites). Celui-ci est inauguré en 2011 et va redonner un dynamisme à la station.

Enfin, la nouveauté provient de la certification "NF Ouvrage Démarche HQE" du village, encouragée par la station, mais aussi par la vente de chalets à des investisseurs privés. L'actionnaire principal de la société d'exploitation des remontées mécaniques, Société financière de Val d'Isère, est actionnaire du Club Med.

2. Les documents supra-communaux

2.1. Les documents avec lequel le PLU doit être compatible

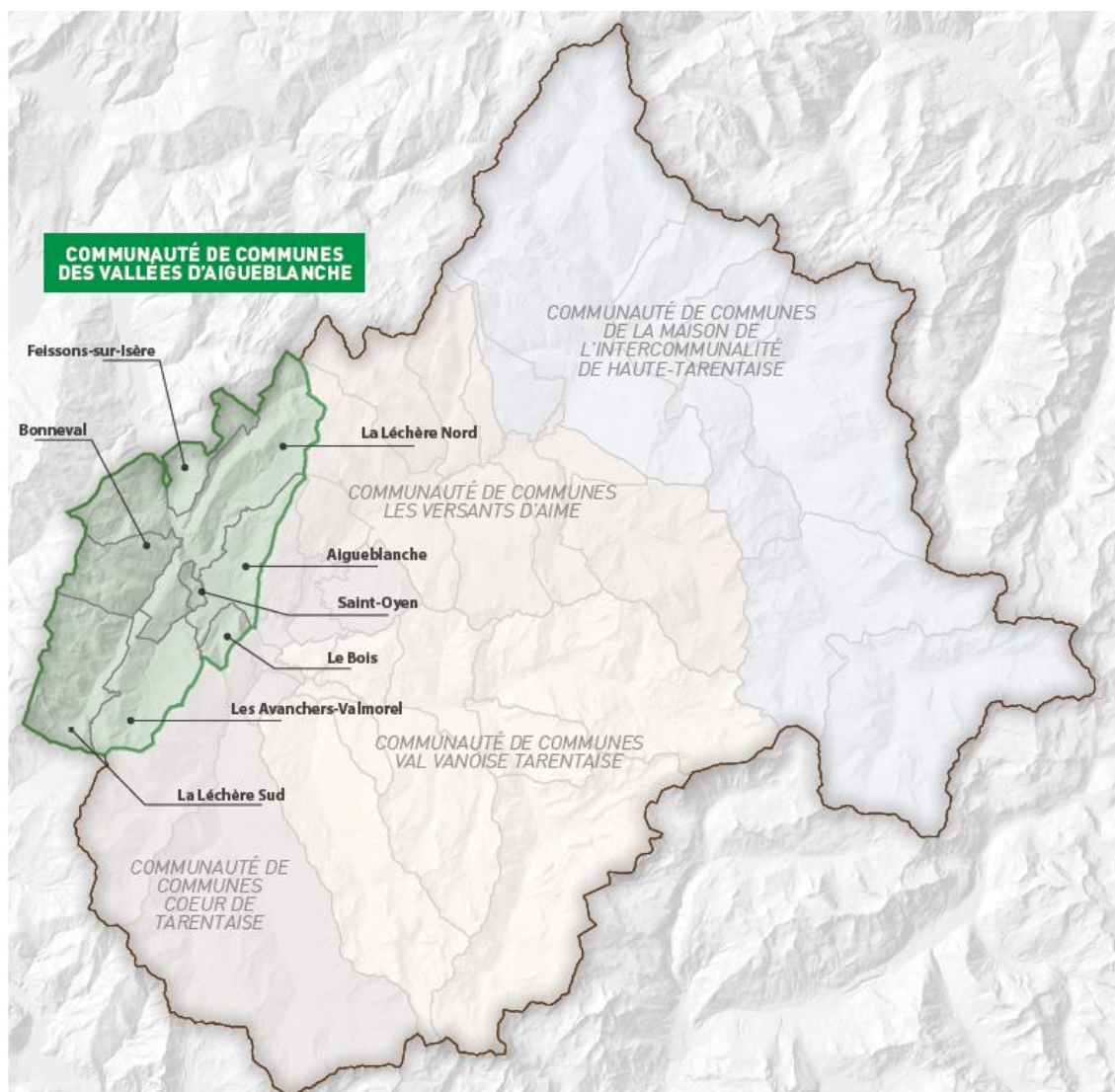
2.1.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise Vanoise

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir).

Le SCOT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Ce document définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Frontalier avec l'Italie, le territoire du SCOT Tarentaise Vanoise s'étend à l'Est du département de la Savoie, sur une superficie d'environ 1 705 km². Il regroupe les 36 communes de Tarentaise, structurées en 5 intercommunalités. La population, plutôt jeune et active, était d'environ 53 500 habitants en 2013.

Le SCOT, issu d'une volonté de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV), a été prescrit le 4 novembre 2011. Sa mise en œuvre est assurée par l'APTV. Le projet a été arrêté le 8 décembre 2016 pour être finalement approuvé le 14 décembre 2017.



Carte 4 : Périmètres administratifs du SCOT Tarentaise et de la CCVA – Source : SCOT Tarentaise

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT fixe les objectifs publics en matière de logements, de déplacements, d'implantations commerciales, de développement économique touristique et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers, paysagers, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation des continuités écologiques.

Ainsi, les 4 grands axes stratégiques pour le territoire à un horizon 2030 sont les suivants :

- Une Tarentaise dynamique qui valorise sa complémentarité vallée /stations et qui préserve son capital nature ;
- Une attractivité touristique qui repose sur la qualité et la diversification ;
- Un territoire attractif pour les résidents permanents ;
- Un mode de fonctionnement durable pour la Tarentaise.

Le SCOT a défini pour la commune des Avanchers-Valmorel le dimensionnement des zones constructibles pour l'habitat permanent, en tenant compte du dynamisme démographique de la commune, soit 6 ha dont 5,1 ha mobilisables dans la présente révision du PLU.

Le SCOT a également défini le dimensionnement des hébergements touristiques en fixant les plafonds de surface touristique pondérée (STP), à savoir la surface de plancher des hébergements touristiques pondérée par un coefficient appliqué aux différentes formes d'hébergement, de 0,25 pour les hôtels à 1,30 pour les résidences secondaires. Il a prévu un plafond de 25 000 m² de STP pour l'ensemble de la commune, dont 75% peuvent être inclus dans les zones ouvertes à l'urbanisation et 25% en zones à urbaniser strictes.

Le SCOT a créé une unités touristiques nouvelles structurantes sur le territoire des Avanchers Valmorel :

- Un golf au niveau de la station de Valmorel, dans le secteur du Bois de la Croix, à proximité du Club Méditerranée qui s'étend sur environ 10 ha (à 1600 mètres d'altitude) et se compose de :
 - Un Practice de 10 à 15 postes,
 - Un 9 parcours trous.

Le SCOT a également créé en application de l'article L141-23 du Code de l'Urbanisme en vigueur à la date d'arrêt du SCOT des unités touristiques nouvelles d'intérêt local dont il a défini la nature et les principes d'implantation :

- **Les nouveaux restaurants d'altitude ou les augmentations importantes des capacités d'accueil des restaurants d'altitude existants** dès lors qu'ils satisfont les critères suivants :
 - Être justifiés par un déficit d'équipements au regard de la fréquentation du secteur ;
 - Être situés à proximité d'une gare d'arrivée d'une remontée mécanique structurante (téléporté débrayable ou téléphérique), ou à la croisée de plusieurs pistes de ski fréquentées, ou encore à la fois à proximité d'une piste de ski et d'une zone aménagée pour les loisirs d'été ;
 - Être alimentés en eau de consommation humaine soit par raccordement au réseau de distribution public lorsque cela s'avère possible, soit par raccordement à une ressource ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale pour délivrer de l'eau conformément au Code de la Santé Publique ;
 - Être reliés à un réseau public d'assainissement, ou à un système d'assainissement autonome si une étude démontre :
 - Que l'assainissement autonome constitue une solution satisfaisante sur le plan environnemental.
 - Et que le raccordement au réseau public rend impossible l'équilibre financier du projet ou que l'assainissement autonome présente des avantages pour l'environnement.

- Faire l'objet d'une étude spécifique visant à garantir leur bonne intégration dans l'environnement.
- **Les extensions des refuges existants dès lors que toutes les précautions sont prises pour garantir leur bonne intégration dans l'environnement ;**
- **Les nouveaux restaurants d'altitude ou les augmentations importantes des capacités d'accueil des restaurants d'altitude refuges** dès lors qu'ils satisfont les critères suivants :
 - Être situés en dessous de 2 500 mètres d'altitude ;
 - Être justifiés par leur situation sur un circuit itinérant ou à un point de départ important pour la pratique de plusieurs activités ;
 - Amener la garantie de leur bonne intégration dans l'environnement.

Le SCOT a par ailleurs décliné la trame verte et bleue à l'échelle communale (voir état initial de l'environnement).

Le SCOT est compatible ou a pris en compte l'ensemble des documents supra qui lui sont opposables ; la cohérence du PLU avec le SCOT entraîne la compatibilité ou la prise en compte de ces documents.

2.1.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Rhône Méditerranée

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) constitue un cadre général, définissant les priorités et les orientations en matière de gestion et d'aménagement des eaux à l'échelle d'un bassin hydrographique.

Le nouveau SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 a été approuvé le 20 novembre 2015 et est entré en vigueur le 22 décembre 2015. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau.

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales :

- OF0 : s'adapter aux effets du changement climatique ;
- OF1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- OF2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- OF3 : prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- OF4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement des territoires et la gestion de l'eau ;
- OF5 : lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- OF6 : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux et des zones humides ;

- OF7 : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte des milieux aquatiques ;
- Le SDAGE est régi par les articles L.212-1 à L.212-2-3 du Code de l'Environnement. Il n'est pas opposable aux tiers mais aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents de planification tels que les SCOT, les PLU, les SRADDET (schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires).

2.2. Les documents à prendre en compte

2.2.1. Les documents régionaux

2.2.1.1. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil Régional le 19 juin 2014. Il identifie les réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors d'importance régionale qui relient les principaux réservoirs.

8 enjeux ont été identifiés en région Rhône-Alpes :

- L'étalement urbain et l'artificialisation des sols : des conséquences irréversibles sur la fonctionnalité du réseau écologique ;
- L'impact des infrastructures sur la fragmentation et le fonctionnement de la trame verte et bleue ;
- L'accompagnement des pratiques agricoles et forestières pour favoriser une trame verte et bleue fonctionnelle ;
- L'impact des activités anthropiques sur la continuité des cours d'eau et leurs espaces de mobilité ;
- Les spécificités des espaces de montagnes en Rhône Alpes ;
- L'accompagnement du développement des énergies renouvelables ;
- L'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques et leur gouvernance ;
- Le changement climatique et son impact sur la biodiversité.

2.2.1.2. Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Le SRCAE Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté du préfet de région le 24 avril 2014.
Il détermine :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ;
- Les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ;
- Les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables aux horizons 2020 et 2050.

2.2.1.3. Le plan régional d'agriculture durable (PRAD)

Le PRAD a été approuvé le 24 février 2012 par le préfet de région Rhône-Alpes. Créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le PRAD fixe les orientations stratégiques de l'Etat pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et les traduit en projets opérationnels.

L'objectif de ce plan est de permettre à l'agriculture et à l'agroalimentaire de répondre à un triple défi : le défi alimentaire, le défi territorial et le défi environnemental, dans un contexte socio-économique en changement.

Elaboré pour une durée de sept ans : 2012-2019, le PRAD fixe 4 enjeux pour la région :

- Intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins ;
- Améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels ;
- Garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins ;
- Faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions.

2.2.2. Les documents départementaux

2.2.2.1. La charte foncière agricole de Savoie

Les acteurs départementaux gestionnaires du foncier ont signé la charte le 18 novembre 2011.

Ils se sont engagés sur trois objectifs en Savoie :

- Intégrer le foncier agricole stratégique dans le développement territorial » : il s'agit de prendre en compte les enjeux agricoles dès l'élaboration des documents d'urbanisme, en localisant et définissant le mode de gestion des espaces agricoles stratégiques tout en privilégiant des modes d'urbanisation plus économes en foncier ;
- Garantir la pérennité du potentiel agricole » : la dimension économique de l'activité agricole est réaffirmée et l'avenir du foncier agricole est sécurisé au travers de différents outils comme la création de zones agricoles protégées (ZAP), de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) ou encore création de réserves foncières ;
- Gérer l'espace agricole ». Les objectifs sont de favoriser la gestion collective de l'espace agricole, d'impliquer des exploitants agricoles dans des contractualisations multi-usages qui servent le territoire et de consolider le cadre juridique des locations de terres agricoles avec les collectivités.

2.2.2.2. Le schéma départemental des carrières (SDC)

En Savoie, le schéma départemental des carrières a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2006.

Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites et constitue donc un document d'orientation pour la profession de l'industrie extractive et un instrument d'aide aux avis administratifs.

Les grandes orientations du schéma sont de :

- Promouvoir une utilisation économe des matériaux ;
- Privilégier les intérêts liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement ;
- Promouvoir les modes de transport les mieux adaptés ;
- Privilégier la remise en état, le réaménagement et la réhabilitation des carrières.

2.3. Dispositions particulières aux zones de Montagne

2.3.1. Loi Montagne

La commune des Avanchers-Valmorel est classée en totalité en zone de montagne au sens de la loi du 9 janvier 1985. Des prescriptions particulières en matière d'urbanisation s'appliquent donc à la commune qui doit respecter les principes suivants :

- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- Protéger le patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- Assurer l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations existantes, afin d'éviter le mitage de l'espace ;

- Maîtriser le développement touristique en respectant la qualité des sites ;
- Protéger les parties naturelles des rives des plans d'eau d'une superficie inférieure à 1 000 ha ;
- Interdire la construction de routes nouvelles au-dessus de la limite forestière ;
- Réaliser des aménagements touristiques importants dans le cadre de la procédure particulière dite des « unités touristiques nouvelles ».

En application des articles L.122-5 à 7 du code de l'urbanisme, la loi Montagne impose une urbanisation en continuité des enveloppes urbaines comme règle de base à l'urbanisation future de la commune tout en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées ainsi que l'existence des voies et des réseaux.

2.3.2. Chalets d'alpage

La reconstruction, la restauration ou l'extension limitée d'un chalet d'alpage ou de bâtiments d'estive sont soumis à conditions définies à l'article L.122-11 du code de l'urbanisme et par l'obtention d'une autorisation sous forme d'arrêté préfectoral, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

Selon l'article L.122-11 du code de l'urbanisme, cette disposition doit répondre à un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard et la destination doit être liée à une activité professionnelle saisonnière.

Selon l'article L151-11 du code de l'urbanisme :

« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

[...]

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

3. LA POPULATION

3.1. Une croissance démographique qui stagne dû à un solde migratoire négatif

La commune a connu une croissance démographique importante depuis 1968, particulièrement sur la période 1975 - 1982. La population a progressé de 70,6 %, passant de 449 habitants en 1968 à 766 habitants au dernier recensement de 2015. Ainsi, la commune des Avanchers Valmorel a accueilli en moyenne 7 habitants supplémentaires par an au cours des 47 dernières années. Toutefois, cet accroissement démographique n'a pas été linéaire puisque des baisses sensibles de population ont été enregistrées entre 1990 et 1999, puis plus récemment entre 2006 et 2011.

L'évolution de la population de la commune s'organise autour de cinq périodes :

- 1968 - 1975 avec un gain de 2 habitants par an ;
- 1975 - 1990 avec une explosion de la population (+ 274 habitants) et un gain moyen de 18 habitants par an ;
- 1990 - 1999 avec une perte de 16 habitants qui traduit une stagnation plus qu'une baisse (- 2,2 habitants par an) ;
- 1999 – 20010, un regain démographique avec 36 habitants supplémentaires (+4 habitants par an) ;
- 2010 – 2015 : une légère croissance avec 14 habitants en plus.

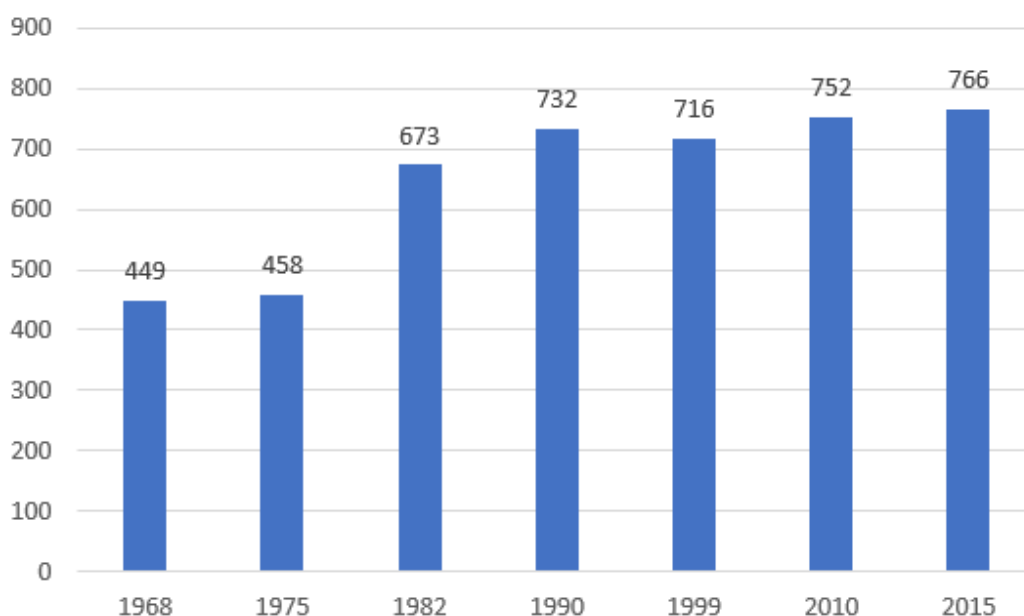


Figure 1 : Evolution de la population entre 1968 et 2015 (sans double comptes)

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

Chiffres à retenir :

- 766 habitants en 2015 ;
- + 50 habitants depuis 1999.

La croissance démographique observée entre 1975 et 1990 a été due principalement à une forte augmentation du solde migratoire qui s'ajoute à un solde naturel positif.

La commune des Avanchers-Valmorel a ensuite connu une baisse démographique (-0,2 %) sur la période 1990 – 1999 dû à la forte baisse de son solde migratoire. Le faible solde naturel et la diminution de la taille des ménages ont favorisé le ralentissement de la dynamique démographique sur le territoire communal.

La situation était identique sur l'ensemble du territoire de la CCVA (-0,2 %), où le solde naturel ne compensait pas le solde migratoire négatif.

La situation a ensuite évolué au cours de la décennie 2000 avec tout d'abord une forte croissance démographique. Entre 1999 et 2010, les taux de croissance annuels de la commune redevient positif (0,4 %) mais est largement plus faible que celui de la CCAV (1,1 %) et du département (1,0 %). Ces taux témoignent du renforcement de l'attractivité résidentielle de la communauté de communes et, plus largement, du département au début des années 2000.

Ce taux de croissance démographique communal est resté stable jusqu'en 2015 (0,4 %). Le maintien du taux de variation annuelle moyenne de la population communale sur la période 2010-2015 résulte d'une baisse du solde migratoire (-0,2 %) compensée par une hausse du solde naturel (0,6 %). A l'échelle de la CCVA, le taux de variation annuelle moyenne de la population a significativement chuté récemment pour afficher une croissance nulle au niveau intercommunal (0,00 %) sur la période 2010-2015. Sur la période 2010-2015, le département enregistre aussi une légère diminution de son taux variation annuelle de la population (0,6 %) par rapport à la période précédente.

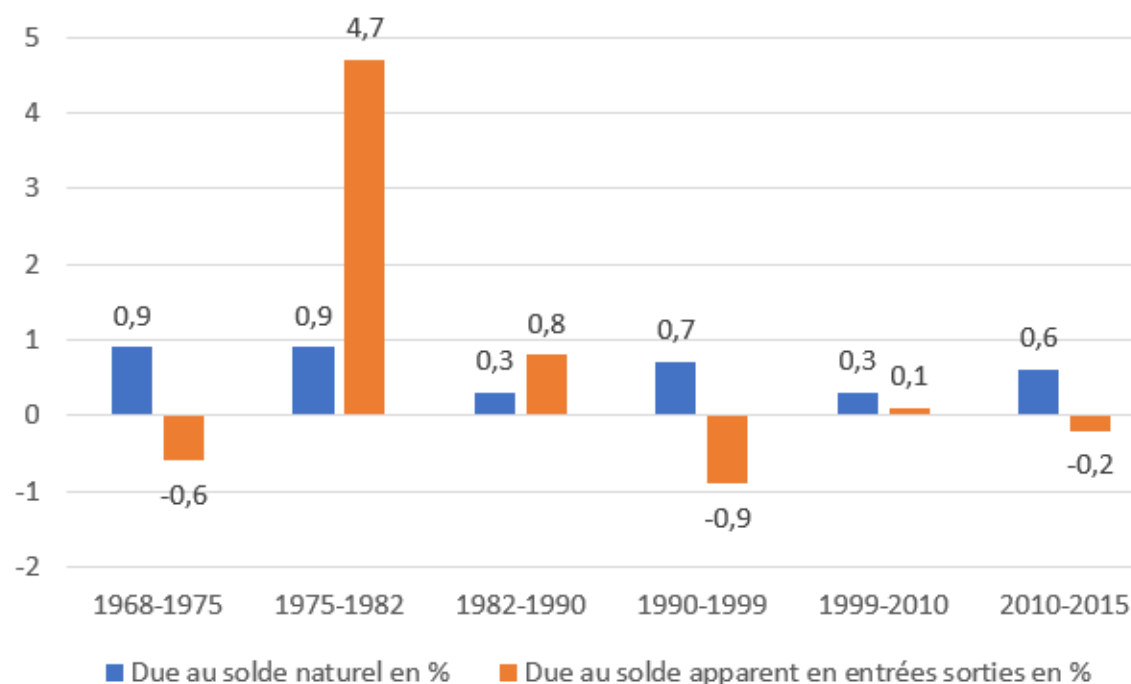


Figure 2 : Evolution des soldes de population aux Avanchers-Valmorel
 Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

	Population INSEE (municipale)				Variation du nombre d'habitants		
	1990	1999	20010	2015	1990/ 1999	1999/ 20010	20010/ 2015
Les Avanchers Valmorel	732	716	752	766	- 16	36	14
La CCVA	6 326	6 220	7 056	7 051	- 106	836	-5
Savoie	348 261	373 258	414 959	428 204	24 997	41 701	13 245

Tableau 1 : Evolution de la population entre 1990 et 2015 des Avanchers Valmorel, de la CCVA, du Canton de Moutiers et du département de la Savoie
Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

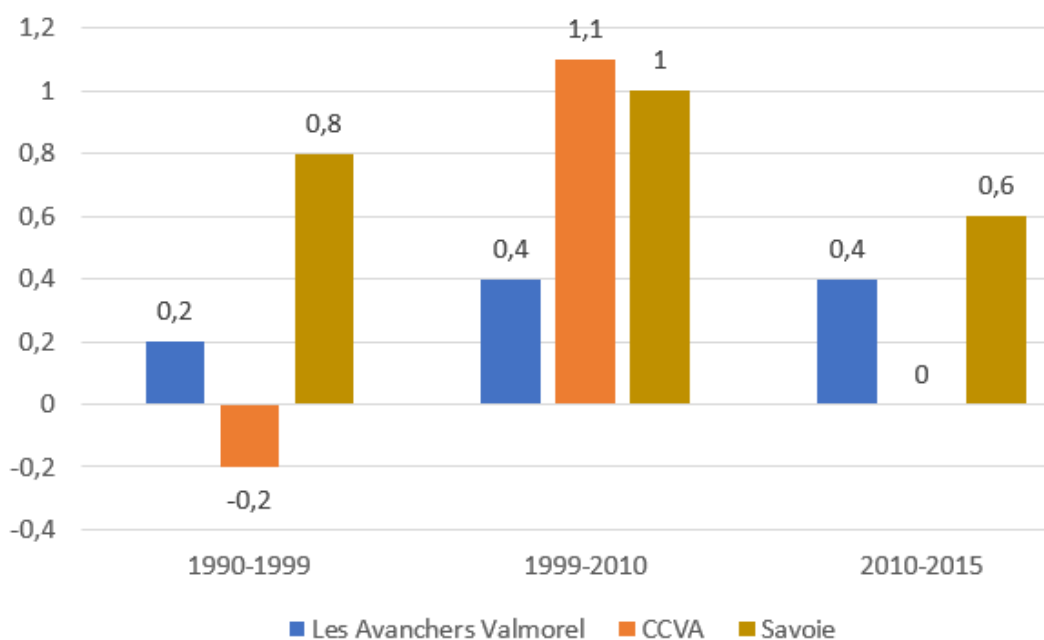


Figure 3 : Taux de variation démographique annuel des Avanchers Valmorel, de la CCVA, du Canton de Moutiers et du département de la Savoie
Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

3.2. Une forte attractivité pour des ménages extérieurs à la région

Sur l'ensemble de la Tarentaise, près de 14 % des résidents actuels n'habitaient pas ce territoire 5 ans auparavant. Si des migrations concernent des relations inter-cantons, ces dernières ne sont pas majoritaires, puisque 68 % environ des ménages qui ne résidaient pas en Tarentaise il y a 5 ans, occupaient un logement à l'extérieur de la région.

Les habitants des Avanchers-Valmorel étant implantés sur la commune depuis plus de 10 ans représente 53% de la population (49% en Savoie). Cela traduit à la fois la capacité de la commune à conserver ses résidents mais peut aussi refléter la difficulté à des jeunes ménages pour s'installer sur la commune (tension du marché immobilier, pressions foncières...).

Le canton de Moûtiers enregistre un taux de 84% de ses habitants qui résidaient déjà sur le territoire. Les personnes qui ne résidaient pas sur le territoire 5 ans auparavant viennent également majoritairement de l'extérieur de la région et les échanges avec les autres cantons sont plus importants que pour les cantons de Bourg-Saint Maurice et de Bozel.

Cette attractivité pour les ménages extérieurs à la Région s'explique en partie par la présence d'emplois saisonniers qui implique l'arrivée de nouveaux ménages, et qui aboutit parfois à leur installation définitive sur le territoire.

3.3. Un vieillissement plus prononcé de la population

La commune des Avanchers-Valmorel voit sa population globalement vieillir. L'évolution de la structure par âge montre une proportion en baisse des tranches d'âges les plus jeunes (0-14 ans, 15-29 ans). Cependant, la part des personnes âgées de 30 à 44 ans est en augmentation contrairement à la période précédente. A l'inverse, on observe une augmentation des tranches d'âge plus âgées (60-74 ans, 60 ans et plus) sur la période 2010-2015 (les personnes âgées de 45 à 59 ans sont quant à elles moins nombreuses). Dans le département, les trois classes d'âge les plus jeunes (0-14, 15-29, 30-34) régressent en effectif au profit des classes d'âges les plus vieilles (45-59, 60-74, 75 et plus) dont la population augmente.

La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est de 25% à Valmorel (191 personnes) et de 25,4% en Savoie.

Le vieillissement progressif de la population aura des répercussions à l'avenir sur les besoins en logements adaptés : logements existants à adapter, offre spécifique à développer (EHPAD, résidences-sénior, etc.).

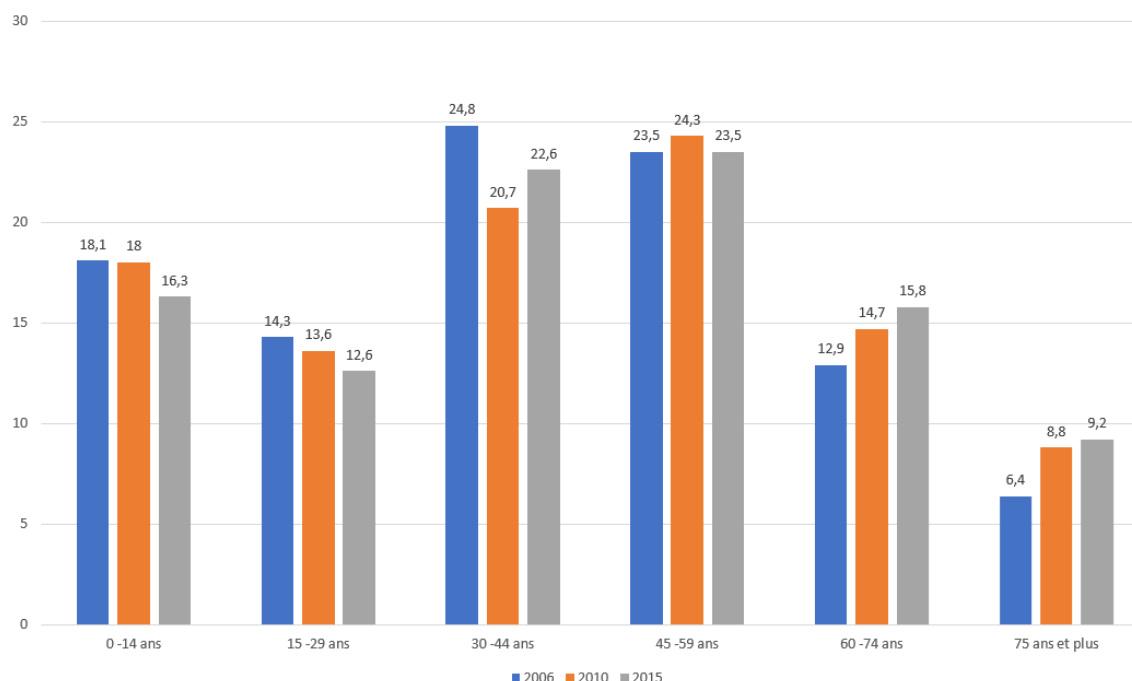


Figure 4 : Population par grandes tranches d'âges en 1999, 2010 et 2015 aux Avanchers-Valmorel

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

3.4. Des ménages de plus en plus nombreux et de plus en plus petits

En 2015, la commune des Avanchers-Valmorel comptait 361 ménages, soit un ménage de plus qu'en 2010.

Le nombre moyen de personnes par ménage a fortement diminué depuis 1968, passant de 3,7 à 2,0 personnes par ménage en 2015. La situation affiche une tendance identique mais moins marquée dans la CCVA (de 3,3 à 2,2) et dans le département (de 3,2 à 2,2).

Le territoire communal, à l'image de la CCVA, se caractérise par une représentation des couples (avec ou sans enfants) plus importante que sur l'ensemble du département ou de la Tarentaise. Ceci s'explique par l'attractivité résidentielle du territoire pour les familles en habitat permanent (notamment en individuel). La proportion de petits ménages est également inférieure comparativement au territoire de la Tarentaise et à l'échelle départementale. Toutefois, on enregistre une progression des petits ménages (isolés, couples sans enfants), ce qui occasionne un mouvement de décohabitation et donc une baisse de la taille des ménages.

Ce desserrement de la population au sein des logements, lié à la décohabitation et à l'augmentation de l'espérance de vie est général mais il est plus rapide sur la commune que dans le département. Cette diminution du nombre de personnes par ménage, associée à l'augmentation du nombre de ménages ont des conséquences importantes sur la demande de logements au niveau local. En effet, à population égale, les besoins sont plus importants et plus diversifiés. Ainsi, même si la population ne progressait plus d'ici 10 ans, il faudrait toutefois plus de logements dans 10 ans pour loger cette population.

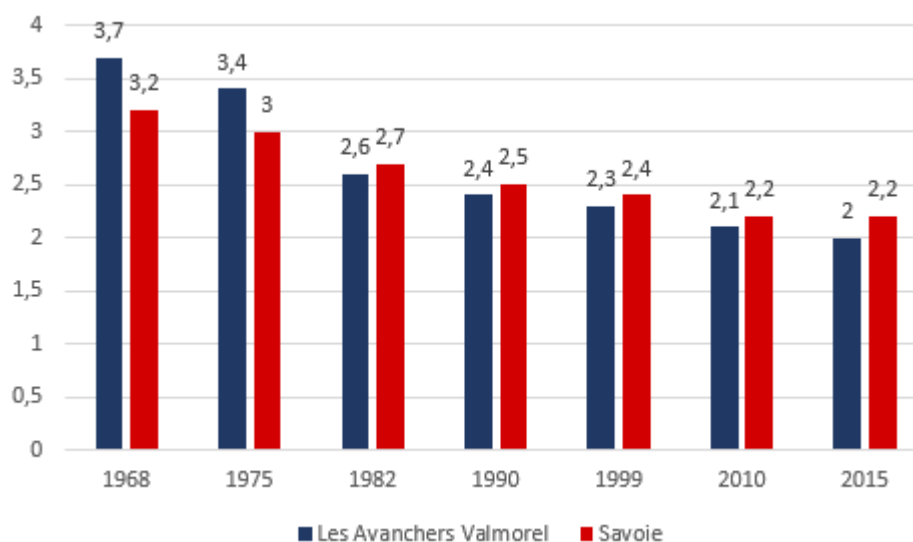


Figure 5 : Évolution de la taille des ménages

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

Chiffres à retenir :

- 361 ménages en 2015 ;
- 2,0 personnes par ménage.

3.5. Des niveaux de ressources des ménages supérieurs à la moyenne

L'étude des revenus fiscaux 2011 montre une proportion de ménages fiscaux imposés de 62,2 %, supérieure au taux observé au niveau de la CCVA (61,8 %) et à l'échelle départementale (61,7%).

Le Revenu fiscal moyen sur la commune des Avanchers-Valmorel était de 27 046 € contre en moyenne 26 000 € sur la CCVA et 25 750 € en Savoie.

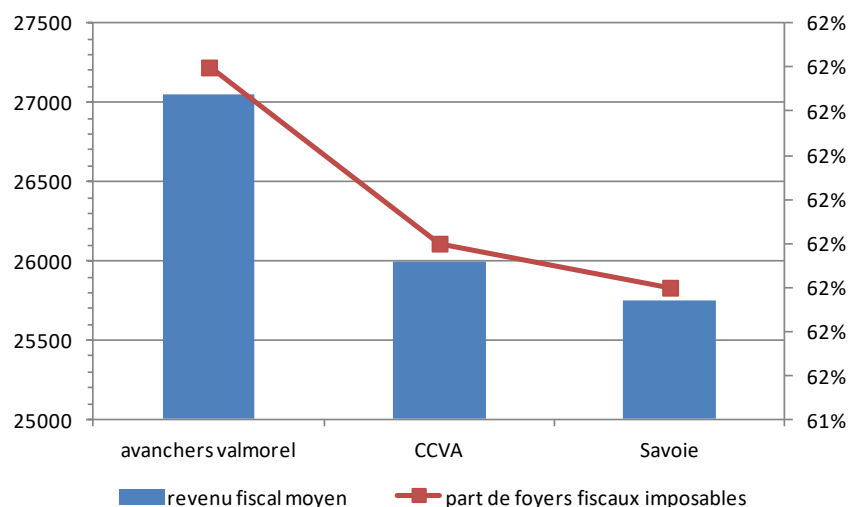


Figure 6 : Part de foyers fiscaux imposables et revenu fiscal moyen

Source : DGI – INSEE - 2011

Chiffres à retenir :

- 62,2 % de foyers imposables (CCVA 61,8 %, Savoie 61,7%) ;
- Revenu fiscal moyen : 27 046 € (26 000 € sur la CCVA, 25 750 € en Savoie).

3.6. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau démographique

Atouts	Faiblesses
Solde naturel positif. Forte attractivité de la commune notamment pour les ménages extérieurs à la région. Niveaux de ressources supérieurs à la moyenne.	Solde migratoire négatif. Vieillessement de la population. Augmentation du nombre des familles monoparentales Diminution du nombre de personnes au sein des ménages et demande pour des logements individuels de plus en plus grands.
Opportunités	Menaces
Création de nouveaux logements permettant l'arrivée de nouveaux habitants.	Diminution démographique en lien avec le départ de personnes âgées non satisfaites par l'offre de service et d'établissements spécialisés les concernant.

3.7. Les principaux enjeux concernant la population

Enjeux
• Maintenir la population active sur la commune et pérenniser la prospérité économique de la commune. • Permettre et encourager de nouveaux habitant à venir s'installer. • Favoriser l'installation de jeunes parents sur le territoire communal par une offre de logements adaptée (logements locatifs, accession à la propriété, un terrain à bâtir). • Répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs en logements afin de prendre en compte l'évolution des ménages (vieillessement de la population, diversification du profil des ménages, croissance du nombre de ménages : décohabitation). • Conserver la vie de chaque hameau communal (attachement à la vie communale, identité forte des hameaux).

4. L'HABITAT

4.1. Un parc de logements en augmentation et dominé par les résidences secondaires

En 2015, la commune compte 3088 logements, soit 130 logements supplémentaires (+4,4 %) par rapport à 2010 et une progression annuelle moyenne de 0,9 % /an inférieure à la moyenne départementale (1,1 %). Pour comparaison, en 1999, il y avait près de 2 613 logements sur la commune.

Cette augmentation est due principalement à la croissance du parc de résidences secondaires sur cette période (+ 140 logements). En 2015, la commune compte, 2673 logements de ce type, ce qui représente une grande majorité des logements avec près de 86,6 % du parc de Valmorel. Ce constat est à mettre en lien avec le profil très touristique de la commune.

Cette proportion de résidences secondaires est supérieure à celle de la CCVA où les résidences secondaires ne représentent que 52,1% du parc. Le marché du logement est plus « équilibré » sur le territoire de la CCVA avec un « poids » du marché de la résidence secondaire moins prégnant que sur le territoire des Avanchers-Valmorel.

Si le nombre de logements vacants a atteint son maximum en 2010 avec 67 logements, il a largement diminué en 5 ans avec 40 logements vacants enregistrés en 2015.

Relativement au parc total, le taux de logements vacants représente seulement 1,3% du parc de logements en 2015 (1 logement sur 72) contre 2,3% en 2010 (1 logement sur 44) et 2,4% en 1999 (1 logement sur 41).

La taux vacance se situe à un niveau très faible. Il est communément admis qu'un taux de vacance compris entre 5 et 7% contribue à la fluidité du parcours résidentiel et à l'entretien du parc de logements. Or, un taux situé en dessous de 5% est signe d'une certaine tension sur le marché pouvant générer des difficultés dans la rotation du parc. Aux Avanchers-Valmorel, l'offre en logements est faible, la demande est élevée. Les loyers y sont donc élevés et le marché immobilier tendu.

Le parc vacant est dominé par des logements de petites et moyennes surfaces. Cela s'explique par le fait que le parc recensé comme vacant est en large partie constitué de logements collectifs à vocation touristique (avec en moyenne des petites surfaces de logements).

Chiffres à retenir :

- 3088 logements en 2015 ;
- 86,6 % de résidences secondaires (2 673 logements) ;
- 1,3 % de logements vacants (essentiellement du logement collectif).

Les Avanchers Valmorel
Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Annexe Diagnostic
PLU arrêté le 8 avril 2019

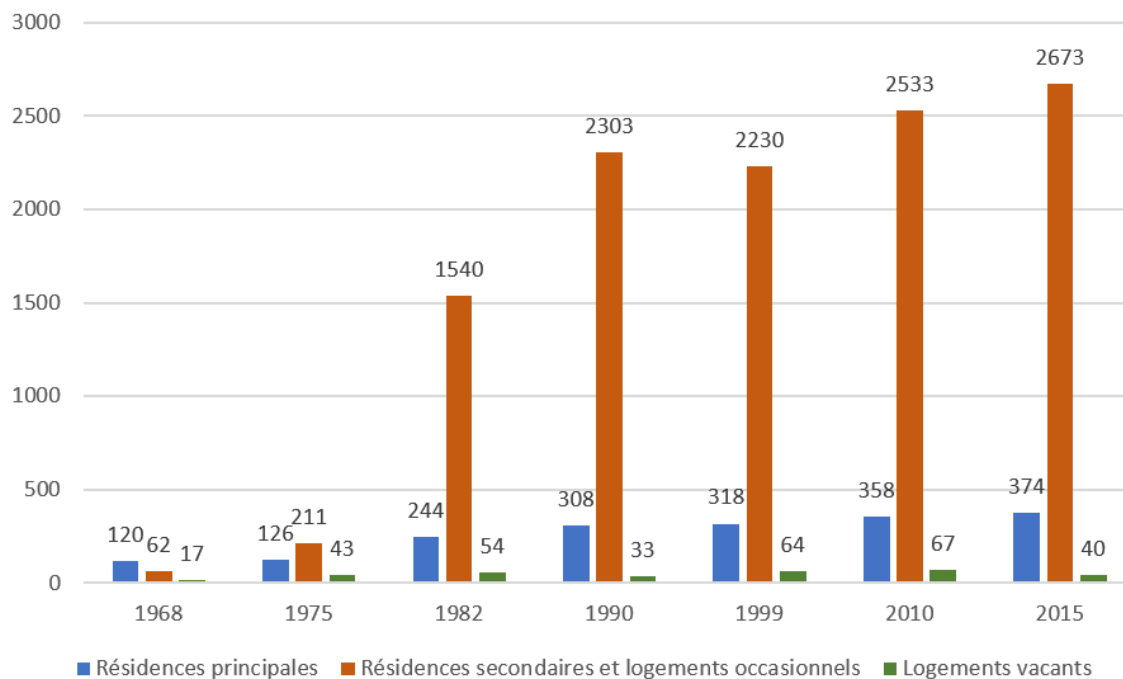


Figure 7 : Evolution du nombre de logements par catégorie aux Avanchers-Valmorel
Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

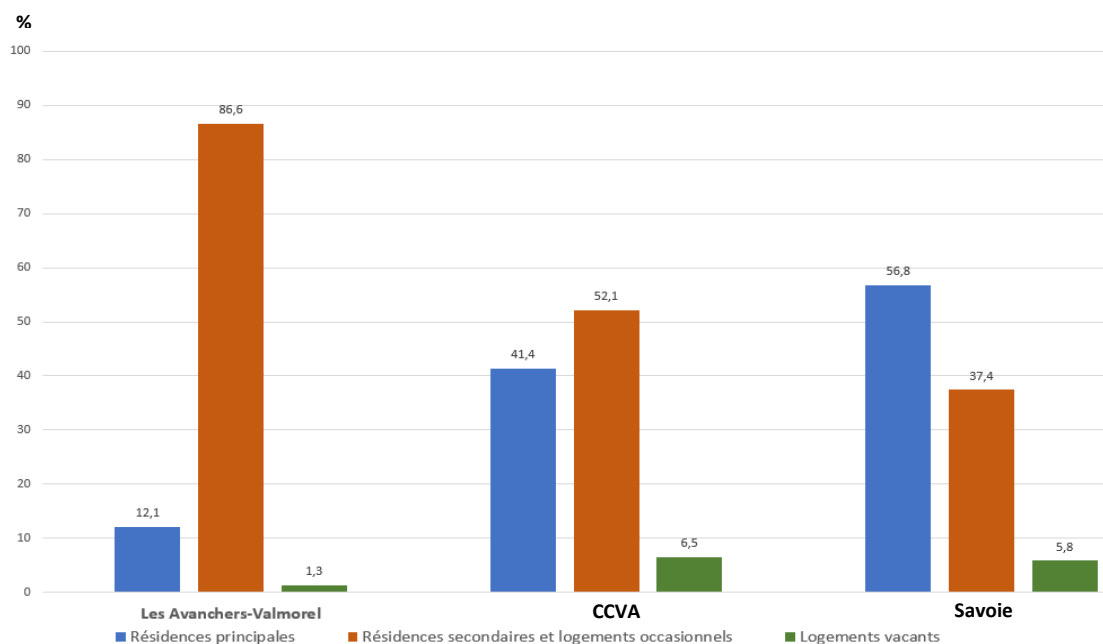


Figure 8 : Structure du parc de logements aux Avanchers-Valmorel, à la CCVA et dans le département de Savoie
Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

4.2. Un parc de logements récent et une proportion importante d'appartements

Le parc des logements est récent avec 95 % des résidences principales logements réalisés après 1948. Le parc des résidences principales datant d'avant 1968 représente 6,9 % du parc total (Savoie 23,7 %). Les bâtiments datant d'avant 1948 ont été construits avec des matériaux très hétérogènes. Des gains énergétiques sont encore possibles lors de rénovations de ce bâti y compris pour le bâti ancien conçu avec des matériaux aux caractéristiques hygrothermiques isolantes.

De nombreuses résidences secondaires ont été construites entre 1975 et 1980 et ont donc plus de 30 ans. Dans les villages, le bâti est ancien et en cours de rénovation. Le bâti touristique est de qualité inégale avec des appartements et des chalets vieillissants, les plus anciens ont 40 ans, et des appartements plus récents, plus confortables et mieux isolés.

Au dernier recensement de 2015, la maison individuelle représente seulement 16,9 % du parc de la commune contre 40,6 % dans la CCVA et 38,1 % dans le département de la Savoie. Les logements collectifs sont majoritaires, puisqu'ils représentent près de 80,5 % du parc de logements contre 59,1 % au sein de la CCVA et 60,6 % dans le département.

En Tarentaise, du fait du poids du parc en résidences secondaires, de l'environnement contraint (risque, topographie...) et de la vocation touristique des communs supports de station, le parc de logements est essentiellement tourné vers du collectif, à un degré beaucoup plus important que sur l'ensemble du département, puisque sur 100 logements, 80 le sont en collectifs en Tarentaise contre 63 % en Savoie.

Chiffres à retenir :

- 80,5 % d'appartements ;
- 16,9 % de maisons.

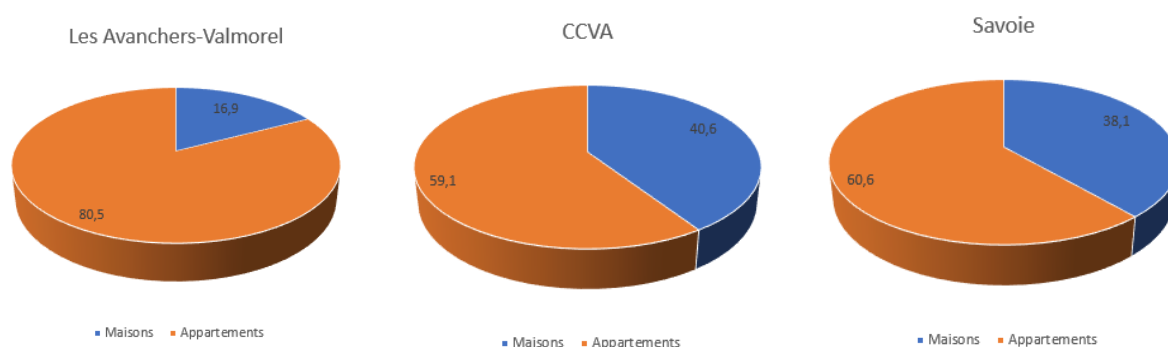


Figure 9 : Types de logements aux Avanchers-Valmorel, à la CCVA et dans le département de Savoie

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

4.3. Une majorité de grands logements en résidences principales

Les grands logements (4 pièces et plus) prédominent avec près de 60 % du parc de logements des résidences principales contre 66 % sur la CCVA et 60,8 % en Savoie.

Les petits logements (1 à 2 pièces), bien qu'en augmentation, représentent une très faible part des résidences principales (17,5 % en 2015 contre 12,9 % sur la CCVA et 17,8 % à l'échelle départementale).

Les T3 (3 pièces) représentent près d'un quart du parc de logements, tandis que les grands logements (4 pièces et plus) prédominent et représentent une part importante des résidences principales (59% en 2015) avec une progression des T5.

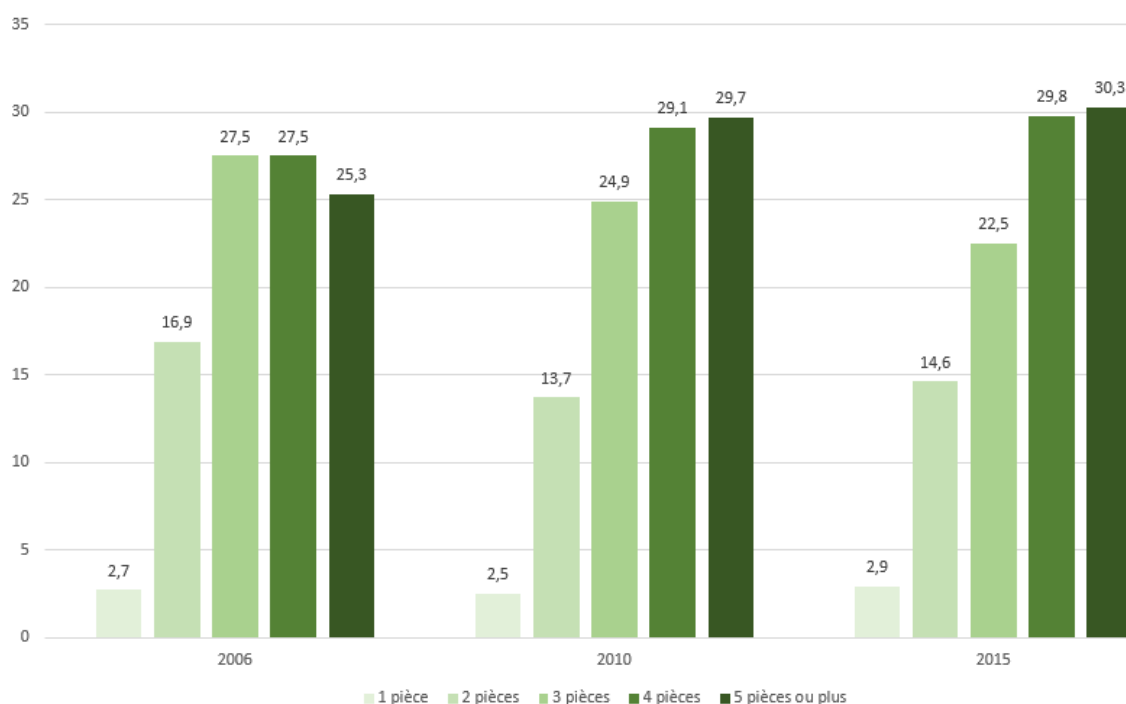


Figure 10 : Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces sur les Avanchers-Valmorel

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

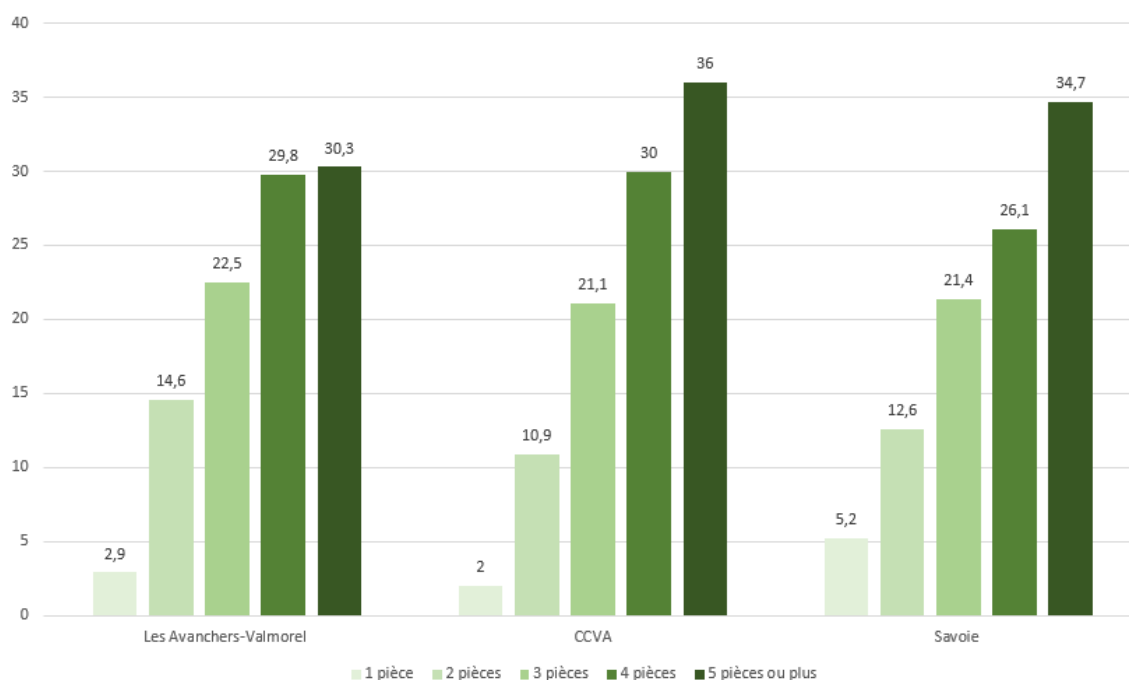


Figure 11 : Taille des résidences principales aux Avanchers-Valmorel, à la CCVA et dans le département de Savoie

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

4.4. Une majorité de propriétaires en résidences principales

La proportion de propriétaires est très forte sur la commune des Avanchers-Valmorel avec un taux de 69,2 % en 2015. Ceci s'explique par un parc locatif assez limité, comparativement à la moyenne départementale.

La proportion de locataires occupe environ un quart des résidences principales (24,8 % en 2015) et connaît une hausse de 2,1% entre 2010 et 2015 après une baisse de 4% entre 1999 et 2011.

A titre de comparaison, le département de la Savoie compte 59,9 % de propriétaires, 37 % de locataires dont 14,5 % de locataires du parc public.

La part des ménages logée gratuitement représente 6,0 % du total des ménages hébergés (3,1 % en Savoie), un chiffre élevé qui s'explique par l'hébergement de saisonniers.

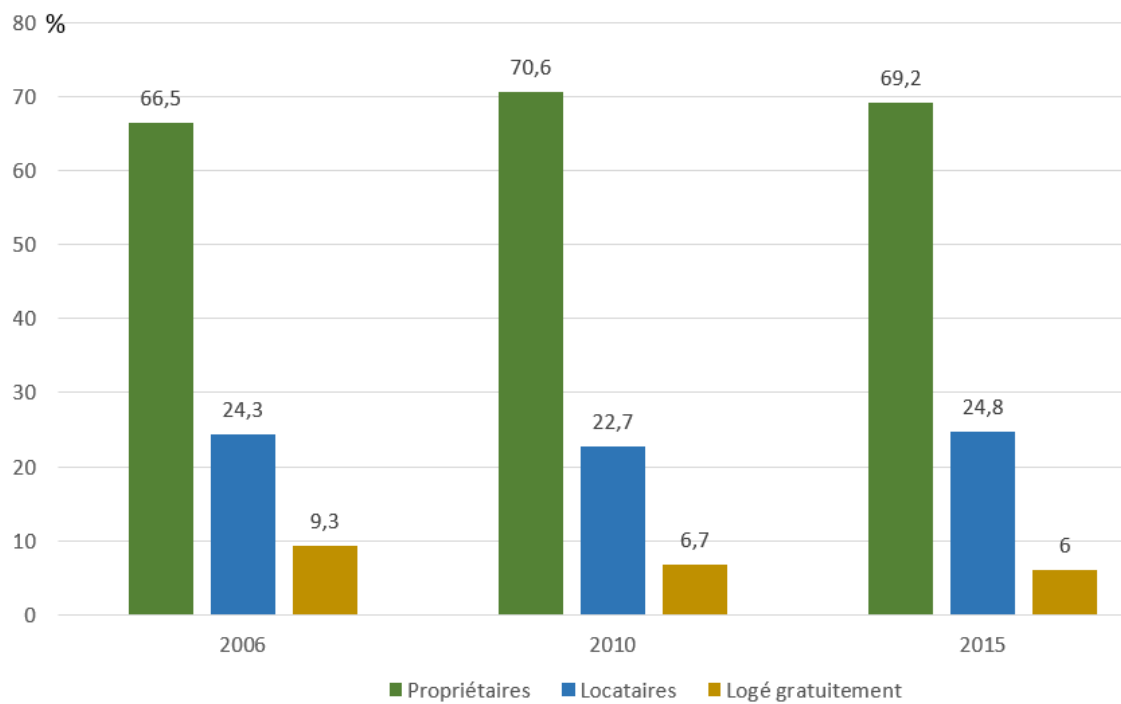


Figure 12 : Evolution du statut d'occupation des résidences principales entre 2006, 2010 et 2015 aux Avanchers-Valmorel

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

4.5. Un parc de logements sociaux limité mais peu de demandes non satisfaites

4.5.1. L'offre

En 2009, la commune des Avanchers-Valmorel comptait un parc locatif social destiné aux permanents de 45 logements conventionnés, représentant 12,5 % des résidences principales (contre 12,7 % sur la CCVA, 17,4 % sur le Canton de Moutiers et 16 % en Savoie). En comparaison, on recense près de 3 731 logements locatifs aidés en résidences principales sur l'ensemble du territoire de la Tarentaise, 1 373 sur le canton de Moutiers, 421 au sein de la CCVA.

Les logements locatifs aidés de la commune représentent seulement 1,1 % de l'offre présente en Tarentaise, 3,8 % de l'offre sur le Canton de Moutiers et 10,7 % de l'offre sur la CCVA. Une majorité des logements locatifs aidés de la CCVA se trouve sur deux communes : La Léchère (44 %) et Aigueblanche (37%).

Le canton de Moûtiers enregistre le parc de logements aidés le plus important, avec 1373 logements, presque exclusivement portés par 4 communes : 91 % du parc de ce canton est concentré dans les communes de Moûtiers, Aigueblanche, La Léchère et Saint Martin de Belleville. Dans ce canton, la part du parc de logements locatifs aidés représente près de 18 % du parc de résidences principales, avec des taux dépassant ou proches de 20 % à Moûtiers (36 %), La Léchère (20 %), Saint Martin de Belleville (18 %).

Sur les Avanchers-Valmorel, l'offre représente 60 logements pour 1000 habitants contre 66 sur la CCVA et 71 en Savoie.

Figure 13 : Représentativité du parc de logements aidés aux Avanchers-Valmorel, à la CCVA et dans le département de Savoie et dans le Canton de Moutiers

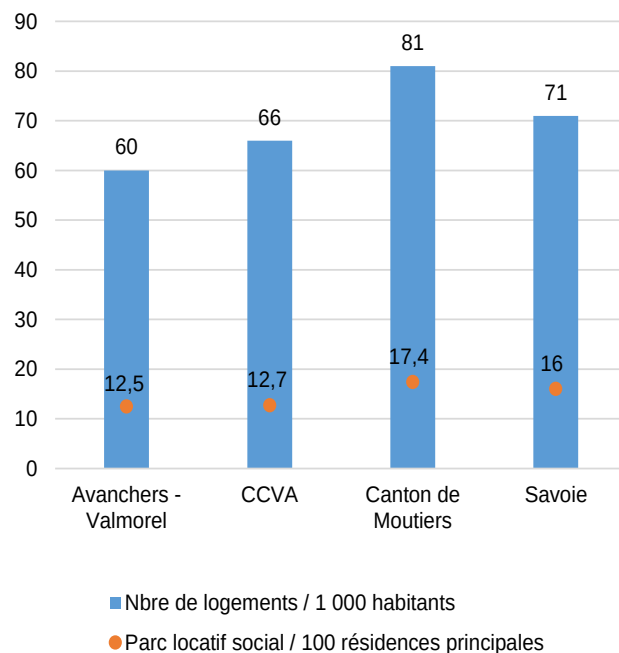
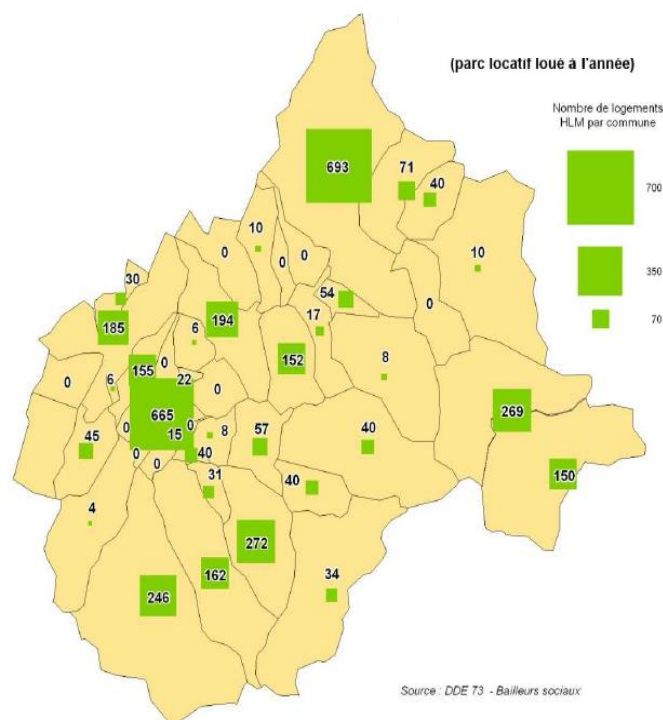


Figure 14 : Le parc locatif social en service en 2009 en Savoie (Parc locatif loué à l'année)



4.5.2. La demande locative sociale

En 2011, sur l'ensemble de la Tarentaise, on recense plus de 1180 demandes en attente. En moyenne, la Tarentaise enregistre une pression de la demande évaluée à 31 demandes en attente pour 100 logements aidés en service.

A l'échelle cantonale, Moûtiers enregistre 22 demandes, c'est plus faible que dans les autres cantons, notamment du fait d'un parc de logements locatifs aidés important.

Sur la CCVA, on enregistre 87 demandes en instance, soit 21 demandes en attente / 100 logements en service.

Tableau 2 : Demandes en instance sans doubles comptes au 28 février 2011

Aigueblanche	48
Bonneval Tarentaise	0
Feissons sur Isère	5
La léchère	21
Le Bois	6
Les Avanchers-Valmorel	7
Saint Oyen	0
CCVA	87
Canton de Moutiers	22
Tarentaise (APTV)	1 180

La pression sur les Avanchers-Valmorel est relativement faible avec 7 demandes enregistrées en 2011 (contre 9 en 2009), au contraire de communes comme Aigueblanche (48 demandes) ou La Léchère (21 demandes).

Les demandes déposées sont pour l'essentiel effectuées par des ménages logés en dehors du parc de logements locatif aidé (dans le parc locatif privé, ou hébergés ou dans des structures de logements temporaires : foyers, etc.). Cette spécificité révèle à la fois le déficit et l'inadaptation de l'offre locative privée (loyers chers, déficit de moyens et grands logements) qui incitent les ménages à solliciter des solutions de relogement dans le parc locatif aidé.

Sur les Avanchers-Valmorel, cela concerne environ 57 % des demandes, tandis que les demandes de mutations au sein du parc locatif social concernent 43 %.

La demande en logements locatifs aidés provient majoritairement de petits ménages (1 ou 2 personnes) avec sur la CCVA près de 56 % des demandes et 33 % pour 3 ou 4 personnes. Cette observation est encore plus valable sur l'ensemble du territoire de la Tarentaise. Les logements demandés sont donc aussi essentiellement de petites tailles (1 à 2 pièces majoritairement).

Enfin, on observe sur le territoire de la CCVA que la demande locative sociale tend de plus en plus à se recentrer vers les villes, communes de vallées ou stations dotées d'équipements et de services, équipements scolaires et périscolaires.

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
CCVA	31 %	25 %	22 %	11 %	10 %
Tarentaise	41 %	26 %	18 %	10 %	5 %

Tableau 3 : Profils des ménages demandeurs de logements locatifs sociaux en février 2011

Source : DDT73

Chiffres à retenir :

- 87 demandes de logements locatifs sociaux en instances sur la CCVA dont 7 sur les Avanchers-Valmorel ;
- Demandeurs : Petits ménages (1 ou 2 personnes), d'où la demande en petits logements (1 à 2 pièces).

4.6. Une offre suffisante de logements pour les actifs saisonniers

Une des caractéristiques de l'économie de la commune des Avanchers-Valmorel est sa forte saisonnalité, avec notamment le recours à une main d'œuvre temporaire importante pendant la saison d'hiver (remontées mécaniques, écoles de ski, hôtels-restaurants, commerces). On recense près de 950 saisonniers sur la commune dont environ 400 pour le centre de vacances du Club Med. Ces 1000 saisonniers des Avanchers représentent 3,3 % des saisonniers recensés sur le territoire de la CCVA (27 000 saisonniers dont 79 % logés par leurs employeurs).

Une partie de ces emplois saisonniers est occupée par des habitants permanents de la commune ou des communes voisines, mais une partie non négligeable provient d'une main d'œuvre éloignée générant des besoins spécifiques de logement. De plus, les besoins quantitatifs résiduels émanent en priorité de salariés de petits employeurs.

Ces besoins spécifiques sont couverts par différentes formules mises en œuvre :

- Foyers et résidences locatives publiques meublées (construction bailleur public / gestion communale et éventuellement réservation d'employeurs) ;
- Opérations locatives privées conventionnées financées en PLS ;
- Opérations émanant directement des employeurs : achat groupé d'appartements par des grands employeurs, chambres affectées dans les hôtels, etc.

Le logement des travailleurs saisonniers est géré par l'Association des foyers de logements des Vallées d'Aigueblanche.

L'offre principale est proposée sur la station de Valmorel. On recense :

- **Le Foyer Logement saisonniers « Le Bercail »** qui comprend 73 appartements (studio de 2 à 4 personnes) pouvant accueillir 180 couchages ;
- **Le Club Med** loge 150 saisonniers au sein du centre de vacances au Hameau du Bois de la Croix et les 250 saisonniers restants sont logés au hameau les Charmettes. Des navettes gratuites permettent aux saisonniers logeant aux Charmettes de rejoindre le centre de vacances situé à environ 2 km ;
- **La commune** loge du personnel durant la saison sur **5 bâtiments** ;
- **Des propriétaires privés** louent des hébergements pour la saison : environ 15 à 20 appartements.

L'offre de La Léchère complète celle de Valmorel de manière quantitative et surtout qualitative.

Durant la saison hivernale, l'offre satisfait exactement la demande, sans offrir de marge. Durant l'été, le nombre de saisonniers est inférieur, l'offre est donc largement suffisante puisque seulement près d'1/3 des hébergements dévolus aux saisonniers sont occupés. Actuellement, sur la station, l'offre en hébergement saisonnier permet donc de répondre globalement à la demande.

Chiffres à retenir :

- Environ 950 saisonniers sur la commune dont près de 400 pour le centre de vacances du Club Med.

4.7. Aucun hébergement spécifique aux personnes âgées malgré le vieillissement de la population

Il n'existe pas d'hébergements spécifiques destinés aux personnes âgées sur la commune des Avanchers-Valmorel.

Sur les cantons de Moutiers et de Bozel, à proximité de la commune des Avanchers-Valmorel, se trouvent :

- Un foyer-logement pour personnes âgées non dépendantes à Salins-les-Thermes : 60 places ;
- Un EHPAD à Moûtiers : 80 places + 30 places dans l'unité de soins de longue durée ;
- Un EHPAD à Aigueblanche : 80 places.

Bien que la structure de la population des Avanchers-Valmorel soit encore relativement jeune, les besoins d'hébergement spécifique pour les personnes âgées deviendront croissants à moyen terme.

Deux types d'accueil devront être développés prioritairement selon l'étude conduite par l'APTV : des structures adaptées aux personnes âgées atteintes de troubles psycho-gériatriques (ex. : Alzheimer) et l'accueil familial (possibilité de recevoir, après agrément par le Conseil Général, des personnes âgées ou handicapées à son domicile contre rémunération). Ces réponses seront apportées dans le cadre supra-communal.

4.8. Un contexte foncier contraint et une accession à la propriété de plus en plus difficile

Tout comme le marché de la location privée à l'année, le marché de l'accession à la propriété est directement touché par le ralentissement économique, et se traduit par des diminutions du nombre de transactions, par des baisses de prix généralisées et un délaissement des biens les plus chers, malgré une baisse des taux d'intérêts.

Les niveaux de prix élevés, l'accession en neuf ou à la revente bloquent le plus souvent les parcours résidentiels des locataires du parc privé. Sur toute la Tarentaise, on a observé une « contagion » de l'inflation immobilière au cours de la décennie 2000. Ce constat met en lumière les besoins d'une offre en accession, financièrement plus adaptée, de type accession sociale.

Cette baisse du nombre de surfaces urbanisées peut ainsi s'expliquer par le contexte foncier de la commune que l'on peut qualifier de contraint, comme de nombreuses communes de Tarentaise : rareté, cherté, topographie, risques, etc. Depuis quelques années, les coûts de production du logement se sont renchérissés, à cela s'ajoute le surcoût lié au coût de la construction en secteur de montagne.

De plus, on observe des difficultés à équilibrer les opérations de logements aidés (en locatif et en accession) sans l'intervention et la participation des collectivités (aide à l'équilibre financier, prise en charge de tout ou partie des coûts fonciers, etc.), d'autant plus que la Tarentaise est classée en zone la moins favorable (zone III) au financement du logement social.

Avec la montée du prix des carburants, les coûts des déplacements domicile-travail deviennent de plus en plus élevés, dans un contexte géographique contraint. Cette situation tend à favoriser le risque de précarisation des catégories de ménages à faibles ressources. Les évolutions sociétales d'aujourd'hui vont en faveur d'un « recentrage » des choix vers les secteurs ou communes où l'offre de logements est « accompagnée » d'une offre de services et d'équipements de proximité (scolaire, périscolaire, commerces, services publics, santé, etc.) et d'emplois. Ainsi, ce contexte foncier nécessite de mettre en place des stratégies foncières publiques en faveur de l'habitat, permettant de mieux orienter la production de logements : Des outils et moyens : SCOT, PLU, outils fonciers, Etablissement Public Foncier Local 73...

4.9. Une baisse de production de logements neufs ces dernières années

4.9.1. En Tarentaise et sur la CCVA

Sur la Tarentaise, entre 2005 et 2012, près de 9054 logements ont été produits sur le territoire, soit une moyenne annuelle de 1132 logements par an. Elle varie de manière importante selon l'année considérée, avec depuis 2008, une baisse importante à la fois du nombre de logements commencés, et du nombre de logements autorisés, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Tarentaise, même si un rebond semble s'opérer au cours de l'année 2010. Cette baisse du nombre de mises en chantier a entre autres pour origine une baisse des moyens financiers et de la confiance des acquéreurs potentiels. La production de logements neufs sur la Tarentaise comporte une majorité de logements collectifs (62 % de la production), ¼ de logements en individuel, et 12 % de logements en résidences (résidences de tourisme, pour travailleurs saisonniers, personnes âgées, étudiants).

Sur la CCVA, 718 logements ont été mis en chantier entre 2005 et 2010, soit une moyenne de 120 logements par an. Ces 331 logements représentent 10% de la construction de logements de Tarentaise sur la période 2005-2010.

L'année 2010 a été productive liée à la mise en chantier de logements collectifs et de logements en résidence de tourisme. Sur la période 2005-2010, les logements individuels représentent 35 % des logements mis en chantier, les collectifs 42 % et les résidences¹ 23 %.

¹ Foyer de personnes âgées et/ou logements saisonniers + résidences de tourisme

La construction de maisons individuelles représente en moyenne 39 logements individuels par an et se caractérise par une faible production d'habitat « intermédiaire » (individuel groupé).

La construction de logements collectifs domine mais est très fluctuante en fonction de l'activité du marché des logements touristiques.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total	Moyenne
Tarentaise	1337	1414	1506	959	803	1142	1190	703	9054	1 132
CCVA	151	63	95	32	46	331	NC	NC	718	120

Tableau 4 : Evolution de la production de logements (permanents et touristiques) entre 2005 et 2012 sur la Tarentaise et la CCVA - Source : Sitadel DREAL

4.9.2. Sur la commune des Avanchers-Valmorel

4.9.2.1. Le marché de la construction (habitats permanents et touristiques)

Sur les Avanchers-Valmorel, pour la période de 2002 à 2013, le nombre de logements permanents et touristiques commencés sur la commune, est de l'ordre de 420 logements, soit environ 35 logements par an en moyenne. 60 % des logements commencés correspondent à des logements collectifs et environ 40 % à des logements individuels.

Malgré son statut de commune touristique, la production de logements sur les Avanchers-Valmorel, au cours des 10 dernières années était essentiellement portée par la mise en chantier de résidences principales. Mais, depuis 2010 avec la crise du logement, avec la construction du Club Méditerranée en 2011 et les deux programmes de résidence de tourisme MGM en cours de réalisation, la construction à Valmorel s'est accélérée et est à nouveau orientée vers la production de lits touristiques.

4.9.2.2. Le marché de la construction pour l'habitat permanent et les résidences secondaires (hors lits marchands)

Au cours des dix dernières années, près de 6,5 ha ont été utilisés pour la construction de résidences permanentes et secondaires.

Les années 2006 (12 045 m²) et 2009 (11 157 m²) ont été les plus consommatrices en foncier.

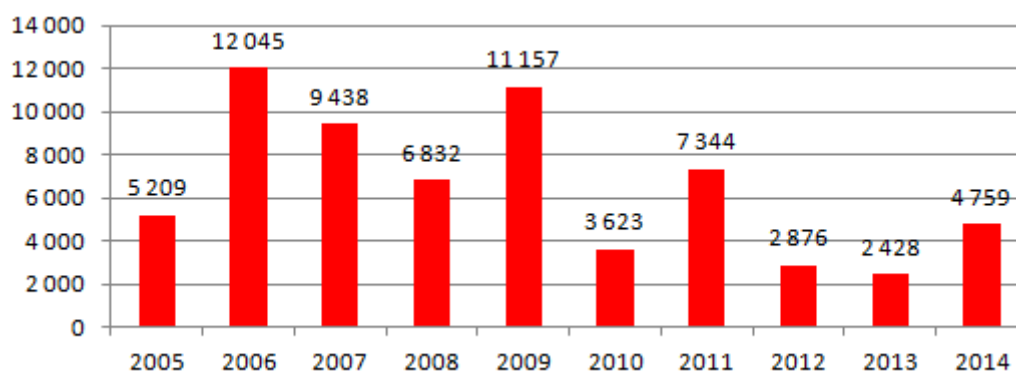


Figure 15 : Evolution de la surface consommée par an pour la construction de tous les types de logements entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

▪ **Une majorité de logements individuels parmi les constructions**

63 logements individuels ont été réalisés au cours des dix dernières années dont 35 à partir de 2009. C'est donc en moyenne, 6 maisons qui sont construites par an aux Avanchers-Valmorel.

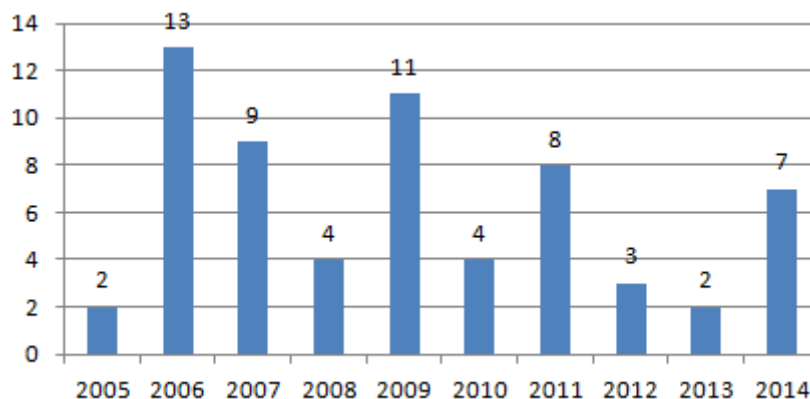


Figure 16 : Nombre de logements individuels construits par an entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

Entre 2005 et 2014, les logements individuels construits représentent près de 62 % des constructions sur la commune. Cette part augmente au cours des dernières années puisqu'elle atteint 69 % sur la période 2009-2014.

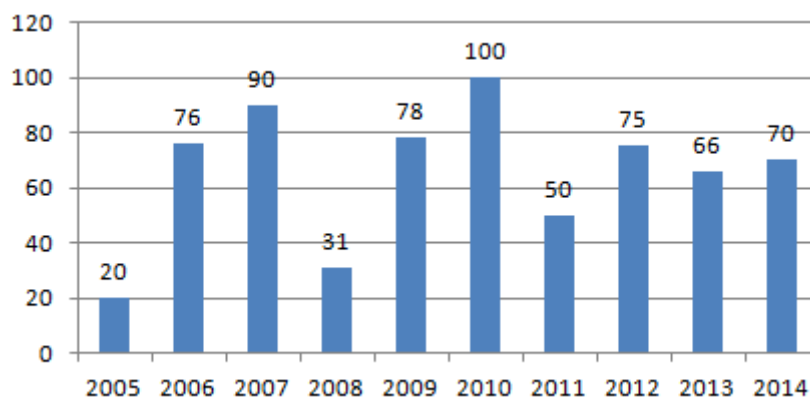


Figure 17 : Part de l'habitat individuel par rapport au nombre de logements total entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

Plus de 56 000 m² de terrains ont été consommés entre 2005 et 2014 pour la construction de maisons individuelles (résidences permanentes et secondaires), soit 5 600 m²/an, dont près de 27 000 m² entre 2005 et 2008 (4 années) et 24 000 m² à partir de 2009 (6 années).

La surface de terrain consommée en moyenne pour la réalisation d'un logement individuel est de 971 m² sur la période 2005-2014 (période sur 10 ans), dont en moyenne 1 138 m²/log sur la période 2005-2008 et 860 m²/log à partir de 2009.

La surface consommée pour la construction d'un logement individuel est donc en diminution sur le territoire communal depuis quelques années, notamment en raison du coût du foncier.

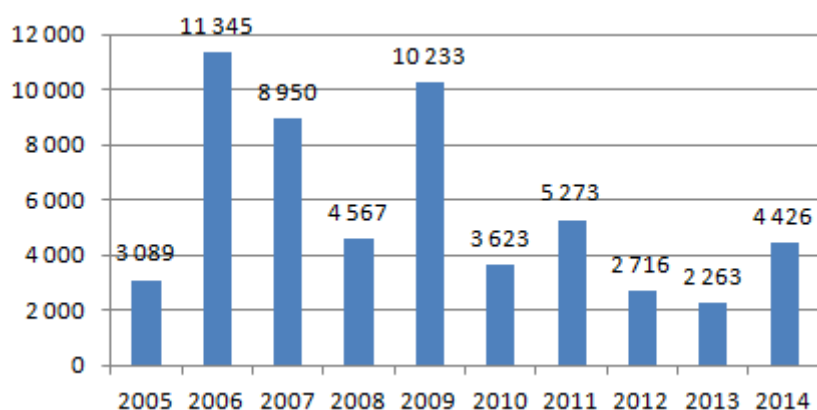


Figure 18 : Evolution de la surface consommée par an pour la construction de maisons individuelles entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

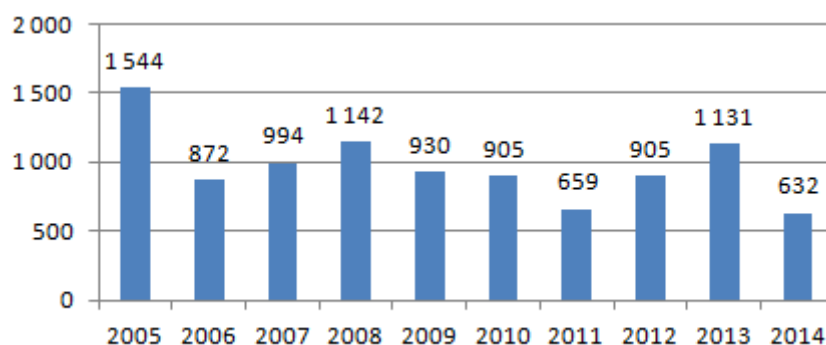


Figure 19 : Evolution de la surface consommée par logement individuel construit entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

Les Avanchers Valmorel
Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Annexe Diagnostic
PLU arrêté le 8 avril 2019

	ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Période 2005-2014 (10 ans)		Période 2009-2014 (6 ans)	
												TOTAL	Moyenne par an	TOTAL	Moyenne par an
Individuels	Nb logements	2	13	9	4	11	4	8	3	2	7	63	6	35	6
	Surface consommée (m²)	3 089	11 345	8 950	4 567	10 233	3 623	5 273	2 716	2 263	4 426	56 485	5 649	28 534	4 756
	Ratio Surface/Lgt	1 544	872	994	1 142	930	905	659	905	1 131	632		971		860
	Part nb logt ind / nb lgt total	20	76	90	31	78	100	50	75	66	70		62		69

Tableau 5 : Evolution de la production de logements individuels permanents et secondaires et des surfaces consommées depuis 2005 sur la commune

▪ **Près d'un quart des logements construits sont accolés**

La production de formes d'habitats alternatives au logement individuel moins consommatrices de foncier est encore relativement peu répandue sur la commune et plus globalement en Tarentaise (habitat « intermédiaire ») pour ce qui concerne les résidences permanentes et secondaires.

Depuis 2005, 28 logements accolés ont été construits sur la commune dont 12 à partir de l'année 2009, soit 43 % des logements construits.

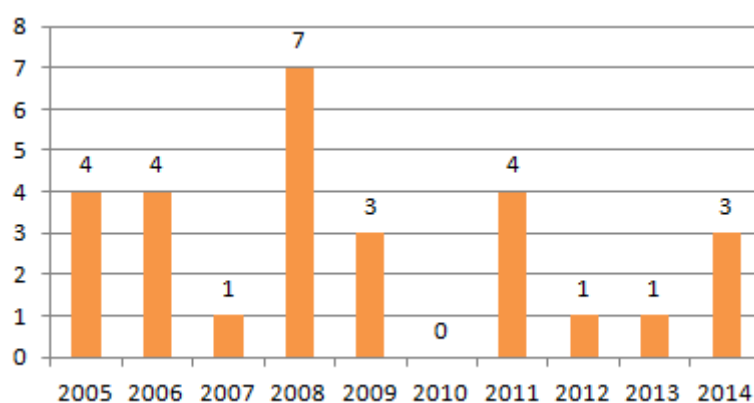


Figure 20 : Nombre de logements accolés construits par an entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

Entre 2005 et 2014, les logements accolés construits représentent près de 28 % des constructions sur la commune. Cette part diminue légèrement au cours des dernières années puisqu'elle atteint 24 % sur la période 2009-2014.

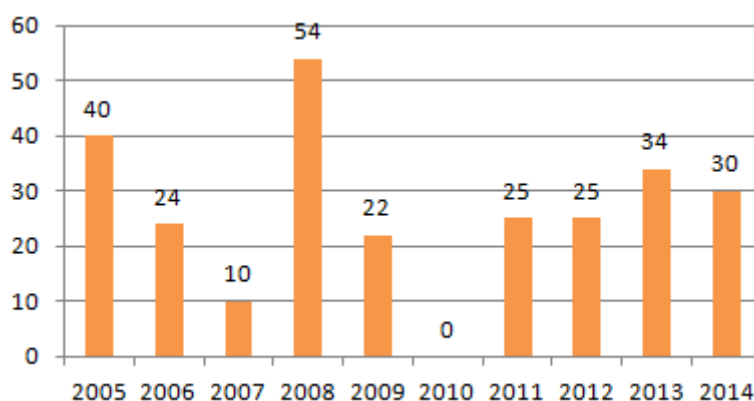


Figure 21 : Part de logements accolés par rapport au nombre de logements total entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

Près de 7 400 m² de terrains ont été consommés entre 2005 et 2014 pour la construction de logements accolés, soit 745 m²/an, dont près de 4 500 m² entre 2005 et 2008 (sur 4 ans) et 2900 m² à partir de 2009 (sur 6 ans).

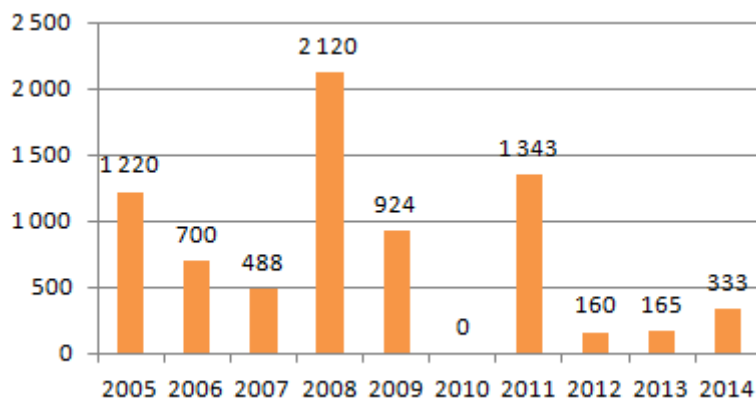


Figure 22 : Evolution de la surface consommée par an pour la construction de maisons accolées entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

La surface de terrain consommée en moyenne pour la réalisation d'un logement accolé est de 261 m² sur la période 2005-2014 (période sur 10 ans), dont en moyenne 318 m²/log sur la période 2005-2008 (sur 4 ans) et 216 m²/log à partir de 2009 (sur 6 ans). La surface consommée pour la construction d'un logement accolé est donc également en baisse.

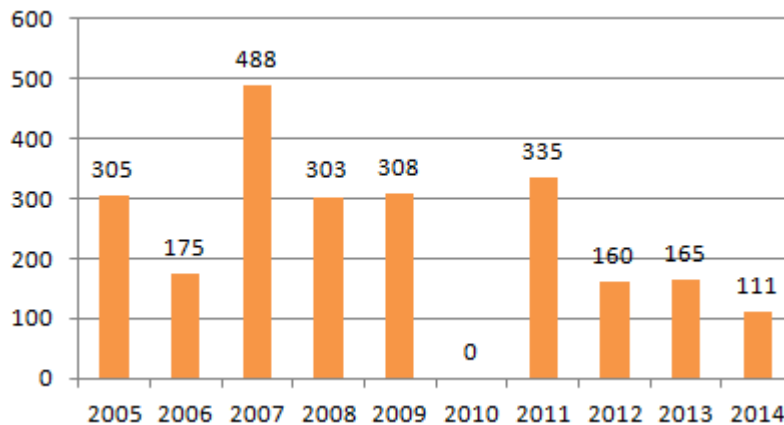


Figure 23 : Evolution de la surface consommée par logement accolé construit entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

	ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Période 2005-2014 (10 ans)		Période 2009-2014 (6 ans)	
												TOTAL	Moyenne par an	TOTAL	Moyenne par an
Accolés	Nb logements	4	4	1	7	3	0	4	1	1	3	28	3	12	2
	Surface consommée (m²)	1 220	700	488	2 120	924	0	1 343	160	165	333	7 453	745	2 925	488
	Ratio Surface/Lgt	305	175	488	303	308	0	335	160	165	111		261		216
	Part nb logt acc / nb lgt total	40	24	10	54	22	0	25	25	34	30		28		24

Tableau 6 : Evolution de la production de logements accolés permanents et des surfaces consommées depuis 2005 sur la commune

▪ **Peu de logements collectifs construits**

Concernant les logements collectifs, près de 10 logements ont été réalisés depuis 2005 dont seulement 4 depuis 2009. La construction de logements collectifs a donc été faible au cours des dernières années.

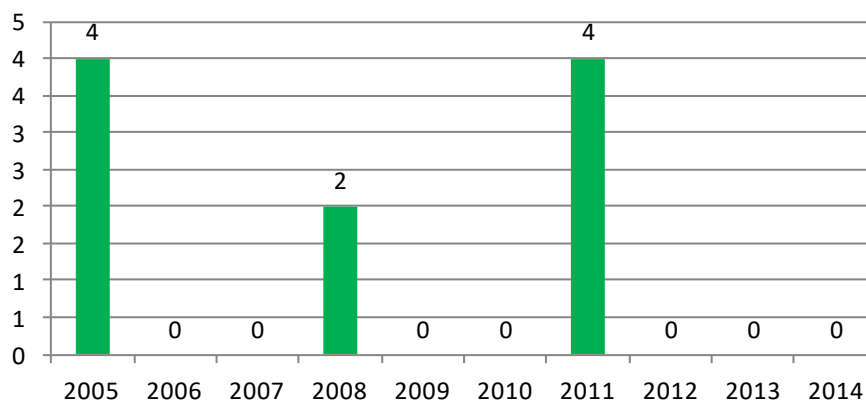


Figure 24 : Nombre de logements collectifs construits par an entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

Les logements collectifs construits représentent seulement 10 % des constructions au cours des dix dernières années. Néanmoins, cette proportion a diminué sur les six dernières années pour atteindre seulement 8 %.

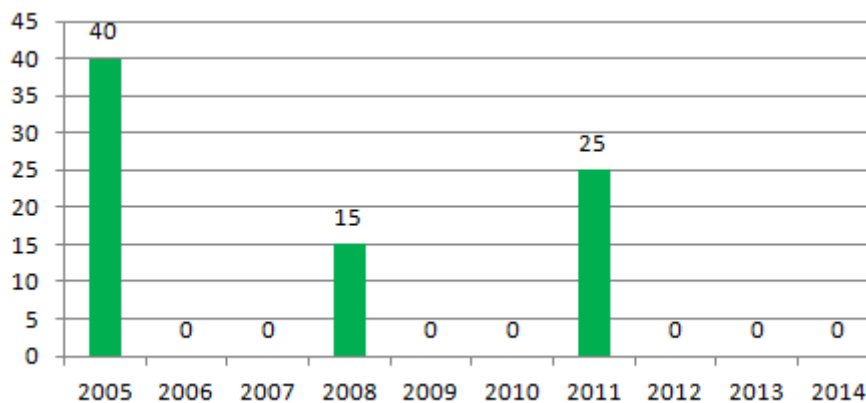


Figure 25 : Part de logements collectifs par rapport au nombre de logements total entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

Près de 1800 m² de terrains ont été consommés entre 2005 et 2014 pour la construction de logements collectifs, soit 177 m²/an. Seulement 728 m² ont été aménagés depuis 2009, ce qui témoigne du peu de dynamique de cette typologie d'habitat sur les Avanchers-Valmorel.

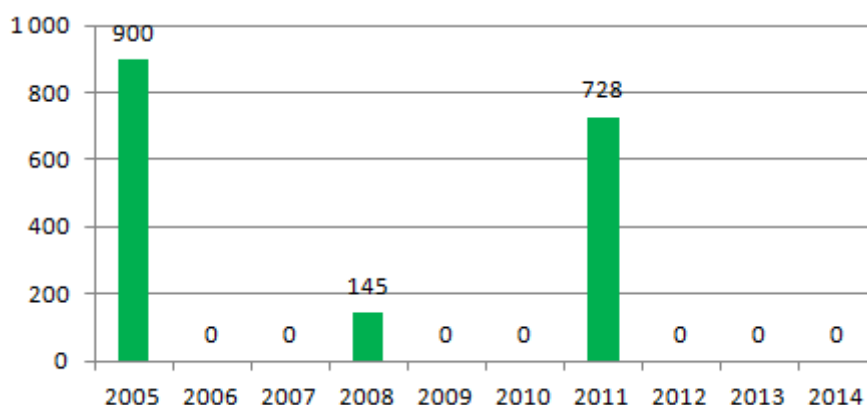


Figure 26 : Evolution de la surface consommée par an pour la construction de logements collectifs entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

La surface de terrain consommée en moyenne pour la réalisation d'un logement collectif est de 160 m² sur la période 2005-2014 (période sur 10 ans), dont en moyenne 149 m²/log sur la période 2005-2008 (sur 4 ans) et 182 m²/log à partir de 2009 (sur 6 ans). La surface consommée pour la construction d'un logement collectif a donc sensiblement augmenté.

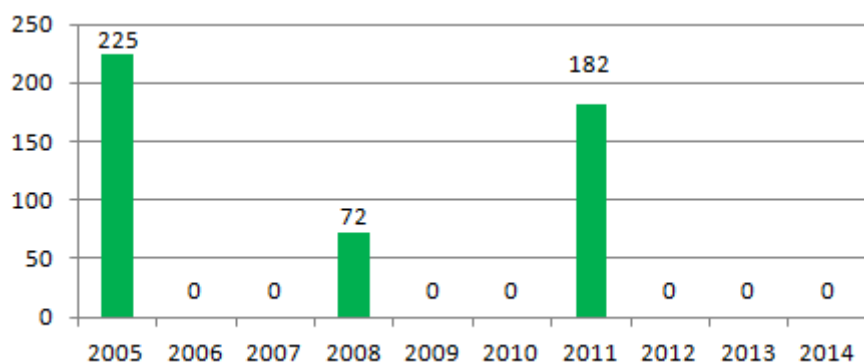


Figure 27 : Evolution de la surface consommée par logement collectif construit entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

	ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Période 2005-2014 (10 ans)		Période 2009-2014 (6 ans)	
												TOTAL	Moyenne par an	TOTAL	Moyenne par an
Collectifs	Nb logements	4	0	0	2	0	0	4	0	0	0	10	1	4	1
	Surface consommée (m²)	900	0	0	145	0	0	728	0	0	0	1 773	177	728	121
	Ratio Surface/Lgt	225	0	0	72	0	0	182	0	0	0		160		182
	part nb logt col / nb lgt total	40	0	0	15	0	0	25	0	0	0		10		8

Tableau 7 : Evolution de la production de logements collectifs permanents et des surfaces consommées depuis 2005 sur la commune aux Avanchers-Valmorel

▪ **Synthèse de l'évolution de la production de logements permanents et résidences secondaires (tout type de logements) et des surfaces consommées au cours des dernières années**

Ainsi, près de 101 logements (permanents et secondaires) ont été construits depuis 2005, soit 10 logements réalisés par an en moyenne, dont 62 % de logements individuels. Sur ces 101 logements réalisés, la moitié a été construit à partir de 2009. On peut considérer que la moitié de ces logements sont de l'habitat permanent et l'autre de la résidence secondaire.

Au total, 65 711 m² ont été construits, soit une moyenne annuelle de 6 571 m², soit une superficie moyenne de terrain de 686 m² pour la réalisation d'un logement (694 m² sur les 6 dernières années).

	ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Période 2005-2014 (10 ans)		Période 2009-2014 (6 ans)	
												TOTAL	Moyenne par an	TOTAL	Moyenne par an
Individuels	Nb logements	2	13	9	4	11	4	8	3	2	7	63	6	35	6
	Surface consommée (m ²)	3 089	11 345	8 950	4 567	10 233	3 623	5 273	2 716	2 263	4 426	56 485	5 649	28 534	4 756
	Ratio Surface/Lgt	1 544	872	994	1 142	930	905	659	905	1 131	632		971		860
	Part nb logt ind / nb lgt total	20	76	90	31	78	100	50	75	66	70		62		69
Accolés	Nb logements	4	4	1	7	3	0	4	1	1	3	28	3	12	2
	Surface consommée (m ²)	1 220	700	488	2 120	924	0	1 343	160	165	333	7 453	745	2 925	488
	Ratio Surface/Lgt	305	175	488	303	308	0	335	160	165	111		261		216
	Part nb logt acc / nb lgt total	40	24	10	54	22	0	25	25	34	30		28		24
Collectifs	Nb logements	4	0	0	2	0	0	4	0	0	0	10	1	4	1
	Surface consommée (m ²)	900	0	0	145	0	0	728	0	0	0	1 773	177	728	121
	Ratio Surface/Lgt	225	0	0	72	0	0	182	0	0	0		160		182
	part nb logt col / nb lgt total	40	0	0	15	0	0	25	0	0	0		10		8
Toutes typologies	Nb logements	10	17	10	13	14	4	16	4	3	10	101	10	51	8
	Surface consommée (m ²)	5 209	12 045	9 438	6 832	11 157	3 623	7 344	2 876	2 428	4 759	65 711	6 571	32 187	5 365
	Ratio Surface/Lgt	520	708	944	525	797	905	459	719	809	476		686		694

Tableau 8 : Récapitulatif de l'évolution de la production de logements permanents et secondaires et des surfaces consommées depuis 2005 sur la commune

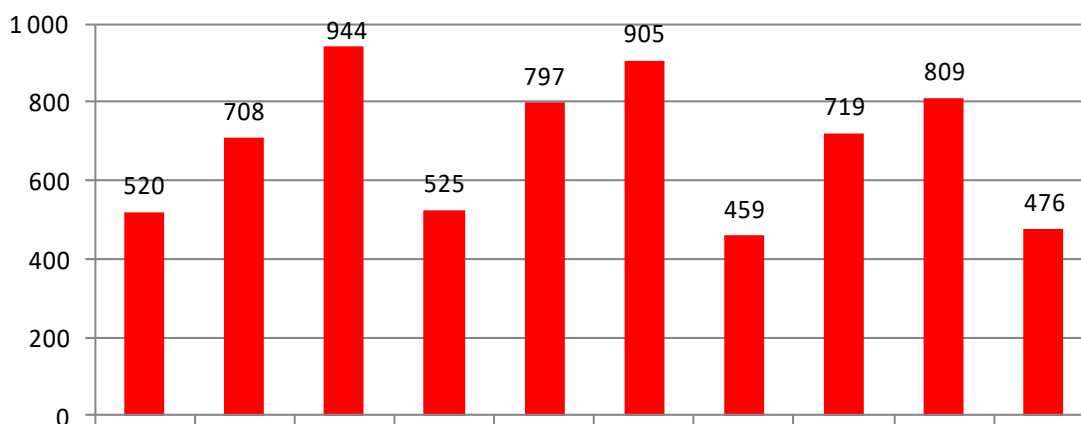
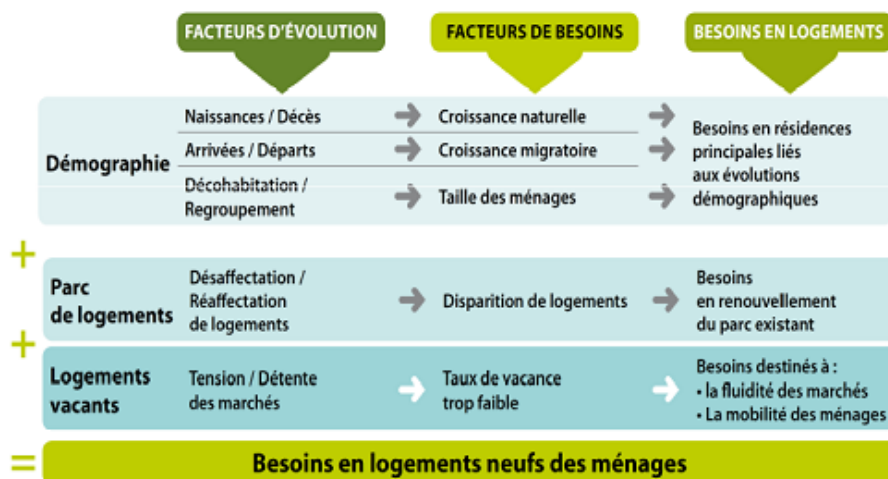


Figure 28 : Evolution de la surface consommée par logement construit (tout type de logement) entre 2005 et 2014 aux Avanchers-Valmorel

4.10.L'évaluation des besoins en logements neufs permanents et des surfaces nécessaires à échéance 2030

L'étude des besoins en logements permanents correspond à l'évaluation du nombre de logements neufs à vocation de résidences principales qu'il est nécessaire de produire à échéance 2030 afin :

- De répondre aux évolutions démographiques dans le territoire de la Tarentaise qui génèrent des besoins en logements : croissance de la population et croissance du nombre de ménages (mouvement de décohabitation) ;
- De répondre aux besoins en renouvellement du parc de logements permanents : « disparitions » de logements consécutives à des démolitions et des changements d'affectation, qui nécessitent d'être compensées et qui induisent donc des besoins en logements neufs supplémentaires ;
- D'assurer un niveau de fluidité des marchés du logement, grâce à un taux de vacance minimal, permettant de garantir la mobilité et les parcours résidentiels des ménages qui souhaitent changer de logements.



Le SCoT de Tarentaise prévoit un rythme d'évolution démographique de 0,2 % en moyenne par an sur la commune entre 2015 et 2030. La population de la commune en 2030 serait de 782 habitants.

	Les Avanchers Valmorel	CCVA
Rythme d'évolution démographique	0,2 %	
Nombre de personnes par ménages en 2030	2,1	
Nombre d'habitants recensés en 2010	752	7056
Nombre d'habitants estimés en 2030	782	7 868

Tableau 9 : Prospectives au niveau démographique aux Avanchers-Valmorel

Source : SCOT

Pour répondre à cet objectif, le niveau de construction souhaité est de 6 logements par an en moyenne sur la commune entre 2015 et 2030.

	Les Avanchers-Valmorel 2015-2030	CC des Vallées d'Aigueblanche 2015-2030	Tarentaise 20145-2030
Construction neuve d'habitat permanent	6 lgts /an	50,7 lgts / an	366,3 lgts /an

Tableau 10 : Niveau de construction souhaité (habitat permanent hors touristique et hors foyers saisonniers) - Source : SCOT

	Les Avanchers- Valmorel 2015-2030
Densité des constructions individuelles	750 m ² /logement
Densité des constructions intermédiaires	400 m ² / logement
Densité des constructions collectives	200 m ² / logement

Part des logements individuels	60 %
Part des logements intermédiaires	35 %
Part des logements collectifs	5 %
Foncier nécessaire pour répondre à cet objectif	5,4 ha
Voiries internes (estimées à 15 %)	0,8 ha
Part du foncier à mobiliser dans l'enveloppe existante	5 %
Soit foncier consommé dans l'enveloppe existante (à retrancher)	0,3 ha
Proposition de dimensionnement par le SCOT des zones constructibles du PLU	6 ha

Tableau 11 : Foncier nécessaire à l'évolution démographique des Avanchers-Valmorel - Source : SCOT

Pour atteindre 782 habitants et avoir un taux de croissance annuel de 0,2 % sur la commune, les zones constructibles devront avoir une superficie de 6 ha selon le SCOT. A noter que le SCOT est un document de planification qui s'étale sur un temps plus long (15-20 ans) qu'un PLU.

Ainsi, le PLU doit prévoir environ 85 % de ces 6 ha en zones constructibles, soit près de 5,1 ha.

4.11.L'évaluation des surfaces disponibles

En 2008, le territoire communal comptait 13.92 ha de surfaces urbanisables (dents creuses en zones U et zones AU). Près de 6.62 ha de terrains constructibles ont été consommé entre 2009 et 2015.

Ainsi, en 2015, c'est près de 7,3 ha de surfaces constructibles qui sont encore disponibles, desservis et immédiatement mobilisables.

Entre 2015 et 2018, 4.42 ha ont été consommés sur la période.

En 10 ans (2008-2018), ce sont 11.04 ha de surfaces constructibles qui ont été urbanisées.

Chiffres à retenir :

- 13.92 ha de surfaces urbanisables prévues dans le PLU en 2008 ;
- 11.04 ha consommés au cours des 10 dernières années et de l'exercice du PLU ;
- Selon le SCOT, 6 ha de terrains constructibles seront nécessaires pour les besoins en logements issus de la décohabitation des ménages, du renouvellement du parc de logements et pour l'accueil des nouveaux habitants, à l'horizon 2030 ;
- L'exercice du PLU étant plus court que celui du SCOT, celui-ci doit prévoir environ 85 % de ces 6 ha en zones constructibles, soit près de 45,1 ha ;
- Concernant, le logement touristique, le SCOT prévoit sur l'exercice du PLU 75% de 25 000 m² de Surface Touristique Pondérée.

4.12. Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'habitat

Atouts	Faiblesses
Parc de logements en augmentation. Parc de logements récent. Proportion importante d'appartements du fait du poids du parc en résidences secondaires. Vacance qui concerne essentiellement le logement collectif. Majorité de propriétaires en résidences principales. Offre en logements saisonniers qui répond à la demande. Parc de logements sociaux actuellement suffisant. Depuis 2011, la construction à Valmorel s'est accélérée et est à nouveau orientée vers la production de lits touristiques (Club Med en 2011, MGM en 2014-2015 puis en 2017). Le coût du foncier est moins élevé que dans d'autres vallées aux environs.	Niveaux de prix élevés, mais inférieurs aux autres vallées. L'accession en neuf ou à la revente bloquent le plus souvent les parcours résidentiels des locataires du parc privés. Marché immobilier tendu marqué par une accession à la propriété difficile. Pas d'hébergements spécifiques pour les personnes âgées sur la commune et pourtant les besoins de ces types d'hébergements deviendront croissants à moyen terme.
Opportunités	Menaces
Différents programmes en matière d'habitat (PLH, OPAH...)	Programmes concurrentiels. Offre non adaptée à des objectifs d'attractivité.

4.13. Les principaux enjeux en matière d'habitat

Enjeux
• Prévoir les besoins en terrains constructibles et optimiser l'utilisation du sol en faveur de l'habitat principal pour développer la population permanente de la commune. • Accompagner et orienter le développement ou l'amélioration de l'habitat en diversifiant l'offre de logements (taille, prix, forme d'habitat, etc.). • Poursuivre le développement de l'offre sociale en locatif et /ou en accession en fonction des besoins, afin de disposer d'un parc de logement diversifié et équilibré sur le territoire. • Prévenir les besoins de la population locale vieillissante. • Développer des secteurs en mettant en place des outils d'aide financière. • Favoriser l'habitat de petits collectifs et de maisons groupées. • Réhabiliter les logements vacants. • Améliorer le parc de logements anciens pour contrer le renchérissement du coût de l'énergie et donc des charges, en particulier dans un territoire de montagne et éviter les risques de déqualification ou de relégation de certaines catégories de logements. • Valoriser, reconvertir et restructurer certains logements touristiques inadaptés aux évolutions de la demande touristique en logements permanents. • Proposer des logements saisonniers de qualité pour disposer d'un personnel de qualité. • Mettre en place des stratégies foncières publiques en faveur de l'habitat, permettant de mieux orienter la production de logements. • Modérer la consommation foncière.

5. L'EMPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1. Données générales

5.1.1. Une baisse du nombre d'actifs et de chômeurs

En 2015, la population active des Avanchers-Valmorel s'élevait à 422 personnes, soit 55,1 % de la population totale et 85,7 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Après une diminution de la population active entre 2006 et 2010, entre 2010 et 2015, la population active des Avanchers-Valmorel a augmenté, passant de 83,7 % à 85,7 %.

	2006	2010	2015
Ensemble	512	487	492
Actifs en %	84,1	83,7	85,3
Actifs ayant un emploi en %	81,8	81,9	84,3
Chômeurs en %	2,3	1,9	1,4
Inactifs en %	15,9	16,3	14,3
Élèves. Étudiants et stagiaires non rémunérés en %	4,7	5,3	6,3
Retraités ou préretraités en %	6,4	6,6	5,6
Autres inactifs en %	4,8	4,3	2,4

Tableau 12 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité aux Avanchers-Valmorel
Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

L'analyse des tableaux ci-après révèle en 2015 que :

- Le taux d'actifs ayant un emploi (84,3 %) est plus important que dans le reste du département (69,3 %). Globalement, ce taux a augmenté depuis 1999 (7,6 points), et il a augmenté plus que dans le département (5,5 points) ;
- La part du nombre de chômeurs est beaucoup moins importante au niveau de la commune (1,4 %) que dans le département (7,3%) ;
- La part des étudiants, des retraités et des autres inactifs est également plus faible.

	Avanchers-Valmorel	Savoie
	En %	En %
Actifs ayant un emploi	84,3	69,3
Etudiants	6,3	9,0
Chômeurs	1,4	7,3
Retraités	5,6	7,7
Autres inactifs	2,4	6,8

Tableau 13 : Population active par type d'activité en 2011 des 15 – 64 ans – Comparatif
Avanchers-Valmorel / Savoie
Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2015

Le taux de chômage est de 1,6 % en 2015 contre 2,2 % en 2010 et 2,8 % en 2006. Ce taux

est inférieur à celui du département (9,5 % en 2015) et de l'EPCI (6,2 %). La part des femmes parmi les chômeurs est de 57,1 % sur les Avanchers-Valmorel contre 50,8 % en Savoie.

5.1.2. Une majorité d'employés et d'ouvriers

Une majorité de la population active est employée (27 %) ou de professions intermédiaires (26 %). Suivent ensuite les ouvriers (21 %), les artisans, commerçants et chef d'entreprise (19 %). Enfin, les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 3 % et les agriculteurs 2 %. Les chômeurs représentent environ 2 % de la population active.

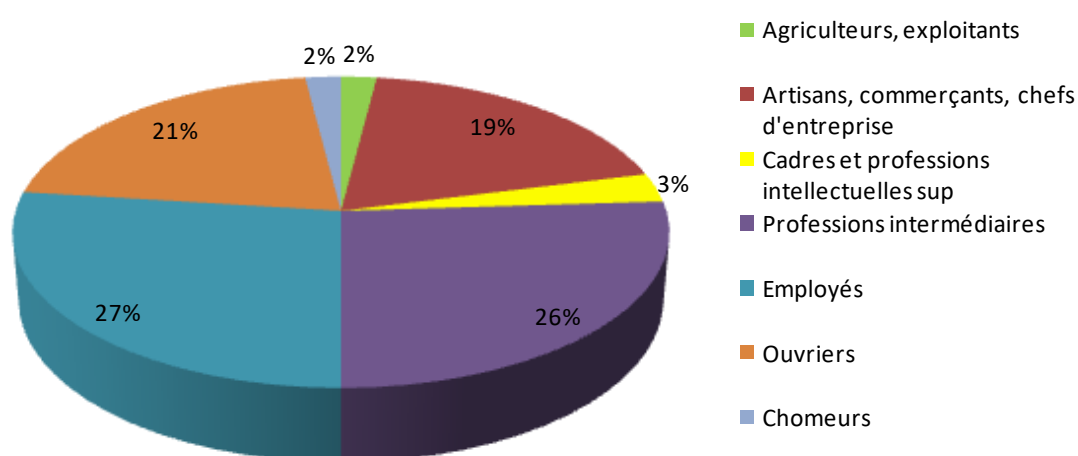


Figure 29 : Population active par catégorie professionnelle aux Avanchers-Valmorel
Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2011

Parallèlement, sur le territoire communal, on recense une majorité d'emplois d'employés (33 %), d'ouvriers (23 %) et de professions intermédiaires (21 %). Les emplois d'artisans, de commerçants et de chef d'entreprise représentent près d'1/5 (19 %) des emplois sur la commune. Enfin, les emplois dans l'agriculture (2%) et en tant que cadres (2%) ne représentent qu'une faible part.

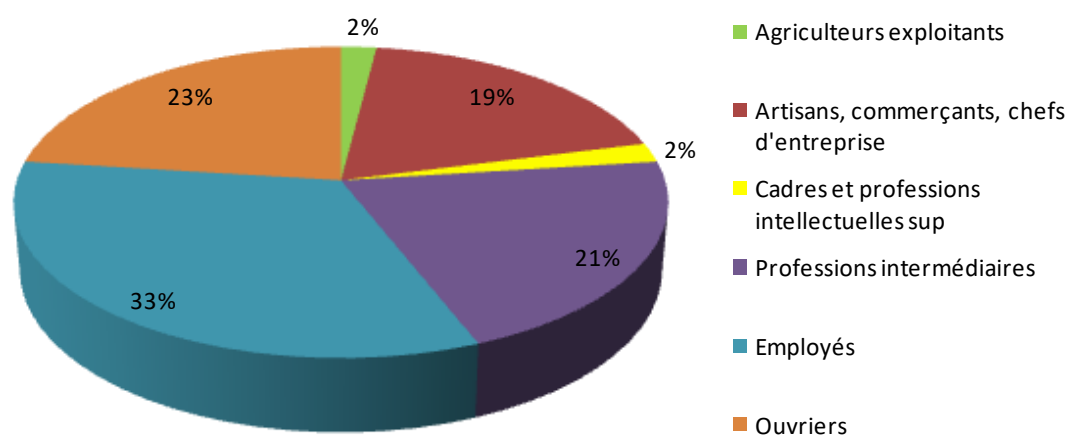


Figure 30 : Emplois sur la commune des Avanchers-Valmorel selon la catégorie socioprofessionnelle

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2011

A noter que le nombre d'emplois saisonniers est important sur la commune du fait de sa vocation touristique. En 2012, on estime entre 950 le nombre d'emplois saisonniers sur la commune, dont près de 400 pour le centre de vacances du Club Med.

Enfin, il y a une création de 6,5 emplois directs pour 100 lits. Ce nombre est particulièrement élevé pour une station créée « ex nihilo » où les ratios sont habituellement compris entre 2,5 et 4 emplois pour 100 lits : ceci illustre la réussite du modèle de développement adopté par la collectivité.

5.1.3. Une majorité d'actifs travaillent sur la commune ou aux environs

Le taux d'emploi de la commune est de 84,3 %. Au dernier recensement de 2015, 64,3 % des actifs de la commune travaillent aux Avanchers-Valmorel alors que 35,7 % travaillent dans une autre commune.

5.1.4. Un nombre d'établissements en augmentation

En 2015, la commune comptait près de 362 établissements actifs ² dont plus de la moitié (60,5%) dans les domaines du commerce, transports et services divers. Les établissements dans les secteurs de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentaient 32,9 %.

	Nombre d'établissements actifs	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Agriculture	7	1,9	6	1	0	0	0
Industrie	5	1,4	3	1	1	0	0
Construction	12	3,3	7	4	1	0	0
Commerce, transports, services divers	219	60,5	155	55	5	2	2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	119	32,9	115	3	0	1	0
TOTAL	362	100	286	64	7	3	2

Tableau 14 : Etablissements actifs par secteur d'activité en 2015 aux Avanchers-Valmorel
Source : INSEE

² L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie

En 2016, on enregistre 13 créations d'établissements, essentiellement dans le domaine du service aux particuliers.

	Ensemble	%
Industrie	0	0,0
Construction	1	7,7
Commerce, transports, services divers	3	23,1
Services aux entreprises	1	7,7
Services aux particuliers	8	61,5
TOTAL	13	100

Tableau 15 : Créations d'établissements par secteur d'activité en 2016 aux Avanchers-Valmorel
Source : INSEE

5.1.5. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'emploi

Atouts	Faiblesses
Un accroissement du nombre d'actifs ayant un emploi Une faible part de chômeurs dans la population active. Un fort taux d'emploi sur la commune Un bon modèle économique qui permet la prospérité économique de la commune Un nombre d'établissements en hausse	Un nombre important d'emplois saisonniers et donc d'emplois précaires.
Opportunités	Menaces
Développement de certains secteurs d'emploi (services à la personne...).	Certains secteurs d'emploi en concurrence avec l'étranger.

5.1.6. Les principaux enjeux au niveau de l'emploi

Enjeux
• Réduire la saisonnalité des emplois (actuellement un emploi permanent pour 3 emplois saisonniers). • Proposer un cadre de vie attractif pour les employés et leurs familles en termes de services, transport et de logements. • Favoriser la création d'emplois mieux valorisés (la majorité des emplois créés sont des emplois de saison et faiblement rémunérés).

5.2. Les commerces et services de proximité

5.2.1. L'offre sur la commune

La commune des Avanchers-Valmorel comprend quelques commerces et services à la population, parmi lesquels :

- Alimentation :
 - 12 commerces alimentaires (supérettes, boulangerie, fromagerie, boucherie, ...) – Valmorel.
- Restauration – bar – hôtellerie :
 - 4 restaurants d'altitude - 3 à Valmorel et 1 aux Avanchers-Valmorel,
 - 4 restaurants – Valmorel,
 - 1 restauration à emporter (pizzeria) – Valmorel,
 - 9 bars restaurants – 7 à Valmorel,

- 2 hôtels-bar-restaurant – aux Avanchers-Valmorel,
 - 1 hôtel – Valmorel,
 - 1 pub-bar – Valmorel,
 - 1 discothèque – Valmorel.
- Santé :
 - Un cabinet médical regroupant 2 médecins – Valmorel,
 - Une pharmacie – Valmorel.
 - Magasins de sport – prêt à porter :
 - 14 magasins de sport – 13 à Valmorel – 1 à la Charmette,
 - 2 magasins de prêt à porter – Valmorel.
 - Autres :
 - 1 tabac-presse – Valmorel,
 - 2 cadeaux-souvenirs – Valmorel,
 - 1 photographe – Valmorel,
 - 1 Maintenance – entretien – Valmorel,
 - 1 taxi – Valmorel,
 - 1 distributeur de banque – Valmorel.

La majorité des commerces se trouve à la station de Valmorel et plus particulièrement dans la rue du Bourg et le quartier de Crêve-Coeur.

5.2.2. *Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'activité commerciale et des services de proximité*

Atouts	Faiblesses
Offre suffisante en matière de commerces pour le territoire communal.	Concentration des commerces sur Valmorel. Service d'alimentation de proximité qui est mal assuré.
Opportunités	Menaces
	Zones commerciales à l'extérieur qui peuvent représenter une menace pour les commerces du bourg.

5.2.3. Les principaux enjeux au niveau de l'activité commerciale

Enjeux
- Dans un contexte de récession de l'offre commerciale, un des enjeux importants est d'enrayer la baisse de l'activité commerciale en renforçant l'attractivité de l'offre, notamment en développant commerces et nouveaux hébergements marchands à proximité des centres de station. - S'appuyer sur le développement touristique, pour permettre le maintien d'un niveau de service continu pour la population permanente, notamment sur la station et le secteur du Pré.

5.3. L'artisanat et les entreprises du bâtiment

5.3.1. L'offre sur la commune

La commune présente une activité artisanale dispersée dans les hameaux et compte une dizaine de professionnels du bâtiment (électriciens, menuisiers, charpentier, plombier, maçon, et peintres) souvent des doubles actifs, occasionnant parfois des conflits de voisinage.

La commune ne disposant pas de zone artisanale, les entreprises souhaitant évoluer vers des locaux neufs s'orientent vers celle de la Léchère, en fond de vallée.

5.3.2. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'activité artisanale

Atouts	Faiblesses
	Absence de zone artisanale sur la commune, ne permettant pas aux artisans et aux chefs d'entreprise souhaitant se développer, de disposer de locaux plus récents.
Opportunités	Menaces
	Diminution du nombre d'artisans Conflits de voisinage

5.3.3. Les principaux enjeux au niveau de l'activité artisanale

Enjeux
Maintenir l'activité artisanale existante et la développer en prenant en compte

les capacités d'investissement des artisans et la saisonnalité de leurs activités.

- Faciliter l'installation d'artisans.
- Répondre aux artisans de la commune confrontés notamment à des conflits d'usage dans les villages, en proposant des espaces couverts et masqués à faibles coûts pour qu'ils puissent pérenniser leurs activités.

5.4. L'activité agricole

5.4.1. Les caractéristiques des exploitations agricoles sur la commune

5.4.1.1. Un maintien ces dernières années du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles utilisées

Les terres agricoles (SAU) couvrent de 1101 hectares (PACAGE 2017), soit environ 35 % du territoire communal. L'essentiel des terres sont toujours en herbe.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Surface agricole utilisée (SAU) en ha	999	1002	966	999	945	979	1047	1100	1101

Tableau 16 : Evolution de la surface agricole utile aux Avanchers-Valmorel

Le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire communal est plutôt important, avec 9 exploitations en 2017 (sur plus de 300 sur la Tarentaise). La commune des Avanchers-Valmorel, comme sur l'ensemble du territoire de la Tarentaise, a vu une baisse importante et continue du nombre total d'exploitations depuis plusieurs décennies. Dans les années 80, on recensait une vingtaine d'exploitations agricoles. Cependant, au cours des dernières années, on a observé un maintien du nombre d'exploitation sur la commune (9 à 10 en moyenne) avec des structures pérennes et un réel investissement communal visant à conforter l'activité agricole. L'activité agricole occupe une importante place sur ce territoire où se concentrent encore plusieurs systèmes professionnels que l'on peut qualifier de durables et qui ont fait l'objet de financements spécifiques de la part des collectivités locales. Ces dispositions ont été efficaces et ont contribué à ce que l'agriculture sur la commune reste très vivante. L'agriculture demeure un secteur d'activité non négligeable, garantissant le fonctionnement de plusieurs structures et offrant un revenu complémentaire indispensable à des exploitants doubles – actifs.

On assiste sur l'ensemble de la Tarentaise à un regroupement ou à un agrandissement des exploitations, majoritairement sous forme sociétaire pour répondre à des contraintes de travail, de foncier et de capitaux, qui nécessitent des blocs d'exploitations suffisants et sans morcellement.

On constate aussi une professionnalisation de l'activité et des exploitations suite à la disparition de la plupart des exploitations patrimoniales et des double-actifs. Sur la commune, l'essentiel des exploitations sont des exploitations individuelles.

En plus des structures qui vivent de leur production agricole, on dénombre d'autres

utilisateurs agricoles, que l'on peut qualifier d'exploitants à caractère patrimonial. Ce sont des retraités ou des propriétaires qui souhaitent entretenir leurs parcelles en y mettant à pâturer des chevaux ou des vaches. Ainsi, l'activité agricole représente encore une activité économique à part entière sur la commune garantissant l'équivalent d'une vingtaine d'emplois à temps plein à l'année. Depuis dix ans, le nombre de déclarant avec parcelle sur la commune a presque doublé, témoignant d'une dynamique en faveur de l'agriculture encourageante sur la commune de Valmorel, et notamment durant ces dernières années (plus cinq déclarant entre 2015 et 2019).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déclarants avec parcelles sur la commune	12	13	14	14	13	13	14	18	19
Déclarants Avec siège sur la commune	10	10	10	10	9	9	9	9	9

Tableau 17 : Evolution du nombre d'exploitants agricoles aux Avanchers-Valmorel

La baisse globale, à long terme, du nombre de structure au cours des 30 dernières années s'est accompagnée d'une augmentation des surfaces agricoles utilisée par exploitation. Ainsi, si dans les années 80, la surface moyenne par exploitation était d'une vingtaine d'hectares, elle est aujourd'hui en moyenne de 70 hectares (avec alpages).

La population des chefs d'exploitation et des co-exploitants est dominée par ceux ayant un âge de 50 ans et plus et globalement, on observe un vieillissement des chefs d'exploitations et des co-exploitants. Peu de jeunes reprennent des exploitations.

5.4.1.2. Une agriculture tournée vers l'élevage et la transformation laitière

Basée quasi-exclusivement sur l'élevage, tous les systèmes en place possèdent des animaux ou prennent quelques bêtes à l'hiverne. Le cheptel du territoire comprend près de 880 bêtes. L'élevage bovin lait prédomine largement avec près de 750 vaches, destinées en grande majorité à la production de Beaufort, suivi des ovins et caprins. En fonction de la période dans l'année, les animaux sont placés autour de l'exploitation avant et après la période d'enneigement, en montagnettes pour l'utilisation de pâtures complémentaires et en alpage durant les mois d'été. Les élevages étant soumis à la pression du prédateur, la commune des Avanchers-Valmorel a été classée en « cercle 1 » (zones où, au cours des deux dernières années, la prédation sur le cheptel domestique a été constatée une ou plusieurs fois, ou présentant des indices de présence hivernale) de l'arrêté préfectoral du 22 février 2013 portant délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation. De ce fait, le règlement du PLU prévoit la possibilité d'équipements pastoraux nécessaires (chalets et abris de bergers).

Les alpages de la commune des Avanchers-Valmorel ont fait l'objet d'une enquête pastorale entre 2012 et 2014 (source : DDT - service politique agricole et développement rural / DRAAF).

Dans le cadre de cette Enquête Pastorale, sont recensés les « Surfaces présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la

valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins ». C'est-à-dire, chaque « portion de territoire continue supérieure à 70 hectares, pâturée par un ou des troupeaux durant une période donnée, et pour laquelle on peut identifier en conséquence un ou des gestionnaires pastoraux ». Donc les prairies de fauche pour la récolte fourragère ne sont pas répertoriées (éventuellement les pratiques de fauches occasionnelles des pâturages peuvent être recensées).

D'après l'enquête pastorale :

- Les Unités Pastorales communément appelées « alpages » ou « estives » sont des unités de gestion géographiquement continues qui accueillent des troupeaux pendant la période estivale (juin à octobre) ;
- Les Zones Pastorales regroupent les autres surfaces pastorales sans fonctions spécialisées d'estive. C'est ce qu'on a l'habitude d'appeler « montagnettes », « parcours d'intersaison » ou encore « zones intermédiaires ».

Sur le territoire, sont recensés deux unités pastorales : « Alpage communal des Avanchers » (845,89 ha) et « Les Adjournes » (20,08 ha) ; et trois zones pastorales : « Dessus Montolivet » (48,61 ha), « L'empyrée » (29,26 ha) et « Quarantes Planes » (29,26 ha).

La commune est concernée par l'AOC³ et l'AOP⁴ Beaufort et plusieurs IGP⁵ (Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Raclette de Savoie Tomme de Savoie).

La production laitière destinée à la fabrication de Beaufort est largement dominante. La spécificité de l'utilisation extensive des herbages de ce terroir en fait un fromage de qualité reconnu. Chaque exploitation doit impérativement alimenter son troupeau avec au moins 75 % d'herbe du terroir (foin et herbe pâturée). Ainsi, les exploitations doivent donner aux vaches au moins 50 % de foin issus de la zone AOP (autonomie fourragère). Aujourd'hui, cette autonomie est globalement assurée. Le maintien des prés de fauche est donc indispensable pour garantir l'appellation et les outils économiques, notamment les coopératives laitières.

A noter la vente des produits de la Coopérative de Moutiers en station de Valmorel en saison.

³ Zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

⁴ Zone d'Appellation d'Origine Protégée (AOP)

⁵ Zone d'Indication Géographique Protégée (IGP)

5.4.1.3. Des financements spécifiques pour maintenir l'agriculture sur la commune

L'activité agricole occupe une importante place sur ce territoire où se concentrent encore plusieurs systèmes professionnels que l'on peut qualifier de durables et qui ont fait l'objet de financements spécifiques de la part des collectivités locales dans le cadre d'un programme de délocalisation des sièges d'exploitation en-dehors des villages.

Ces dispositions ont été efficaces et ont contribué à ce que l'agriculture sur la commune reste très vivante. L'agriculture demeure un secteur d'activité non négligeable sur la commune, garantissant le fonctionnement de plusieurs structures et offrant un revenu complémentaire indispensable à des exploitants doubles - actifs.

5.4.2. La prise en compte des enjeux agricoles dans le SCOT Tarentaise

L'agriculture est encore bien présente et structurée sur le territoire des Avanchers-Valmorel et une composante essentielle du cadre de vie pour les habitants et touristes. Néanmoins, elle reste fortement dépendante du foncier.

Dans cet objectif de préserver les terres agricoles, le SCOT de Tarentaise a spatialisé les enjeux agricoles en distinguant 2 niveaux d'enjeux : les espaces agricoles stratégiques et les espaces agricoles importants.

Les surfaces d'alpage sont traitées de façon indépendante sans hiérarchisation.

Les critères retenus pour définir l'importance des surfaces hors alpage sont :

- L'usage des surfaces (des surfaces de fauche indispensables au fonctionnement des exploitations et au respect du cahier des charges de l'AOP Beaufort, et des pâtures faisant partie intégrante du système tarin) ;
- Le potentiel agronomique (des surfaces irriguées ou irrigables permettant d'augmenter le rendement et de sécuriser les récoltes) ;
- Les pâtures à proximité des bâtiments d'exploitation (des espaces indispensables à la fonctionnalité des exploitations) ;
- La taille des tènements agricoles (des espaces plus ou moins fonctionnels) ;
- L'enclavement dans l'urbanisation existante.

Le territoire des Avanchers-Valmorel comprend de nombreux espaces agricoles stratégiques et importants à proximité du chef-lieu, des divers hameaux et de la station de Valmorel (carte 6).

Conformément au SCOT Tarentaise, les espaces agricoles stratégiques et importants doivent être inscrits dans les règlements écrits et graphiques : A ou N indicés. Les bâtiments à usage agricole sont autorisés dans ces zones et seulement ponctuellement dans les autres espaces avec une attention particulière concernant leur insertion paysagère.

Les alpages sont situés en majorité au sud et à l'ouest du territoire communal.

Les Avanchers Valmorel
 Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Annexe Diagnostic
 PLU arrêté le 8 avril 2019

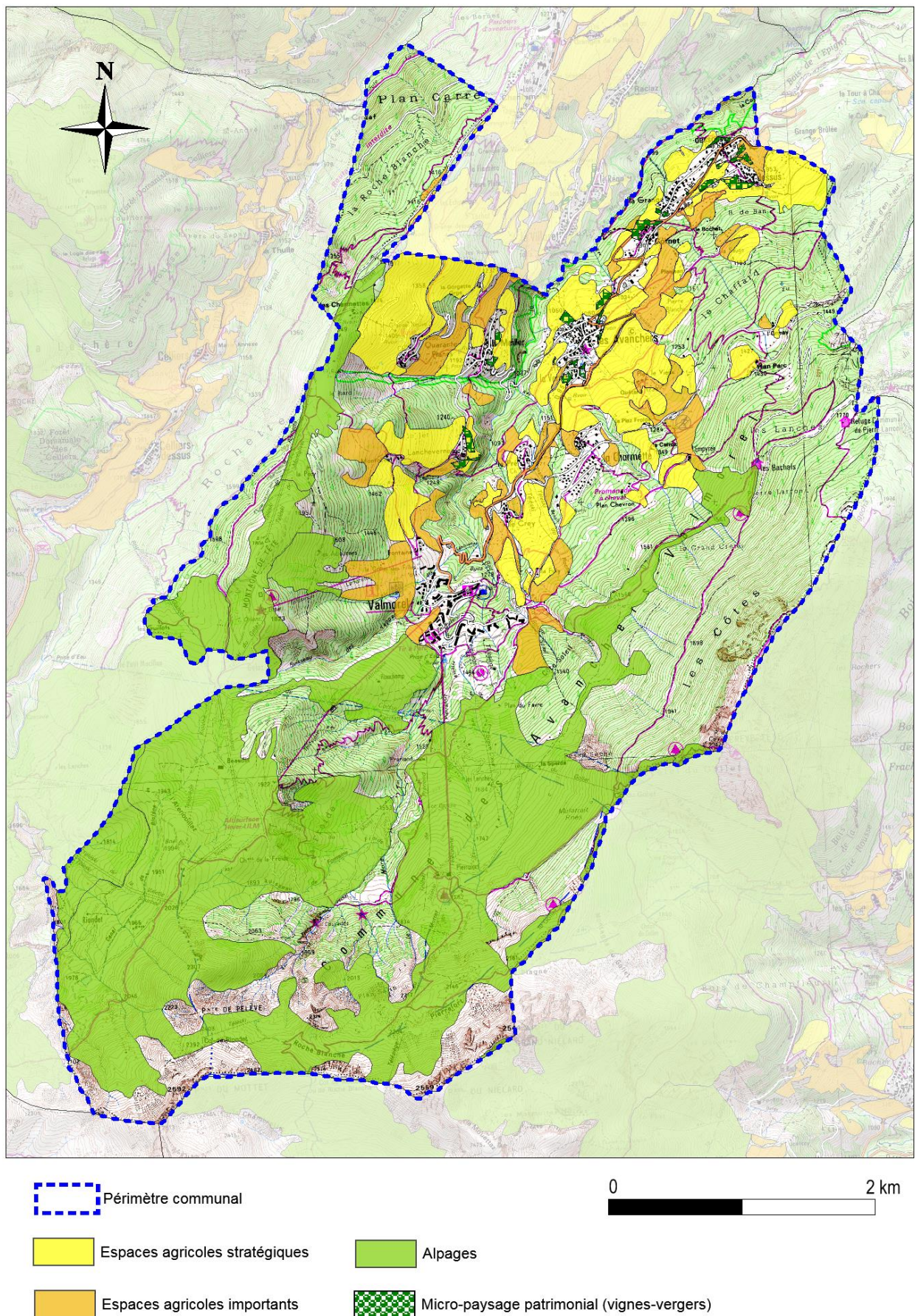


Figure 32 : Foncier agricole et les enjeux aux Avanchers-Valmorel - Source : SCOT Tarentaise

5.4.3. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau agricole

Atouts	Faiblesses
Activité économique à part entière et non négligeable sur la commune. Trentaine d'exploitants dont une vingtaine professionnelle. Financements spécifiques des Collectivités Territoriales dans le cadre d'un programme de délocalisation des sièges d'exploitation. Terroir exceptionnel et renommé : AOC et AOP Beaufort et plusieurs IGP (Emmental de Savoie, Emmental français Est-Central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Raclette de Savoie Tomme de Savoie). Productions de qualité. Disparition des petits exploitants qui a pérennisé les exploitations professionnelles et a organisé une meilleure utilisation de l'espace. Activité peu dépendante du marché mondial, notamment grâce à la production de Beaufort et à la coopérative à gestion directe de Moutiers.	Malgré une augmentation ces dix dernières années, baisse importante du nombre d'agriculteurs depuis une trentaine d'années.
Opportunités	Menaces
Continuité dans le développement du potentiel touristique et commercial de l'agriculture. Poursuite de l'ouverture intéressante de l'agriculture (ex : agriculture bio, agriculture de qualité, diversification ou pluriactivité), qui la rend moins dépendante du marché. Développer les circuits courts et ventes directes : Marchés de producteurs, A.M.A.P.	

5.4.4. Les principaux enjeux au niveau agricole

Enjeux
L'agriculture, pour son maintien dans de bonnes conditions économiques, sur la commune des Avanchers-Valmorel, a besoin : • De pérenniser les prés de fauche pour garantir l'AOP Beaufort, ses outils de production et de commercialisation ; • De préserver les grands tènements agricoles fonctionnels en stoppant le morcellement et le mitage des terres agricoles ; • De garantir l'usage des pâtures autour des bâtiments agricoles ; • De perpétuer le système agro-pastoral en confortant et améliorant l'utilisation des alpages ; • De maintenir la fonctionnalité des bâtiments d'exploitation en refusant l'urbanisation nouvelle en proximité immédiate, et pouvoir en implanter de nouveaux ; • De préserver des accès agricoles fonctionnels et des surfaces suffisantes pour l'épandage des matières organiques (fumiers, lisiers...) ; • D'aider à la délocalisation des bâtiments d'exploitation.

5.5. L'activité touristique

5.5.1. La station de Valmorel

Dernière-née des stations de Tarentaise - les premiers logements touristiques ont été livrés en 1976 et consacrée prototype des stations de quatrième génération, Valmorel est l'un des rares exemples de station développée « ex nihilo » dans le cadre d'un projet de développement territorial global, solidaire et équilibré.

Dès la création de la station, le District du bassin d'Aigueblanche (devenu par la suite Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche) a voulu en effet marquer de manière forte, et au travers de mesures les plus concrètes possibles, sa volonté de mettre le développement touristique au service de la population locale.

L'ensemble des dimensions techniques, esthétiques, commerciales, financières et sociales de l'action de développement s'inscriront d'emblée dans un cadre global précis :

- Activité touristique étalée dans le temps (une station de montagne, et pas seulement une station de sports d'hiver) ;
- Construction à une altitude où l'activité humaine existe de façon permanente (pour maintenir un lien avec les formes traditionnelles d'activité et favoriser les reconversions) ;
- Privilège donné au secteur locatif et hôtelier, plafonnement du nombre de résidences secondaires ;
- Équipements publics d'accueil et d'animation touristique au service des vacanciers et de la population locale ;
- Insertion architecturale et urbanistique de la station dans son environnement naturel ;
- Soutien à l'insertion professionnelle des résidents permanents dans la nouvelle économie touristique ;
- Soutien de l'économie touristique à l'économie agropastorale ;
- Prise en considération des besoins de logement du personnel.

Aujourd'hui, la station qui a été développée à 1 350 mètres d'altitude, en amont du village des Avanchers dans le fond de la vallée du Morel, totalise environ 14 191 lits (voir chapitre suivant : 6.2 Les hébergements touristiques).

Le domaine skiable de Valmorel s'étend sur les anciens alpages situés sous la Pointe du Niélard, mais aussi dans le vallon perché de Beaudin - l'Arnouillaz qui communique avec la vallée de l'Eau Rousse. Par cette voie, il est possible de basculer sur le secteur du col de la Madeleine, équipé également, et sur Saint-François Longchamp, côté Maurienne. Née avant la création de Valmorel, la station de Combelouvière, qui domine Doucy, a été reliée par la suite au domaine skiable de Valmorel par la Montagne de Tête (voir chapitre : 6.3 Le domaine skiable)



L'organisation urbanistique et architecturale du site constitue un des atouts de la station. En effet, le développement de la station en hameaux d'hébergement vivants autour d'un pôle d'animation très fort qu'est le Bourg et l'architecture traditionnelle utilisant les matériaux que l'on retrouve dans les villages (pierres de parement, bois en façades, crépis traditionnels, lauzes sur les toits) participent à renforcer la qualité de l'ambiance qui règne au sein de la station.

Une autre qualité de Valmorel repose sur l'intégration de la station dans son environnement à travers :

- Traitement fort sur le site urbanisable pour en faire un site très riche, chaleureux et convivial ;
- Traitement généralisé du domaine skiable pour reverdir toutes les zones aménagées. Ce traitement est favorisé par une nature riche et un terrain propice au réengazonnement ;
- Intégration dès la genèse de Valmorel de l'ensemble des composantes agro-environnementales à son développement afin d'assurer l'entretien de l'espace montagnard au meilleur coût. Les alpages, qui constituent l'essentiel du domaine skiable, continuent à être utilisés grâce à l'amélioration des conditions d'exploitation. La présence d'un bocage aux alentours des villages, celle des jardins de proximité à l'usage des habitants, donnent un charme certain à la vie estivale de la station.

La place faite aux piétons constitue aussi un atout indéniable. La séparation des circulations voitures-piétons-skieurs qui est indispensable au bon fonctionnement de la station est dans son ensemble globalement correct par rapport aux stations voisines. Néanmoins, elle peut être améliorée dans certains hameaux (Planchamp, Cheval Blanc, ...), et les cheminements piétons souffrent ponctuellement de sections trop pentues ou verglacées. La circulation des piétons profite également du télébourg, télécabine de liaison urbaine, pratique d'usage puisque utilisable avec un départ arrêté, reliant les hameaux de Crève-Coeur-Planchamp et Mottet avec Bourg Morel (néanmoins, cet équipement est saturé en pointe, ce qui oblige à le doubler par une navette autocar). En hiver, la station de Valmorel et son satellite de Combelouvière offrent une cinquantaine de kilomètres de sentiers piétons ou raquettes, en forêt et autour des villages, plus une dizaine en altitude accessible par remontées mécaniques (voir chapitres suivants : 6.3 Le domaine skiable et 6.4 Les autres équipements touristiques).

La qualité architecturale de Valmorel, celle de son insertion paysagère, celle des animations proposées aux enfants ont constitué les signes de succès les plus tangibles d'un modèle de développement dont le parti (notamment architectural) fera par la suite école.



Photo 1 : Station de Valmorel en été

La prospérité socioéconomique de la commune des Avanchers-Valmorel repose largement sur l'activité économique. On estime à environ 6,5 emplois directs créés sur la commune pour 100 lits, ce qui est particulièrement élevé par rapport à de nombreuses stations. De plus, chaque année, près de 950 saisonniers travaillent sur la commune dont environ 400 pour le centre de vacances du Club Med. Ces 950 saisonniers des Avanchers représentent 3,3 % des saisonniers recensés sur le territoire de la CCVA (27 000 saisonniers).

La réussite de la station s'est mesurée également par une très forte productivité de « l'entreprise Valmorel », l'une des plus performantes de la Savoie, ainsi que par l'impact bénéfique de la station sur l'emploi, la démographie, l'agriculture et l'entretien de l'espace. L'équilibre des espaces aménagés et naturels, l'équilibre entre la capacité d'accueil et celle du domaine skiable (et son impact sur le confort et la sécurité d'évolution des skieurs), la conception et la gestion des projets immobiliers touristiques contribuent à l'attractivité commerciale de la commune, à la satisfaction des résidents touristiques, à la prospérité des socioprofessionnels.

L'effet économique de la station, qui est destiné à se renouveler années après années, est durablement dépendant d'une mono activité exposée aux aléas de la conjoncture économique, de la concurrence, de la météorologie, des stratégies des acteurs du tourisme ...

Aujourd'hui, certains des points forts historiques de Valmorel subissent une érosion, notamment sous le coup :

- De la banalisation du modèle architectural recopié par la suite ;
- Des mutations qui ont vu le parc locatif se réduire à la suite de reprises et de ventes à la découpe ;
- Du vieillissement des logements de première génération, usés et souvent de taille peu adaptée aux nouvelles exigences qualitatives de la clientèle ;
- Du vieillissement des équipements d'animation ;
- De la réduction des prestations (notamment celles destinées aux enfants) en raison de contraintes budgétaires et de gestion.

La commune se place donc aujourd'hui dans un contexte du parachèvement de la station, c'est-à-dire d'optimisation plus que de développement avec, pour la collectivité, la perspective d'une diminution des recettes issues de la vente du foncier, et de moins en moins de terrains disponibles pour les projets immobiliers ou les équipements publics d'accueil et d'animation. Les questions des grands équilibres économiques, de la qualité de l'offre touristique et des ressources naturelles surplomberont la réflexion.

Les chapitres suivants traitent des principaux secteurs relevant du domaine de compétence d'une collectivité et agissant sur l'activité touristique d'une station :

- Le parc d'hébergements touristiques dont l'évolution conditionne largement les grands équilibres économiques de la station (financement des équipements publics, autofinancement du domaine skiable, activité commerciale) ;
- Le domaine skiable en raison des conséquences commerciales, financières et environnementales de son évolution, et de l'implication de la collectivité dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques ;
- Les équipements publics (infrastructures, équipements d'animation d'été et d'hiver), déjà relativement développés, mais devant être modernisés, requalifiés et diversifiés, et pour lesquels il conviendra de réserver des espaces.

5.5.2. Les hébergements touristiques

5.5.2.1. L'offre en hébergements touristiques

L'offre d'hébergements touristiques se compose :

- De lits marchands ou « pros » : on y trouve les hôtels, les résidences de tourisme, les meublés effectivement mis en marché (gérés par agences, centrales de réservation, tours opérateurs, sites internet spécialisés...), les clubs de vacances, les centres de vacances, les établissements (hôtels, résidences) gérés directement par des tours opérateurs ;
- Des lits diffus ou « froids » : appartements ou chalets à disposition de leurs propriétaires (regroupe les résidences secondaires et les meublés loués occasionnellement, hors circuits visibles).

Sur la commune des Avanchers-Valmorel, on recense environ 5 666 lits marchands, 8525 lits diffus et donc un total de près de 14 191 lits touristiques.

Hébergements marchands	Lits marchands (2010) COMETE	Lits marchands (2017) Sondages téléphoniques	Evolution entre 2010 et 2017
Les hôtels / Auberges	168	153	↓
Les Gîtes et chambres d'hôtes	50	46	↓
Les villages et clubs de vacances	250	1250	↑
Les centres de vacances et maisons familiales	165	150	↓
Les résidences de tourisme	3119	1785 (y compris MGM)	↓
Les Tours Operators	197	197	-
Les agences immobilières	1923	2185	↑
TOTAL	5 872 (y compris MGM)	5 666 (y compris MGM)	↓

Tableau 18 : Evolution de l'offre en hébergements marchands entre 2010 et 2017

Sources : Lits marchands 2010 : COMETE

Lits marchands 2018 : sondages téléphoniques directement auprès des gérants

Lits diffus 2010 : Total lits touristiques (source : Savoie-Mont-Blanc 2010) – total lits marchands (source : COMETE 2010)

Lits diffus 2014 : Total lits touristiques (source : Savoie-Mont-Blanc 2014) – total lits marchands (source : sondages téléphoniques 2014)

Près de 2 139 lits ont été construits entre 1990 et 2009 et plus de 1 000 lits entre 2011 et 2012 par la construction du centre de vacances du Club Med. L'ouverture en 2014 de la nouvelle résidence de vacances MGM « La Grange aux fées » a permis la création d'environ 500 lits et l'ouverture de la résidence « Anitéa » en 2018, toujours par l'opérateur MGM, a permis de créer 250 nouveaux lits sur la commune. Outre les agences de vacances et les loueurs particuliers, elle propose des hébergements en hôtels, en gîtes, en chambre d'hôtes, en centres de vacances, en résidences,

Aucun refuge de montagne ne se trouve sur le territoire communal.

▪ Les hôtels / Auberges

La commune compte deux hôtels 3*** et une auberge comprenant environ 70 chambres et totalisant près de 153 lits touristiques en 2014. :

L'hôtel du Bourg (*)**, situé à Valmorel est ouvert de début décembre à fin avril et de juin à fin août. Idéalement situé au centre du bourg Morel, avec son ambiance « montagne », il propose 53 chambres, un bar-salon de thé et sous l'hôtel, un espace bien-être et coiffure (spa, hammam, ...). Il totalise 115 lits touristiques en 2014.



L'hôtel-restaurant les Marmottons (*)**, situé au village de la Charmette. Il est ouvert de fin décembre à fin avril et durant l'été de début juillet à fin août. A 1350 mètres d'altitude, l'hôtel bénéficie d'une vue exceptionnelle sur la station, la vallée et le massif de la Lauzière. L'hôtel dispose de 9 chambres, d'un sauna, d'une salle de sport, d'un restaurant traditionnel et d'un parking gratuit. Il totalise 20 lits touristiques en 2014.



L'auberge Le Cheval Noir est située au cœur du chef-lieu des Avanchers. Il est ouvert toute l'année. L'hôtel dispose de 8 chambres et totalise 18 lits touristiques en 2014.



Photo 2, Photo 3 et Photo 4 : Hôtels et Auberges
 Source : office de tourisme de Valmorel

HOTELS / AUBERGES	2014
Hôtels 1* - NC	
Auberge du Cheval noir	18
Hôtels 3*	
Les Marmottons	20
Hôtel du Bourg	115
TOTAL (lits touristiques)	153

Tableau 19 : Offre en Hôtels / Auberges aux Avanchers-Valmorel

▪ Les Gîtes et chambres d'hôtes

Au travers des gîtes et chambres d'hôtes, la commune dispose de 17 chambres, totalisant 46 lits touristiques

Des chambres d'hôtes « Chez Michèle », au village de La Grange à 4 km de Valmorel, propose deux chambres d'hôtes pour 2 et 4 personnes.

Le Chalet de Valmorel, situé dans le petit hameau du Pré, est idéalement situé à 50 m du téléski du Rocher, pour un accès rapide au ski sur le domaine skiable de Valmorel & le Grand Domaine. L'hébergement dispose de 8 chambres, d'une grande pièce de vie pour les repas et la détente, d'une grande cuisine et d'une terrasse ensoleillée. Il peut accueillir jusqu'à 20 personnes.



Le chalet des Ancolies est une maison de vacances située au hameau de la Charmette. Le chalet dispose de 3 chambres pouvant accueillir au total 12 personnes.



Le chalet Le Paret est un chalet indépendant qui se trouve au hameau de la Charmette. Il comprend 4 chambres, une cuisine et peut accueillir jusqu'à 8 personnes.



Photo 5, Photo 6 et Photo 7 : Gîtes
 Source : office de tourisme de Valmorel

GITES / CHAMBRES D'HÔTES	2014
Chalet de Valmorel	20
Chez Michèle	6
Chalet des Ancolies	12
Chalet Le Paret	8
TOTAL (lits touristiques)	46

Tableau 20 : Offre en Gîtes et chambres d'hôtes aux Avanchers-Valmorel

▪ Les villages et clubs de vacances

La commune compte 2 villages-clubs de vacances totalisant environ 1 250 lits touristiques en 2014. :

Le Village Club du Soleil (*)** de Valmorel la Belle est un village club de charme situé au hameau La Forêt à Valmorel, et aux pieds des pistes permettant un départ et un retour skis aux pieds.

Il est ouvert de fin décembre à fin avril puis durant les mois de juillet et d'août.

Il dispose d'un espace restaurant, d'une terrasse sur les pistes pour les déjeuners, de deux bars, d'un espace de bien être (sauna - terrasse solarium) et totalise 250 lits touristiques.



Le Club Med est un village club situé à 1 460 mètres d'altitude, au pied des pistes, avec une vue imprenable en surplomb de la station, dans une nature environnante préservée et une architecture intégrée signée Pierre Diener, l'architecte de la station. Il est ouvert de fin décembre à fin avril puis de mi-juin à fin août.

Cet établissement « nouvelle génération » du Club Méditerranée (4 tridents avec un espace 5 Tridents et 26 suites) a été inauguré en 2011.



Photo 8, Photo 9 et Photo 10 : Villages et clubs vacances
Source : office de tourisme de Valmorel

La nouveauté provient de la certification "NF Ouvrage Démarche HQE" du village, encouragée par la station, mais aussi par la vente de chalets à des investisseurs privés.

L'actionnaire principal de la gestion des remontées mécaniques, Société financière de Val d'Isère, est actionnaire du Club Med.

Le village Club Med comprend 394 chambres (dont 49 chambres de luxes), 26 suites et un Lodge dédié de 100 m² avec une vue imprenable sur le Mont-Blanc. En surplomb du Village Club Med, se nichent 27 Appartements-Chalets savoyards de 2 à 4 chambres aux surfaces généreuses. La capacité maximale de clients est de 1 000 lits touristiques.

La fréquentation moyenne au cours des deux dernières saisons est de 95 %. En hiver, si 70 % de la clientèle est de nationalité étrangère, en été, la situation est tout autre, avec seulement 10 % de clientèle étrangère.

Enfin, le complexe emploie près de 400 saisonniers dont 150 logent au sein du centre de vacances. Les 250 saisonniers restants logent au hameau des Charmettes, à environ 2 km du Club Med. A noter que des navettes gratuites permettent aux saisonniers logeant aux Charmettes de rejoindre leur lieu de travail.



Photo 11 : Vue aérienne sur le Club Med de Valmorel
Source : Office de tourisme

VILLAGES / CLUBS DE VACANCES	2014
Village Club du soleil	250
Club Méditerranée	1 000
TOTAL (lits touristiques)	1 250

Tableau 21 : Offre en villages et clubs de vacances aux Avanchers-Valmorel

▪ **Les centres de vacances et maisons familiales**

La commune compte 2 établissements totalisant environ 140 lits touristiques en 2014. :

La Vigogne est un grand chalet situé au pied des pistes, au niveau du petit village du Pré, au sud du chef-lieu des Avanchers-Valmorel.

Cette maison familiale de vacances de 80 places réparties sur trois niveaux avec balcons, dispose de 25 chambres, d'une salle à manger panoramique, d'un coin bar, d'une bibliothèque et d'une salle enfants. Le chalet est référencé "Relais Motards".



Le centre de vacances d'Alfortville est un chalet qui accueille depuis 25 ans, les jeunes Alfortvillais pour leur faire goûter aux joies de la montagne.

Chaque année, le chalet de Valmorel offre à un millier d'enfants âgés de 4 à 12 ans l'opportunité de s'évader dans un site superbe. Avec ses 1600 m² habitables répartis sur cinq niveaux, tous accessibles par l'extérieur, le chalet peut accueillir en moyenne 60 enfants.



Photo 12, Photo 13 : Centres de vacances
Source : office de tourisme de Valmorel

CENTRES DE VACANCES ET MAISONS FAMILIALES	2014
La Vigogne	80
Centre de Vac d'Alfortville	60
TOTAL (lits touristiques)	140

Tableau 22 : Offre en centres de vacances et en maisons familiales aux Avanchers-Valmorel

▪ Les résidences de tourisme

Les 5 résidences de tourisme totalisent près de 1 735 lits touristiques.

La Résidence "Athamante et Valériane" du groupe Pierre et Vacances est située à la station de Valmorel, plus précisément en lisière d'une forêt, à 150 m des remontées mécaniques et à quelques pas du centre de la station et de l'espace luge. Elle propose 35 appartements, du studio 4 personnes au 4/5 pièces 8/9 personnes disposant pour la plupart de balcon ou terrasse et totalisant environ 200 lits.



La Résidence « Planchamp et Mottet » du groupe Maeva, construite dans le pur style architectural savoyard, est située au cœur de Valmorel la Belle. La résidence, à taille humaine, est composée de plusieurs bâtiments répartis en hameaux. Les 28 appartements, entièrement équipés, sont munis pour la plupart d'un balcon. La résidence dispose d'hébergements allant du studio 2 personnes aux 2 pièces 5 personnes, totalisant environ 95 lits touristiques.



La Résidence « Les chalets de Valmorel » du groupe Maeva, se répartit en hameaux autour du centre de la station de Valmorel en adoptant une architecture dans le pur style savoyard. La résidence propose 100 appartements allant du studio 3 personnes au 4 pièces pour 9 personnes avec balcon ou terrasse, totalisant environ 480 lits touristiques.



Les résidences du hameau de la forêt (France Location) se situent dans le quartier du "Hameau de la Forêt", à proximité des pistes, des remontées mécaniques et du centre station. Les chalets disposent de près de 40 appartements, du studio 3 personnes (20m²) aux 3 pièces duplex 7/8 personnes (48 m²), totalisant 160 lits touristiques.



Photo 14, Photo 15, Photo 16 et
 Photo 17 : Résidences de tourisme - Source :
 office de tourisme de Valmorel

La résidence MGM « La Grange aux fées » (**) au hameau des Lanchettes** est une résidence de tourisme dont les travaux ont débuté en date du 18 juillet 2013. La 25^{ème} résidence du constructeur MGM est construite à Valmorel, au pied du télésiège des Lanchettes.



Photo 18 : Résidence MGM
Source : office de tourisme de Valmorel

Une première tranche de 70 appartements du 2 au 5 pièces duplex est prévue pour la fin de l'année 2014. Ce bâtiment d'environ 500 lits comprend tous les services des autres résidences MGM (piscine et garages) mais en plus un spa et une piscine pour enfants. Le spa sera ouvert aux personnes extérieures à la résidence.

Une autre tranche, de 26 appartements, devrait être construite en 2015. Au total, l'établissement contiendra 105 appartements à l'horizon 2015-2016, plus les logements des personnels.

Ces appartements, d'un investissement de 16 millions de la part de MGM, sont construits selon la norme BBC (bâtiment basse consommation énergétique). Aussi, ils respectent la charte architecturale de la station. L'architecture de la nouvelle résidence MGM s'intègre parfaitement au sein de son environnement. Les toits habillés de lauzes naturelles se développent en cascades... Les façades reprennent les grands thèmes de l'architecture locale : pierres, bardages, portes et volets de bois.

La résidence MGM « Anitéa » est située au cœur de la station de Valmorel, à côté de la résidence « Athamante et Valériane » du groupe Pierre et Vacances ». La commercialisation des 40 appartements a débuté et la livraison des logements est prévue pour décembre 2018, propose des appartements de 2 à 4 pièces duplex orientés sur le haut de gamme.



Photo 19 : Résidence MGM « Anitéa »
Source : Ski Planet

RESIDENCES DE TOURISME	2014
Résidence Athamante et Valériane – Pierre et Vacances	35 app – 200 lits
Résidence Planchamp et Mottet - Maeva	28 app – 95 lits
Chalets de Valmorel - Maeva	100 app – 480 lits
Résidences du hameau de la forêt - France Location	40 app – 160 lits
Résidence MGM - La Grange aux fées	106 app – 500 lits
Résidence MGM - Anitéa	40 app – 250 lits
TOTAL (lits touristiques)	1 785 lits

Tableau 23 : Offre en résidences de tourisme aux Avanchers-Valmorel

Les Tours Operators

On recense 2 établissements qui totalisent 197 lits touristiques.

L'hôtel Chalet du Crey ()**, est situé dans le hameau du Crey. L'hôtel dispose de 24 chambres comprenant 75 lits touristiques, d'un restaurant, d'un centre de bien-être et d'un spa.



La résidence La Placette est un petit immeuble idéalement situé au cœur de la station, à proximité des pistes, qui propose un choix de 23 appartements (122 lits touristiques) tout confort avec balcon et dispose d'une salle de repas et d'un sauna.



Photo 20 : Tours opérateurs
Source : office du tourisme de Valmorel

Les Tours Operators

On recense 2 établissements qui totalisent 197 lits touristiques.

L'hôtel Chalet du Crey ()**, est situé dans le hameau du Crey. L'hôtel dispose de 24 chambres comprenant 75 lits touristiques, d'un restaurant, d'un centre de bien-être et d'un spa.



La résidence La Placette est un petit immeuble idéalement situé au cœur de la station, à proximité des pistes, qui propose un choix de 23 appartements (122 lits touristiques) tout confort avec balcon et dispose d'une salle de repas et d'un sauna.



Photo 21 : Tours opérateurs
Source : office de tourisme de Valmorel

TOURS OPERATORS	2014
Hôtel Chalet du Crey	75
Résidence La Placette	122
TOTAL (lits touristiques)	197

Tableau 24 : Offre des Tours operators aux Avanchers-Valmorel

▪ ***Les agences immobilières***

La commune compte 4 agences immobilières totalisant 2 185 lits touristiques.

AGENCES IMMOBILIERES	2014
Immobilier Soleil	600
GSI Immobilier	1 100
Valmorel location	400
Gites de France	85
TOTAL (lits touristiques)	2 185

Tableau 25 : Offre en agences immobilières aux Avanchers-Valmorel

5.5.2.2. Une offre marchande qui présente des carences et qui tend à s'éroder au profit des logements diffus

Bien qu'assez cohérente, l'offre marchande est assez monolithique et présente quelques carences. Très standardisés, et par conséquent mono-produits, les appartements en copropriété (locative ou privative) représentent près de 70 % du parc marchand.

Avec près de 150 lits touristiques, l'hôtellerie ne représente que 2,8 % du parc marchand, beaucoup moins que son poids moyen en Tarentaise (7 %).

Les 2 villages-clubs de vacances (Club Med, Club du soleil) qui totalisent 1 250 lits touristiques, représentent 8,8 % des lits marchands.

Le village vacances du Club Med, construit en 2011, propose des chalets de bon standing et a de ce fait, permis à la station de proposer une formule en club de vacances orienté sur du haut de gamme. La résidence MGM « La Grange aux Fées » (2014) et la toute nouvelle résidence MGM « Anitéa » (2018) vont également dans ce sens. Ces hébergements marchands récents vont permettre à la station d'évoluer et de proposer une offre plus en adéquation avec la demande des vacanciers car la station avait été achevée dans ses grandes lignes il y a plus de quinze ans et n'avait pas significativement évolué depuis.

Malgré l'arrivée du Club Med en 2011 et de MGM en 2014, on enregistre depuis quelques années, une certaine érosion du nombre de lits marchands (5872 lits marchands en 2010 contre 5 716 en 2014), en particulier le secteur des résidences de tourisme. Les raisons de l'érosion du parc marchand sont diverses, certaines spécifiques (par leur ampleur) à Valmorel, d'autres plus générales et affectant l'ensemble des stations touristiques de montagne. Les ventes à la découpe du patrimoine institutionnel initial et la réorganisation du parc locatif réalisées par les opérateurs qui se sont succédés depuis la création de Valmorel sont une première raison, peut-être la plus impactante par le basculement d'une partie du parc des résidences de tourisme vers les secteurs des agences immobilières (au mieux) et diffus (au pire). Le secteur diffus a d'ailleurs fortement progressé depuis la création de la station.

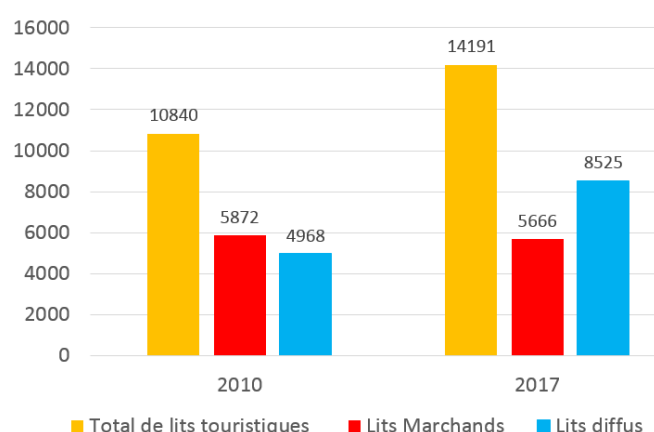


Figure 34 : Comparatif de l'offre de lits touristiques, de lits marchands et de lits diffus entre 2010 et 2018

Sources : Lits marchands 2010 : COMETE

Lits marchands 2018 : sondages téléphoniques directement auprès des gérants

Lits diffus 2010 : Total lits touristiques (source : Savoie-Mont-Blanc 2010) – total lits marchands (source : COMETE 2010)

Lits diffus 2018 : Total lits touristiques (source : Savoie-Mont-Blanc 2018) – total lits marchands (source : sondages téléphoniques 2018)

Mais plus généralement, on constate :

- Une tendance à la débanalisation des lits en résidences de tourisme au terme des baux commerciaux (la perte sur une résidence peut atteindre 15 % à 25 % des baux), les appartements basculent alors vers des usages privatifs moins porteurs de prospérité pour la station ;
- Une sous-occupation des appartements, par exemple conçus pour 4 personnes et occupés par 2 (ce processus est par ailleurs encouragé par les actions de requalification de l'offre d'hébergement) ;
- Une transformation de logements touristiques en logements pour le personnel saisonnier (il ne s'agit pas forcément de logements très productifs à l'origine mais leur sortie du parc touristique n'est pas sans influence sur la fréquentation de pointe) ;
- Voir une transformation de logements en lieux de villégiature par leurs propriétaires nouveaux retraités, ou en logement d'appoint pour des membres de leur famille.

La très importante hausse des prix de l'immobilier depuis le début des années 2000 et la crise économique depuis 2008, produisent des effets secondaires négatifs pour la fréquentation de la station : la tentation est grande de réaliser de très fortes plus-values en débanalisant des lits au profit d'occupations privatives via des copropriétés.

Ces processus de mutation sont facilités par la polyvalence des logements touristiques en copropriétés qui peuvent tour à tour changer de fonction : hébergement touristique privatisé, loué, à l'abandon, mis à la disposition de travailleurs saisonniers, etc., ... au gré des décisions de leurs propriétaires.

5.5.2.3. L'offre locative est vieillissante

Le parc locatif disponible, qui est toujours celui de la première génération, est caractérisé par une prédominance des cellules de petite taille (taille moyenne du parc locatif : 30 à 35 m² habitables / logement), malgré une augmentation des surfaces moyennes du parc locatif des opérations plus récentes.

La qualité du parc d'hébergement est de façon générale de plus en plus en rupture avec la qualité architecturale communiquée.

5.5.2.4. Des taux de fréquentation supérieurs à ceux enregistrés dans les autres stations

Le nombre de lits marchands en particulier au niveau des résidences de tourisme et des villages-clubs de vacances, explique des performances supérieures aux valeurs observées dans les stations voisines.

En hiver :

- Le taux de fréquentation des lits marchands atteint en moyenne 70 à 75 % à Valmorel, où l'on constate par ailleurs une progression des courts séjours (les weekends sont quasiment pleins à 100 % sur toute la saison) ;
- Le taux moyen de fréquentation de Valmorel approche 55-60 %, soit près d'1/3 de plus que le taux moyen des stations de Tarentaise ;
- La station de Valmorel enregistre près de 650 000 nuitées.

En été, la fréquentation est plus modeste, bien qu'encore relativement soutenue : par exemple, les résidences de Valmorel affichent 85-90 % en Août, 40 % en Juillet. Mais globalement, une fois intégré le secteur diffus, la fréquentation moyenne est plutôt voisine de 40 à 45 %, avec un nombre de nuitées atteignant environ 280 000 à 300 000 sur 60 jours.

Globalement, la fréquentation touristique hivernale de la station, au même titre que sur l'ensemble du territoire de la Tarentaise, présente une tendance stable depuis plusieurs années, avec des variations limitées par saison.

Sur la Tarentaise, les tendances d'évolution de la fréquentation touristique diffèrent toutefois sensiblement d'une station à l'autre. Ces évolutions reflètent principalement les évolutions du parc d'hébergements et notamment d'hébergements marchands. Seules les stations qui ont mis en œuvre des projets de développement significatifs au regard de leur capacité d'hébergements connaissent également des progressions significatives de fréquentation. D'autres qui n'ont connu durant cette période quasiment aucun développement immobilier ont enregistré des baisses significatives de fréquentation.

En raison du phénomène d'érosion du parc marchand au cours des dernières années, le taux de fréquentation de la station de Valmorel pourrait tendre à diminuer dans les années futures si la proportion de lits marchands n'évolue pas positivement.

5.5.3. Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'hébergements touristiques

Atouts	Faiblesses
Qualité architecturale de Valmorel, gage d'attractivité. Dynamisme de constructions de lits touristiques avec récemment la construction du Club Med (2011) et prochainement celle de MGM (2014, 2018). Développement de la saison estivale avec l'ouverture durant cette saison du Club Med.	Offre marchande trop monolithique et qui présente des carences (travaux d'isolation à prévoir notamment). Erosion du nombre de lits marchands (5872 lits marchands en 2010 contre 5 716 en 2014). Vieillesse des logements de première génération, détériorés souvent de taille peu adaptée aux nouvelles exigences qualitatives de la clientèle. De nombreux logements sont sortis du parc marchand (fin de baux de résidences de tourisme). Mutations qui ont vu le parc locatif se réduire à la suite de reprises et de ventes à la découpe. Absence de refuge de montagne sur le territoire communal.
Opportunités	Menaces

5.5.4. Les principaux enjeux en matière d'hébergements touristiques

Enjeux
• Saisir, pour la commune, les opportunités d'amélioration, d'adaptation, voire de développement de l'appareil touristique, au travers des outils suivants : - Une politique foncière (zonage du PLU et son règlement, voire maîtrise foncière), - Des conventionnements avec les opérateurs privés (par exemple au titre de la loi Montagne), - La participation des opérations immobilières au financement des équipements publics, - Et, à plus long terme, des actions de réhabilitation et de remise en marché d'une partie du parc d'hébergement diffus dans le cadre d'opérations de réhabilitation de l'immobilier touristique (ORIL) ou d'autres dispositifs à imaginer localement. • Moderniser et diversifier la gamme des formules de séjour dominantes, ce qui nécessitera la réalisation de nouveaux programmes immobiliers complémentaires, de qualité supérieure en taille et en prestations dont : - Location d'appartements de plus grande taille avec des services plus luxueux que les standards actuels de Valmorel (piscines, remise en forme, ...), - Prestations hôtelières et para-hôtelières, - Prestations de type club de vacances de haut de gamme, - Location de chalets, - Ou toute autre formule qui se révélera performante à l'avenir (il s'agit de saisir de futures opportunités conformes aux objectifs généraux de la collectivité). • Réhabiliter les logements touristiques les plus anciens avec une remise en location. • Augmenter le pourcentage de lits marchands (en associant rénovation avec remise sur le marché de lits ancien et la construction de lits neufs permettant de toucher de nouvelles clientèles). • Préserver la cohérence architecturale et urbaine : - Projets d'ensemble par quartier, - Cohérence court terme – long terme, - Localisations adaptées aux besoins des clientèles.

5.5.5. Le domaine skiable

5.5.5.1. La Tarentaise

Source : SCOT Tarentaise

Les domaines skiables de Tarentaise sont les suivants :

- Les Trois Vallées, qui regroupent Courchevel, la Tania, Méribel, les Menuires et Val Thorens. C'est le plus important domaine skiable de France et un des tout premiers du monde, avec une extension sur le versant de la Maurienne (Orelle) ;
- Paradiski, qui regroupe la Plagne, Peisey-Vallandry et les Arcs ;
- L'espace Killy, qui regroupe Tignes et Val d'Isère ;
- Valmorel, reliée avec Saint-François Longchamp en Maurienne, ce qui double approximativement le domaine skiable ;
- La Rosière, qui est reliée avec la Thuile en Italie, ce qui double approximativement le domaine skiable ;
- Pralognan-la-Vanoise, une des plus anciennes stations de Tarentaise ;
- Sainte-Foy Tarentaise, la plus récente des stations de Tarentaise.

Les principales caractéristiques des domaines sont indiquées ci-dessous :

Domaines	Surface des domaines skiables (ha)	Nombre de remontées mécaniques	Km de pistes
Les Trois Vallées	9 767	180	600
Paradiski	6 084	139	425
Espace Killy	4 941	89	300
Valmorel	1 773	34	95
La Rosière	906	19	60
Ste Foy-Tarentaise	433	7	42
Pralognan-la-Vanoise	287	12	26
TOTAL	24 191	480	1 548

Tableau 26 : Caractéristiques des domaines skiables de la Tarentaise
Source : Mémento du Tourisme – Rhône-Alpes

Les surfaces enveloppes des domaines skiables ont été délimitées en exclusion des sites vierges, tels que définis aux 42° et 43° de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement : « est considéré comme « site vierge » un site non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques ou du fait de la difficulté du relief. »

Cette notion trouve son importance ici, car elle détermine, outre la nature des projets de

pistes soumis à études d'impact, les projets d'aménagement de pistes constituant des UTN « de massif » en application du 3 d) de l'article R145-2 du Code de l'Urbanisme : les projets de pistes de plus de 4 ha en dehors de ces enveloppes doivent donc être définis dans le cadre du SCOT en tant qu'UTN « de massif ».

Le report des enveloppes de domaines skiables a été établi par la DDT de Savoie et par l'APTV, chacun de leur côté, puis les tracés ont été comparés et une synthèse en a été établie et présentée ici.

Au total, l'enveloppe des domaines skiables de Tarentaise représente une superficie de 24 191 ha, soit environ 14 % de la superficie totale de la Tarentaise. Ce chiffre peut être mis en parallèle avec la superficie du Cœur du parc National de la Vanoise qui est de 53 000 ha (Tarentaise et Maurienne).

Il ressort de l'analyse du fonctionnement des domaines skiables que ceux-ci sont actuellement assez largement dimensionnés globalement pour répondre à la demande actuelle. On peut toutefois relever certaines difficultés ponctuelles :

- Quelques remontées mécaniques peuvent être saturées à certaines heures et périodes de pointe : c'est le cas de quelques remontées stratégiques de liaison (départs ou retour stations, retours Trois Vallées) ;
- Certaines zones de pistes peuvent être encombrées ; c'est le cas de « grenouillères » comme celle du Mottaret au point névralgique des Trois Vallées, avec une forte concentration d'arrivées de pistes et de départs d'appareils ;
- Certains croisements de pistes, ou certaines pistes où se côtoient débutants et bons skieurs peuvent présenter des risques accrus de collision.

A l'heure actuelle, environ 35 % de la superficie des pistes de Tarentaise sont dotés d'installations de production de neige, permettant de garantir une offre correcte même en cas d'enneigement naturel déficitaire. La production de neige de culture est également utile pour maintenir le manteau neigeux en bon état sur les pistes les plus fréquentées (sommets de la Saulire à 2 700 m par exemple). Ce taux d'équipement en neige de culture est à peu près comparable à celui de la Suisse (33 %) mais inférieur à ceux de l'Autriche (62%) et de l'Italie (70 %). Source : DSF.

Notons enfin que les domaines skiables de Tarentaise se sont bien modernisés au cours des 15 dernières années. De nombreux télésièges à attaches fixes anciens et peu rapides ont été remplacés par des télésièges débrayables. Des remontées mécaniques performantes (téléphériques géants, funiculaires, Funitel, etc.) ont été construites, qui soutiennent la comparaison avec les nouvelles installations des autres massifs alpins. Néanmoins, compte tenu du grand nombre de remontées mécaniques installées (477 au total), un certain nombre sont vieillissantes et mériteraient d'être remplacées. Pour maintenir un parc de remontées performant et fiable, il faudrait construire entre 15 et 20 remontées mécaniques par année en Tarentaise, sans parler d'extension de domaines skiables.

Cela induit un effort d'investissement important : la profession investit en moyenne 25% de son chiffre d'affaires chaque année (Source : DSF), pour les grosses réparations et le remplacement des remontées mécaniques, l'amélioration des pistes, la neige de culture ou encore les engins de damage, la signalétique, la billetterie...

Cette spécificité a conduit à une concentration des acteurs : trois ou quatre opérateurs principaux, en capacité de mobiliser les capitaux nécessaires, assurent l'exploitation de la quasi-totalité des domaines skiables de Tarentaise dans le cadre de conventions de délégation de service public de longue durée.



Carte 5 : Enveloppe des domaines skiables de Tarentaise
Source : SCOT Tarentaise

5.5.5.2. Le Grand Domaine

Le Grand Domaine regroupe les domaines skiables de Valmorel, Doucy Combelouvière, Saint François Longchamp et de Celliers.

Le Grand Domaine, à cheval entre Tarentaise et Maurienne, c'est :

- 3 600 hectares dont 6 conçus pour les débutants ;
- Altitude minimum skiable : 1300 mètres ;
- Altitude maximum skiable : 2832 mètres ;
- 1 250 mètres de dénivellée ;
- 90 pistes de ski alpin (24 vertes, 39 bleues, 19 rouges, 8 noires) ;
- 20 000 hectares de ski de randonnée ;
- 20 km de pistes de ski de fond (la Charmette) ;
- 50 km de chemins piétons ;
- 165 Km de pistes ;
- 578 ha de pistes ;
- 50 remontées mécaniques ;
- 315 canons à neige, 21 pistes enneigées artificiellement, 22 km ;
- Snowpark, boardercross, slopes style, zone non damée sécurisée, zone pique-nique.

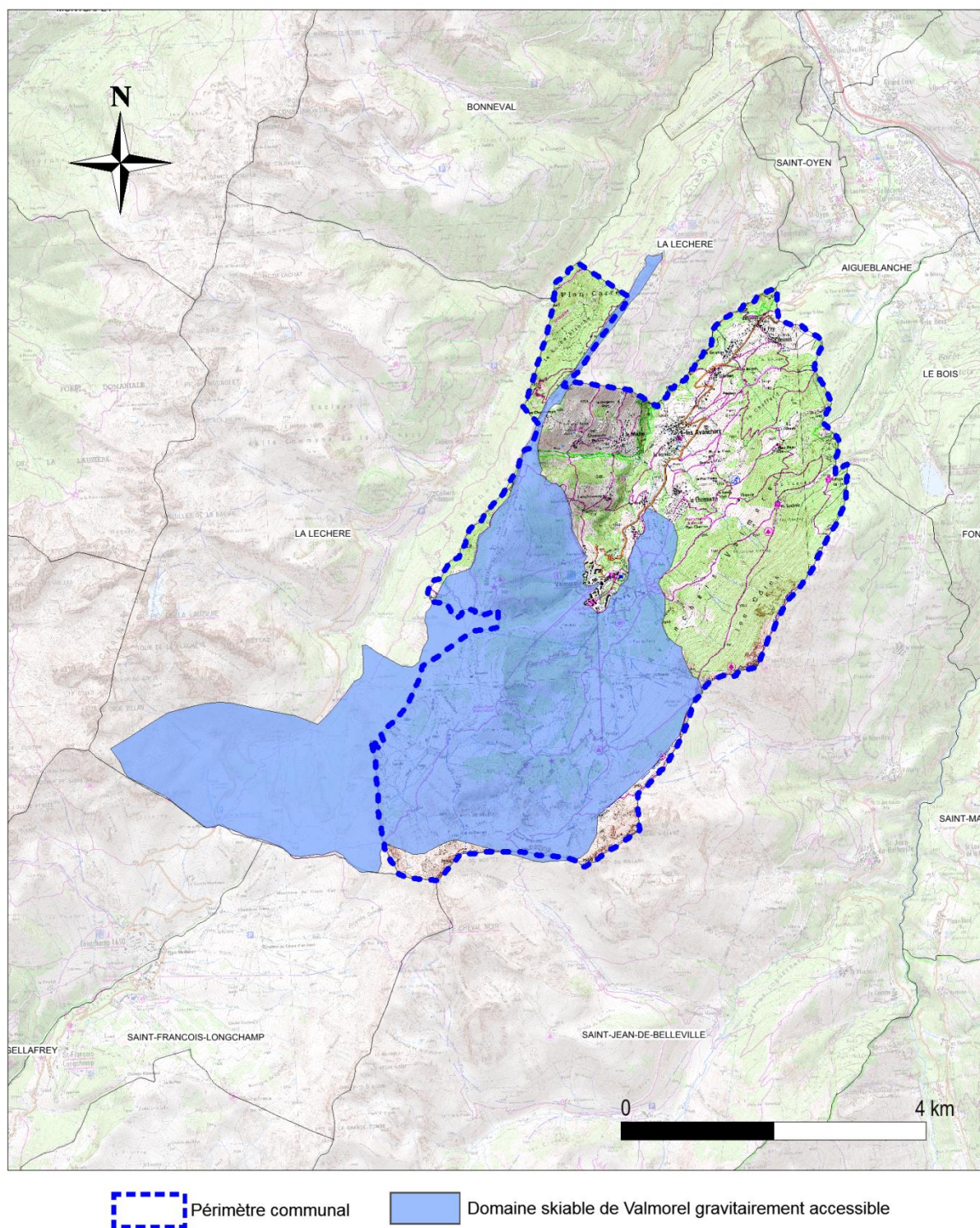


Les remontées mécaniques du domaine de Valmorel sont gérées par le Domaine Skiable de Valmorel ou Valmorel le Grand Domaine (DSV), une SA à conseil d'administration créée en 1976. Son actionnaire principal est la Société financière de Val d'Isère (SOFIVAL), une holding financière, avec 75 % aux côtés de la Compagnie des Alpes. La DSV emploie 115 personnes.



Carte 6 : Plan des pistes du Grand Domaine

5.5.5.3. Le domaine skiable de Valmorel



Carte 7 : Limites du domaine skiable de Valmorel
 Source : SCOT Tarentaise

▪ Les remontées mécaniques

Le parc de remontées mécaniques

Le domaine skiable de Valmorel est équipé de 34 remontées mécaniques dont :

- 3 télécabines et téléphériques ;
- 2 télésièges à cabines ;
- 7 télésièges ;
- 20 téléskis ;
- 2 tapis.

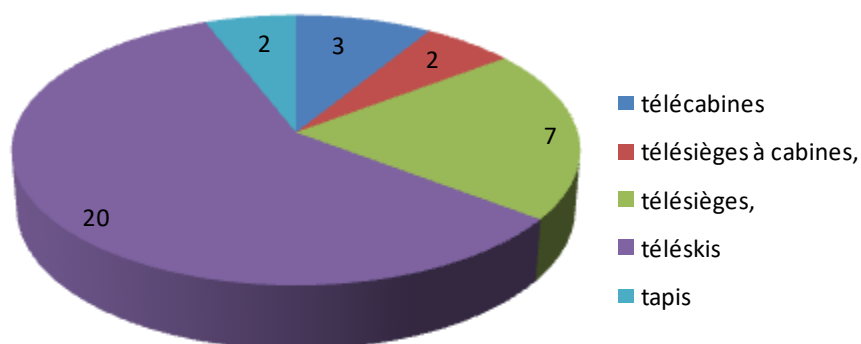


Figure 35 : Répartition des remontées mécaniques du domaine skiable de Valmorel
 Source : Domaine Skiable de Valmorel

Les remontées mécaniques du domaine skiable de Valmorel totalisent :

- Un dénivelé de 7 170 mètres ;
- Une longueur totale de 30 135 mètres, soit plus de 30 kilomètres ;
- Un débit horaire moyen de 39 690 passages skieur par heure ;
- Un moment de puissance de 188 357 m.p/h ;
- 333 pylônes ;
- 3369 véhicules.

Si le débit des remontées mécaniques par rapport au nombre de lits constitue un atout par rapport à d'autres stations, le poids des appareils de première génération sur Valmorel s'apparente comme un point faible, malgré la modernisation en cours des remontées mécaniques.

Durant l'été, six remontées mécaniques sont en fonctionnement et accumulent près de 205 jours d'exploitation. Durant l'hiver, les remontées mécaniques accumulent plus de 3 500 jours d'exploitation, avec une moyenne de 112 journées par remontée mécanique.

Durant la saison 2014, le domaine skiable de Valmorel a enregistré 5 591 413 passages effectués au niveau des remontées mécaniques.

Ce chiffre est en diminution par rapport aux saisons précédentes (6 148 541 en 2013, 5 701 679 en 2012).

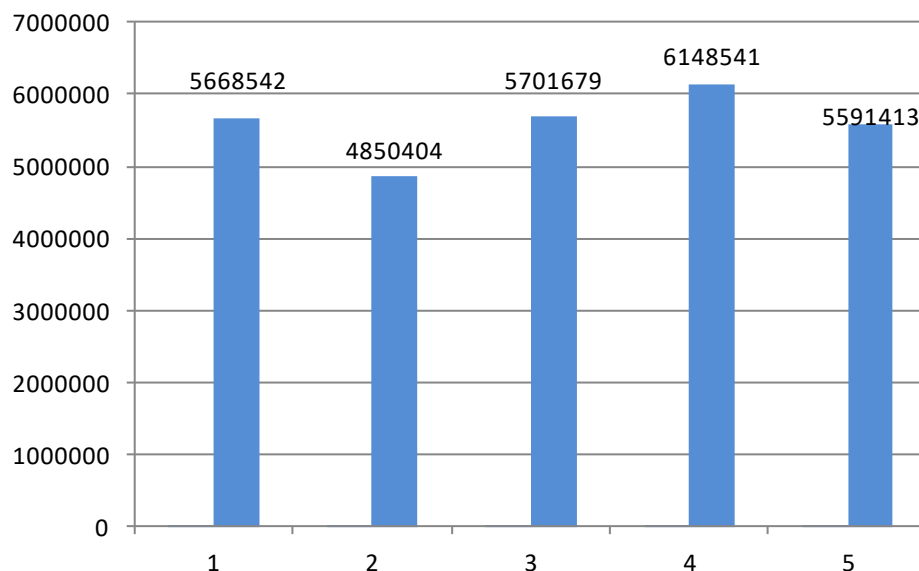


Figure 36 : Nombres de passages effectués au cours des dernières saisons à Valmorel
Source : Domaine Skiable de Valmorel

Le télésiège débrayable l'Altispace 1 enregistre en moyenne plus de 700 000 passages, la télécabine Pierrafort plus de 680 000, et la télécabine de Télécabourg plus de 500 000 passages.

La nouvelle télécabine 8 places de Pierrafort achemine désormais les skieurs de 1400 à 1850 mètres d'altitude avec un débit de 3000 personnes/heure. Cet appareil performant et insonorisé emporte 8 à 10 personnes par cabine et remplace l'ancienne télécabine qui partait du Mottet, mais aussi le télésiège de Crêve-cœur et le télésiège du Bois de la Croix. Cet appareil pourvoit désormais à l'accès au domaine skiable du Club Méditerranée, mais aussi, fait bénéficier au hameau de Crêve-Cœur d'un véritable départ skis, de plain-pied et performant.

Durant la saison estivale, en moyenne, la station enregistre plus de 40 000 passages, dont la moitié pour la télécabine Pierrafort (environ 20 000 passages).

▪ Les pistes

Le ski alpin

Le domaine skiable de Valmorel offre des possibilités de pratique adaptées à tous les niveaux et des pistes qui serpentent forêts, pentes douces des alpages et pentes plus vertigineuses des sommets.

Le domaine skiable dispose d'environ 255 ha de pistes balisées et entretenues, totalisant environ 95 km de pistes. Les 56 pistes se répartissent de la manière suivante : 14 pistes vertes, 26 pistes bleues, 11 pistes rouges et 5 pistes noires. Les pistes faciles (vertes et bleues) représentent plus des 2/3 du réseau, ce qui est conforme à la demande des clientèles d'une telle station.

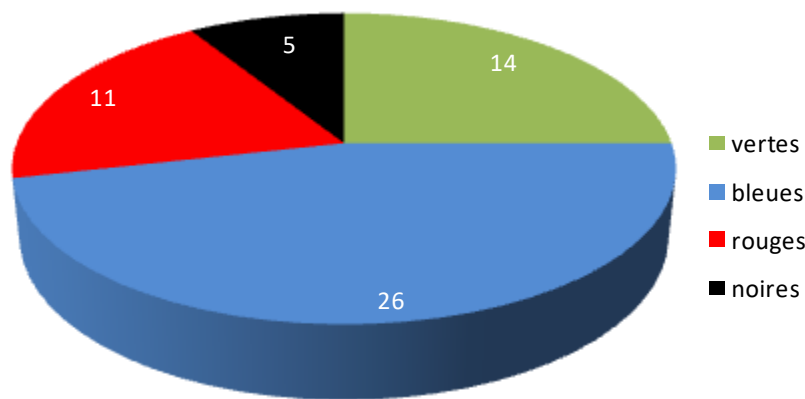


Figure 37 : Répartition des pistes du domaine skiable de Valmorel
 Source : Domaine Skiable de Valmorel

Côté infrastructures, le domaine skiable dispose de près de 175 canons à neige couvrant environ 15 % du domaine skiable. Environ 11 pistes (13 km) sont enneigées artificiellement, notamment dans des secteurs bas ainsi qu'au niveau des sommets les plus fréquentés. La neige de culture provient de la retenue de 35 000 m³ située dans le secteur de l'Arnouillaz qui a remplacé l'ancienne retenue hors service.

Avec 9 engins de damage, les pistes sont toujours bien préparées. Par hiver, on compte en moyenne 142 jours de damage des pistes. Les pistes sont préparées chaque année pour tout type de skieur et garanties par un enneigement optimal dans la vallée, certaines pistes ont été remodelées et réorientées.

Pour l'entretien des pistes, le domaine skiable de Valmorel compte environ 13 personnes permanentes et 36 saisonniers. Enfin, 14 gazex et 4 catex sont installés pour assurer la sécurité et prévenir le risque d'avalanche. En raison du parti qualitatif d'aménagement, les équipements sont peu denses et largement dimensionnés par rapport aux besoins. Seuls près de 15 % du domaine skiable de Valmorel est damés contre 25 % en moyenne dans les stations voisines. De plus, le nombre de lits par ha de piste damée (50) est inférieur d'un tiers aux ratios atteints dans les grandes stations voisines.

5.5.6. Les atouts et faiblesses du territoire en matière de domaine skiable

Atouts	Faiblesses
Station intégrée au domaine skiable du « Grand Domaine » Domaine skiable de Valmorel qui offre des possibilités de pratique adaptées à tous les niveaux et pour les familles, avec une capacité d'accueil importante. En raison du parti qualitatif d'aménagement, les équipements sont peu denses et largement dimensionnés par rapport aux besoins. Ambiance « détendue et naturelle » du domaine skiable et confort d'évolution des skieurs, des avantages concurrentiels de première importance pour Valmorel.	Age et confort des remontées mécaniques de première génération. Territoire peu propice à la pratique naturelle du ski de fond. Altitude moyenne du domaine skiable (enneigement)
Opportunités	Menaces

5.5.7. Les principaux enjeux concernant le domaine skiable

Enjeux
• Donner à l'exploitant du domaine skiable les moyens de faire face aux besoins de modernisation des équipements existants. • Poursuivre la modernisation du parc des remontées mécaniques par les projets d'optimisation, de confortement, de fiabilisation des équipements et accompagner le développement immobilier : - Axe Charmette – Pierrafort – Morel – Arnouillaz – Saint-François Longchamp. - Augmentation de la capacité du plateau de l'Arnouillaz. • Faire contribuer les projets de modernisation et de diversification du parc d'hébergement au rétablissement des capacités d'investissement de l'exploitation. • Améliorer la pratique du ski de fond en poursuivant l'aménagement des sites déjà développés. • Préserver à tout prix la qualité de confort d'évolution des skieurs qui fait la qualité de Valmorel, et peut encore justifier une politique tarifaire élevée : Il a déjà été dit que le confort d'évolution des skieurs constituait un avantage concurrentiel de première importance pour Valmorel qui, sauf erreur stratégique, ne peut pas être rattrapée par ses consœurs de Tarentaise. Sans cet avantage, la station de Valmorel deviendrait banale, et ses tarifs peu concurrentiels. • Innover pour conserver et renforcer l'attractivité de Valmorel en proposant de nouveaux équipements et services. • Conforter la production de neige de culture, notamment sur le secteur de la Madeleine, pour garantir la liaison avec Saint François. • Ajuster la surface des pistes en fonction de l'évolution des capacités d'accueil pour conserver le bon ratio lits/surface de pistes damées actuel. • Avoir un domaine skiable d'altitude afin de permettre une ouverture en même temps que les grandes stations de Tarentaise.

5.5.8. Les autres équipements touristiques

5.5.8.1. Les itinéraires de randonnées/ promenades

La commune dispose d'un vrai maillage cohérent de chemins de randonnée qui témoigne d'une utilisation partagée de l'espace (voir carte page suivante). Parmi ces nombreux itinéraires de randonnée, on peut citer : Les Bachals (1).

Ce parcours de 2h30 (5,5 km) sur un sentier balisé et bien entretenu permet de rejoindre le chalet des bachals depuis le hameau du Crêve Cœur. La montée s'effectue régulièrement en forêt, puis rejoint les plateaux du Grand Crétet. Des bachals, le panorama sur la vallée du Morel et sur le massif de la Lauzière est unique. La redescente s'effectue ensuite entre forêts et clairières jusqu'à l'Empyrée et Plan Chevron, puis, à niveau, par une piste forestière en grande partie découverte.



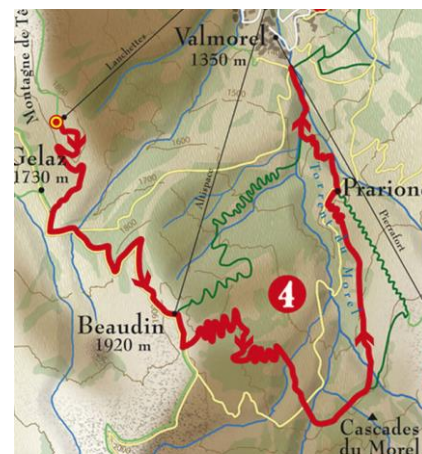
Les Villages (2)

Ce parcours balisé et entretenu de 2h00 (5,7 km) est une boucle qui part du hameau du Crêve Cœur, suit la piste forestière qui descend en direction du hameau de la Charmette. Une fois le hameau traversé, il faut prendre la direction de l'hôtel Les Marmottons et descendre au pied du village pour trouver, en contrebas de la route, le sentier qui vous mène en direction des lieux-dits le Quétar et Plan le Vieux. Puis, le chemin longe la route forestière qui mène au hameau de La Verne et remonte en direction de Valmorel.



De Valmorel à Doucy-Combélouvière (3)

Ce parcours de 3h00 (7,5 km) débute au pied du télésiège des Lanchettes, emprunte le sentier qui descend en direction du hameau de Lancheverne et suit la direction du hameau de Quarante Planes. Puis, le chemin se dirige progressivement en direction des Echappeaux, et arrive sur la crête de Doucy Combélouvière, pour rejoindre ensuite le hameau des Charmettes. Enfin, après avoir pris la direction des hameaux de Montolivet et de Fontaine, l'itinéraire permet de revenir au pied du télésiège des Lanchettes.



Les cascades de Valmorel (4)

Cet itinéraire de 2h45 (7km) débute au sommet du télésiège des Lanchettes et aboutie au hameau du Mottet. Il faut emprunter dans un premier temps le télésiège des Lanchettes qui mène au sommet de la Montagne de Tête, puis descendre en direction des granges de Gelaz, remonter ensuite en direction du chalet de Beaudin et suivre la direction des cascades du Morel. La redescente en direction de Valmorel se fait en empruntant un sentier de sous-bois.

Les Avanchers Valmorel
Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Annexe Diagnostic
 PLU arrêté le 8 avril 2019

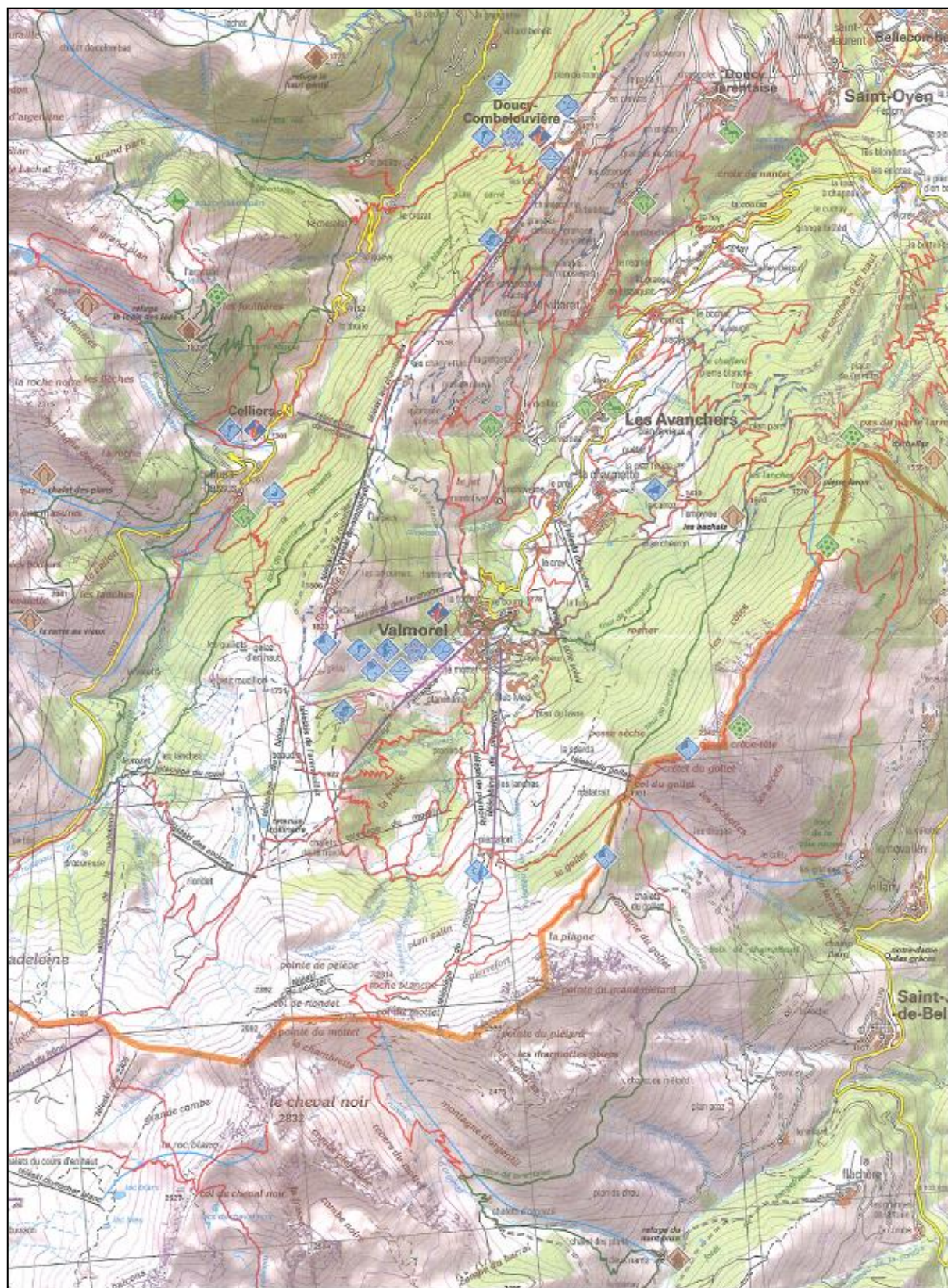


Figure 39 : Chemins de randonnée sur les Avanchers-Valmorel et les communes voisines

5.5.8.2. Les itinéraires VTT

De nombreux itinéraires sont entretenus et balisés à l'échelle de la Vallée d'Aigueblanche. Les amateurs de VTT en Savoie peuvent s'adonner à leur passion grâce à 100 km d'itinéraires aménagés à cet effet dans les vallées de Valmorel et Doucy-Combelouvière.

Une nouvelle piste de descente VTT, la « Rochat Bike a été inaugurée le mardi 10 juillet sur les pentes du domaine de Valmorel. La « Rochat Bike » est née suite à une réflexion menée depuis l'été 2011 par les acteurs touristiques locaux (CCVA, commune des Avanchers, école et moniteurs de VTT, Office de Tourisme, Société des remontées mécaniques, ClubMed). La création de cette piste a ainsi répondu aux demandes récurrentes formulées depuis de nombreuses années par les professionnels du VTT sur Valmorel, à l'instar de ce qui se faisait dans d'autres stations alpines. La CCVA, détentrice de la compétence touristique, a fait mûrir ce projet en concertation avec tous les acteurs au fil de l'hiver et du printemps 2012.

La Rochat Bike offre sur ses 3 750 m de longueur, 500 mètres de dénivelé, 13 % de pente en moyenne, une grande diversité de paysages, entre alpages, arcosses et forêt, de terrains et de rythmes de descente. On y accède par le télésiège débrayable Altispace ou par le télésiège à pinces fixes des Lanchettes.

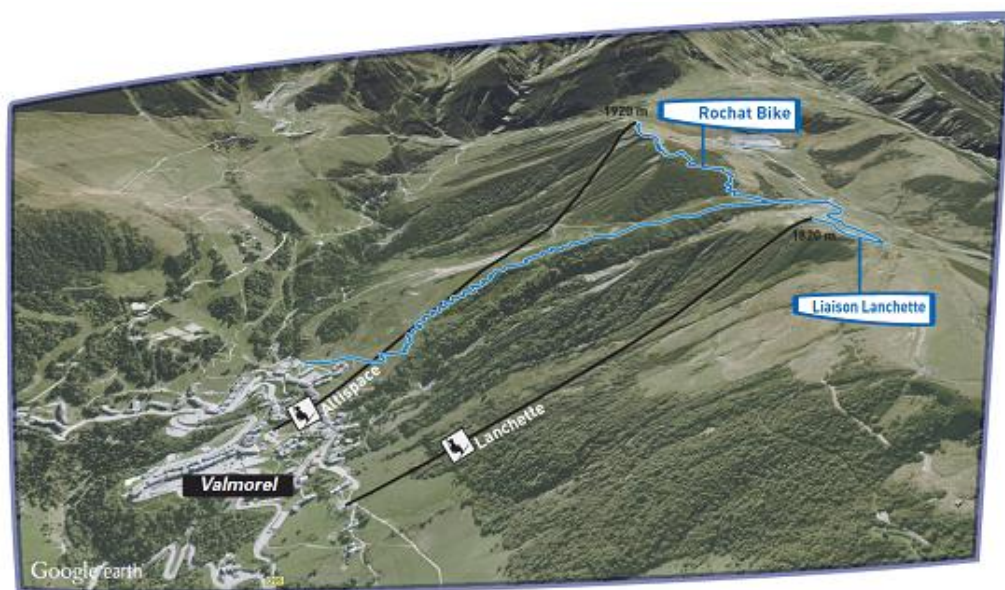


Figure 40 : itinéraire VTT « Rochat Bike »

5.5.8.3. Les restaurants d'altitude

On recense quatre restaurants d'altitude répartis sur le domaine skiable :

- Les Voiles du Nant installé au sommet du télésiège de l'Altispace (accès piétons) ;
- L'Altipiano installé au sommet de la télécabine de Pierrafort (accès piétons) ;
- Le Prariond installé au pied du téléski du Prariond sous la télécabine du Pierrafort ;
- L'Arbet au sommet du télésiège des Lanchettes.

Aujourd'hui, cette offre apparaît un peu faible, quantitativement et surtout qualitativement, alors que de nombreuses stations ont entrepris depuis quelques années un renforcement et une diversification de l'offre en restaurants d'altitude.

5.5.8.4. Via Ferrata

Aucune Via Ferrata ne se trouve sur les Avanchers-Valmorel. Toutefois, le bureau des guides et accompagnateurs de Valmorel ainsi que des indépendants proposent des sorties sur les vallées voisines de Courchevel, Pralognan, Champagny, Peisey-Nancroix, les Menuires, Val d'Isère et Roselend.

5.5.8.5. Le parcours aventure - accrobranche

Au bourg de Valmorel, derrière la piscine, la commune dispose d'un parcours aventure « Valmo'Branch » qui constitue l'un des plus beaux parcs d'accrobranche de France. Sur près de 8 hectares de forêt, il dispose de 120 ateliers, 31 tyroliennes dont une de 240 mètres de long, un saut pendulaire de 18 mètres de haut et de 30 mètres de long et un parcours enfant d'une hauteur de 8 mètres.

5.5.9. Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'équipements touristiques (autres que le domaine skiable)

Atouts	Faiblesses
Nombreuses possibilités de pratiquer d'activités de plein air : VTT, randonnées, escalade. Animations proposées aux enfants qui ont longtemps constituées un modèle.	Offre en restaurants d'altitude quantitativement et qualitativement limitée. Manque d'activités en intérieur. Vieillessement des équipements d'animation. Réduction des prestations (notamment celles destinées aux enfants) en raison de contraintes budgétaires et de gestion. Absence de refuge de montagne sur le territoire communal. Absence de via ferrata.
Opportunités	Menaces
Développement du tourisme vert. Opportunité de réaliser un golf	

5.5.9.1. Les besoins

Au-delà des activités de pleine nature qu'offre naturellement la montagne, la station dispose donc d'un ensemble d'équipements dont certains demandent à évoluer ou à être complétés afin de s'adapter aux évolutions des attentes des clientèles touristiques et ce, aussi bien en hiver pour l'après ski qu'en été. En outre, le développement des capacités d'accueil peut engendrer la disparition d'équipements d'animation qu'il conviendra de remplacer si nécessaire. Enfin, l'offre d'équipement se caractérise globalement par un déficit d'offre non marchande. Le manque d'activités de mauvais temps, et ce tant en été qu'en hiver, est également un des enjeux du développement de la station. De nouveaux équipements qui proposeraient des activités « indoor » liés à l'eau, le bien-être, la relaxation, les soins du corps mais aussi à la culture (musée, expositions, etc.) pourraient ainsi combler ce manque. Une évolution de la piscine de Valmorel apparaît aussi nécessaire, plutôt sous la forme d'une extension du site actuel visant à requalifier la piscine et accroître sa capacité, le coût d'exploitation très élevé d'une piscine publique couverte devant orienter la réflexion en direction de partenariats avec les porteurs de projets immobiliers pour que ceux-ci réalisent des piscines privatives été/hiver intégrées à leurs programmes. Enfin, les absences de refuge de montagne et de via ferrata sur le territoire communal sont également des manques à combler à l'avenir.

5.5.10. Les principaux enjeux en matière d'équipements touristiques (autres que domaine skiable)

Enjeux
• Poursuivre l'entretien et le développement des activités touristiques de plein air (randonnée, VTT, etc.). • Diversifier le produit touristique d'été en valorisant les atouts et en élargissant l'offre nature et loisirs déjà existante (aménagement d'un golf) • Diversifier les activités en intérieur notamment en complément de l'offre ski l'hiver. • Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements (coût et transport jusqu'à l'équipement) • Améliorer l'offre en restaurants d'altitude. • Optimiser la gamme d'équipements existants face à la perspective du parachèvement de la station de Valmorel : Préserver les ressources financières de la collectivité : - Faire réaliser par les nouveaux opérateurs les équipements et services privatifs complémentaires nécessaires à leurs clientèles, - Conventionner autant que faire se peut l'ouverture de ces équipements aux clientèles de la station, - Donner la priorité à la cession du foncier le moins coûteux à aménager. • Dégager le plus de ressources foncières possibles pour financer la modernisation, la mise à niveau et la diversification des équipements publics avec : - La priorité donnée à la cession du foncier le moins coûteux à aménager (marges de contribution plus élevées), - Le dimensionnement des opérations adapté aux capacités des réseaux existants (impact financier limité).

6. LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF

6.1. Les équipements publics

La commune des Avanchers-Valmorel dispose entre Valmorel et le Chef-lieu, d'un réseau d'équipements satisfaisants et diversifiés :

- À destination de publics différents : enfance, jeunesse, adultes, personnes âgées ;
- Aux finalités diverses : l'éducation, la culture, le sport, l'action sociale, la santé publique, la vie associative.

La bi saisonnalité qui caractérise la station de Valmorel, avec une saison estivale active, permet à la commune de proposer un niveau de services similaire en été et en hiver. Cependant la saison d'été marque un recul de fréquentation depuis quelques années. La proximité d'Aigueblanche (15 minutes par la RD 95) complète l'offre de la commune, notamment en intersaison.

6.2. Les équipements sportifs

On recense une offre importante en matière d'équipements sportifs :

- Une piscine localisée au centre de la station disposant d'un bassin de 25 m (chauffé) et d'une pataugeoire ;
- Un terrain multisports (foot, hockey, volley) ;
- Des terrains de tennis ;
- Des aires de pétanque ;
- Des aires de jeux ;
- Un skate park ;
- Une aire de tir à l'arc ;
- Un centre de remise en forme.

6.3. Les équipements scolaires et de la petite enfance

La commune dispose d'une école, celle de la Croix de Fer, installée au chef-lieu. Elle comprend 3 classes et comptait durant l'année scolaire 2012-2013, 60 élèves répartis de la façon suivante :

- Une classe maternelle qui regroupait 60 élèves ;
- Une classe CP-CE1 de 14 élèves ;
- Une classe CE2-CM de 21 élèves.

L'école dispose d'une cantine et peut accueillir deux classes supplémentaires. Les transports scolaires sont gérés par le Conseil Général. Il existe en outre des nourrices agréées et des baby-

sitters sur la commune des Avanchers-Valmorel et sur les communes environnantes pouvant se déplacer.

Les collégiens et lycéens poursuivent leur scolarité sur Moûtiers et bénéficient d'un ramassage scolaire journalier organisé par le Conseil Général de la Savoie.

6.4. Les autres équipements

La commune dispose également des équipements divers suivants :

- 1 gendarmerie en hiver,
- 1 poste de police municipale,
- 1 agence postale, Rue du Bourg et Chef-lieu,
- 1 office du tourisme,
- 4 salles de séminaires,
- 1 discothèque,
- 1 héliport,
- 1 centre et des garages des services techniques,
- 1 centre de pompiers,
- 2 médecins,
- 2 salles de cinéma.

6.5. Les associations

On dénombre 9 associations déclarées sur la commune dont :

- Aikibudo-club de Tarentaise,
- Ailes Blanches - Association des Parapentistes du Bassin d'Aigueblanche,
- Club de Football les Avanchers Valmorel,
- Club des Piou-piou de Valmorel Doucy,
- Club des Sports des Avanchers-Valmorel,
- Comite Economique et Social du Bassin d'Aigueblanche,
- H.P.S Etcetera,
- Office de Tourisme de Valmorel et des Valles d'Aigueblanche,
- Union de Commerçants de Valmorel.

6.6. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau des équipements publics et du monde associatif

Atouts	Faiblesses
Niveau d'équipement actuel élevé et satisfaisant et de nombreux services. Niveau de service quasi-urbain en prenant en compte la proximité d'Aigueblanche. Ils sont concentrés à Valmorel pour ceux utilisés par la population touristique, et au Chef-lieu pour ceux utilisés par la population locale.	
Opportunités	Menaces
Secteur des services à la personne qui génère des emplois. Développement des crèches ou assistantes maternelles pour attirer les familles.	

6.7. Les principaux enjeux au niveau des équipements publics et du monde associatif

Enjeux
• Maintenir le niveau d'équipement et de service proposés pour maintenir un cadre de vie et un dynamisme économique sur les Avanchers-Valmorel. • Pérenniser les groupes scolaires au niveau des classes et maintenir le niveau des effectifs scolarisés. • Favoriser l'implantation d'équipements sportifs et de loisirs en vue de diversifier les activités en été et en hiver. • Encourager le développement et la création d'associations.

7. LES DEPLACEMENTS ET LES MOYENS DE TRANSPORT

7.1. La trame viaire et la circulation

La commune des Avanchers-Valmorel s'organise autour de la D 95 qui est l'axe routier majeur. Il relie Valmorel à la vallée de l'Isère et à la Route Nationale 90. Une urbanisation récente s'est développée autour des hameaux anciens desservis par cet axe qui irrigue la station de Valmorel. Le reste des infrastructures routières est composé de voiries secondaires, souvent sinueuses, et de chemins ruraux. Ces chemins desservent les prés, pâtures, forêts et chalets d'alpage.

Les voies constituent pour certaines des axes vitrines. Cela concerne :

- La RD 95, qui correspond au principal axe de la Commune et qui relie le bas de la vallée à la station de Valmorel ;
- Certaines routes de desserte locale qui offrent des perspectives intéressantes sur le grand paysage, avec notamment la route de Quarante-Planes qui offre une large vision du versant Est.

L'intégration paysagère de ces infrastructures est globalement bien réussie. Elle conserve son caractère de route de montagne. Les contraintes techniques modérées s'appliquant à la RD95 nécessitent parfois la réalisation d'ouvrages (mur de soutènement ou protection amont) qui entaillent la topographie et le paysage. Toutefois, La RD 95 et les autres routes épousent harmonieusement les courbes de niveau. Les murs de soutènement soulignent de manière esthétique et plus ou moins discrète leur tracé.

Le département assure le déneigement de la RD95. Les voies communales, très faiblement exposées aux risques naturels (avalanches, éboulements...), sont facilement déneigées par la commune qui possède le parc matériel adapté.

L'accès à la commune depuis La Léchère est simple : on emprunte la RD95 pour un accès direct, ou la RD95a pour un accès par Doucy. La route départementale 95 est en très bon état et permet d'accéder jusqu'à Valmorel. Elle dessert sans les traverser les hameaux des Feys, de la Grange, de Cornet, du Chef-lieu, de la Verne, du Pré et du Croy. Elle contourne les hameaux de la Grange, du Cornet, du Chef-lieu et du Pré.

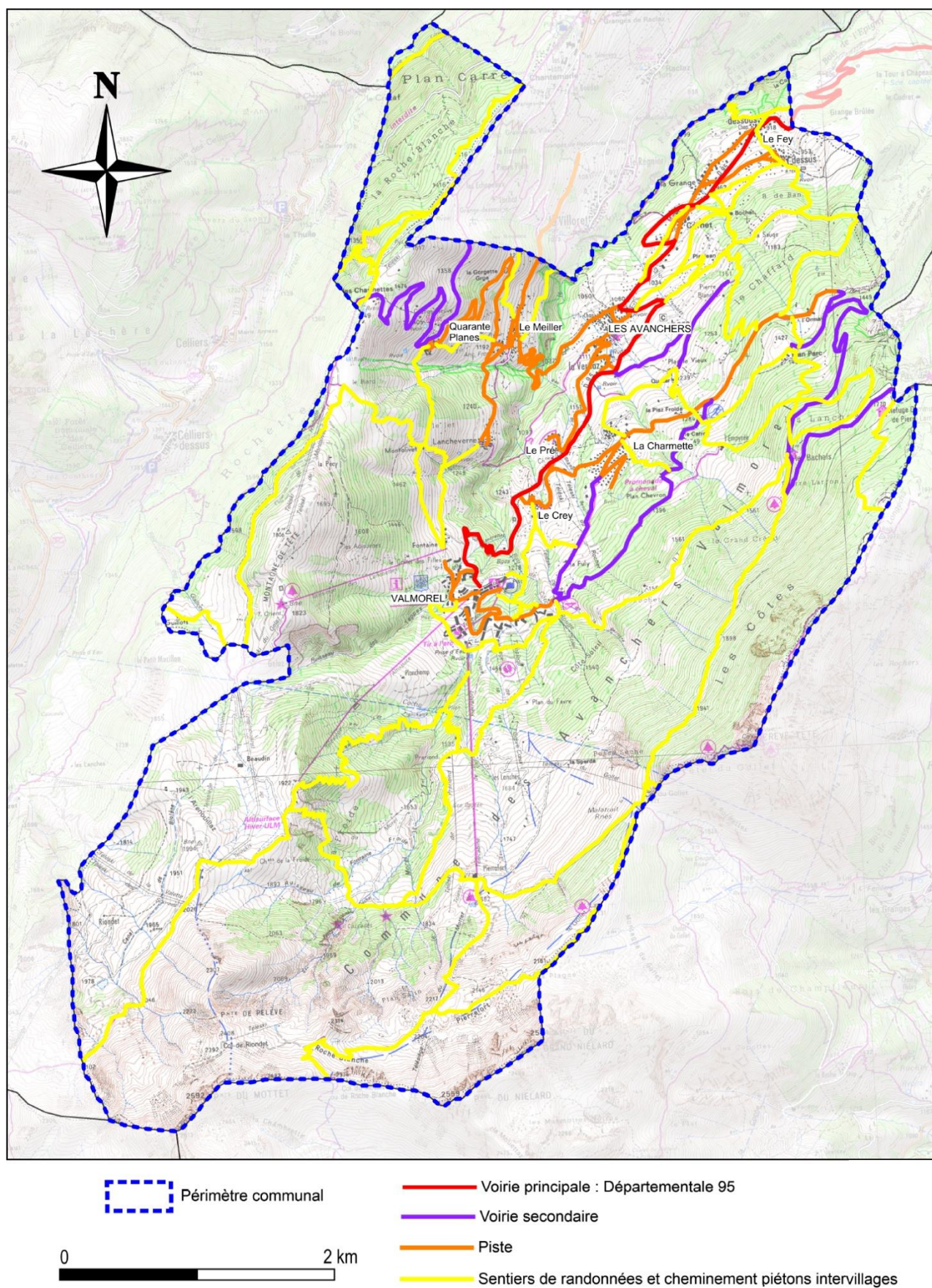
Le Chef-lieu a fait l'objet de plusieurs opérations de réaménagement (entrée du hameau, places internes) et s'organise autour des services publics qui orientent l'espace urbain. La circulation (piétonne et motorisée) y est plus évidente que dans les autres hameaux traditionnels. Les hameaux de la Charmette, Lancheverne et Quarantes-Planes occupent une position terminale sur le réseau routier qui leur confère un rôle particulier. L'arrêt et les demi-tours y sont fréquents : Lancheverne et Quarante-Planes ne se prêtent pas facilement à ces manœuvres. La signalisation générale des hameaux est claire. En revanche, la signalisation interne est peu présente (sauf à Valmorel).

Des engorgements peuvent apparaître en période hivernale au niveau du croisement du Pré et pour l'accès aux Charmettes.

Les routes et pistes communales permettent également la desserte des prés et chalets isolés. Elles constituent des connexions secondaires entre les hameaux, en parallèle ou en extension de la RD95.

D'après l'INSEE, en 2011, les déplacements quotidiens domicile-travail sont majoritairement des flux interne (281). En outre, on recense 260 entrées et 132 sorties journalières au sein du territoire communal.

Les Avanchers Valmorel
 Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Annexe Diagnostic
 PLU arrêté le 5 Novembre 2018



Carte 8 : Réseau viaire des Avanchers-Valmorel

7.2. Les transports en commun

La gare la plus proche, celle de Moûtiers-Salins, Brides-les-bains, se situe à environ 16 km du bourg. Des trains directs de Paris permettent de rejoindre Moutiers depuis Paris en 4h30 en moyenne. Le week-end, d'autres trains directs proviennent de Lille, Bordeaux, Toulouse ou encore d'Allemagne, de Belgique et d'Angleterre. L'accès est donc rapide par le TGV.

Les liaisons sont assurées par des taxis ou des navettes au départ des gares routières et SNCF de Moutiers qui font la liaison avec la station, le week-end aux heures d'arrivées et de départs.

De plus, des navettes gratuites « Valmobus », circulent entre le village du Chef-lieu et la station de Valmorel et permettent la liaison intervillages tous les jours de 8h à 20 h, avec une rotation toutes les 30 minutes environ. Ces navettes desservent aussi « l'aigle blanc », un espace naturel où l'on peut pratiquer la raquette, le ski de fond et la marche contemplative.

Enfin, les aéroports nationaux et internationaux les plus proches sont Chambéry (96 km), Genève (173km) et Lyon-Saint-Exupéry (187 km).

7.3. Les modes doux (vélos, piétons)

La forme urbaine traditionnelle dense, les ruelles étroites, la pente et la faible dimension des hameaux rend leur traversée en voiture problématique. Leur organisation invite préférentiellement à une circulation piétonne.

Au sein des hameaux, les veinules non accessibles aux véhicules permettent un déplacement piéton varié. Certaines ruelles ont fait l'objet d'aménagement particulier (notamment au Chef-lieu).

A Valmorel, la vocation piétonne de la station s'affirme depuis la Rue du Bourg et se prolonge dans les différents quartiers. Ce réseau, formé d'escaliers et de cheminement revêtus permet aux piétons d'appréhender la cohérence de l'urbanisme de Valmorel. Le déplacement piéton est porteur de l'image du village traditionnel. Il s'accompagne à Valmorel d'espaces publics paysagés valorisant l'ensemble de l'espace urbain et de ses composantes (bâti, voirie,...).

Un réseau de sentiers relie les différents hameaux de la commune. Ils s'inscrivent dans les circuits de randonnées touristiques proposés par la commune.

7.4. Le stationnement

7.4.1. Au niveau des Villages

Les villages ne présentent pas de problème majeur de stationnement. Toutefois, il apparaît quelques problèmes de stationnements ponctuels sur la voie publique en hiver. Ils sont dus au comportement des propriétaires (recherche de stationnement au plus près des habitations) et à un manque de stationnements pour la population permanente et touristique (en lien avec les hébergements para-hôteliers).

Ce manque de stationnement peut devenir problématique en cas de réhabilitation sans création de place de stationnement lié au permis de construire (remplacée par le paiement de la participation pour non réalisation de stationnement). Toutefois, depuis une dizaine d'années, la collectivité s'est attachée à créer des parkings publics à Quarante Planes, Le Meiller, le Chef-Lieu, Le Fey-Dessous, La Grange ou encore à Cornet, au fur et à mesure des opportunités.

Le stationnement sur la voie publique peut être gênant pour la circulation et le déneigement dans les hameaux de Meiller, de la Grange, Lancheverne et le Fey : aucun stationnement public n'y est présent.

7.4.2. Au niveau de la station de Valmorel

Sur la station de Valmorel, les stationnements sont organisés et payants (uniquement l'hiver). Une particularité essentielle et historique de Valmorel est son caractère piéton et son ambiance de village. Cette particularité, évidente au cœur de la station, est moins affirmée dans le reste de la station. Pour renforcer ce caractère piéton de la station, et conserver l'ambiance village-recréé et la cohérence urbanistique de la station, les stationnements sont payants en période hivernale, depuis 2005.

La commune dispose d'un ensemble de parkings « Valmoparc » composé de 5 parkings souterrains (530 places) et de 4 aériens (1200 places), d'une capacité totale de 1 730 places.

De nombreux parkings privés sont également aménagés notamment au niveau des structures d'hébergement touristiques.

Au village du Crey (1,5 km de la station), 180 places de stationnement sont gratuites et non sécurisées.

Globalement, les dysfonctionnements liés au stationnement se produisent lors de la saison hivernale ou la fréquentation touristique est maximale.

Une politique tarifaire dégressive à la semaine est appliquée afin d'inciter les touristes à ne pas utiliser leur voiture durant leur séjour.

7.5. Les atouts et faiblesses du territoire en matière de mobilité

Atouts	Faiblesses
Route Départementale 95 qui constitue un axe-vitrine essentiel en termes d'image et d'accès. Sa faible exposition aux risques naturels en fait un accès sûr et pérenne. Le reste du réseau routier se limite à la voirie communale et aux pistes forestières. Circulation routière efficace. Circulation piétonne plus affirmée à Valmorel que dans les villages. Caractère piéton et ambiance de village de la station. Ensemble de parkings « Valmoparc » composé de 5 parkings souterrains (530 places) et de 4 aériens (1200 places), d'une capacité totale de 1 730 places. Politique tarifaire dégressive à la semaine appliquée afin d'inciter les touristes à ne pas utiliser leur voiture durant leur séjour. Bonne desserte en transports en commun. Vocation piétonne affirmée dans la station et à travers l'existence de nombreux chemins de randonnées et de promenades.	Le stationnement est problématique lors des périodes de grande fréquentation en période hivernale. Des stationnements payants en période hivernale.
Opportunités	Menaces
Nécessité de développer le transport à la demande. Développement économique qui passe par la poursuite du développement de l'offre en transports en commun. Possibilité d'organiser facilement le covoiturage à travers un axe structurant (la RD 95) qui dessert les villages.	Impact environnemental du développement des infrastructures de transport et de l'accroissement du trafic.

7.6. Les principaux enjeux en matière de mobilité

Les principaux enjeux du PLU en matière de déplacement sont les suivants :

Enjeux
• Ne pas générer des demandes de flux supplémentaires sur les routes d'accès les jours de pointe d'hiver en maîtrisant l'évolution de l'offre d'hébergement touristique, en facilitant l'usage des transports collectifs et en proposant des formules de séjours diversifiées (autres que du samedi au samedi). • Veiller à l'adéquation entre le réseau de voies communales et les villages desservis. • Conserver la qualité de l'accès routier principal (RD95) et améliorer la qualité du réseau secondaire. • Optimiser le stationnement notamment en période hivernale et poursuivre la politique de stationnement souterrain associée à une circulation piétonne sur Valmorel (développer l'offre en circulations douces). • Urbaniser de manière préférentielle (AU) les hameaux desservis par les navettes. • Favoriser les trajets villages-station en navettes pour les employés et ouvrir les navettes des remontées mécaniques aux autres salariés. • Aménager des points de covoiturage (villages du bas).